



# ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

---



# SOMMAIRE

## I – LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

1. Présentation de l'ADSEAM .....	5
2. Le Bureau et le Conseil d'administration .....	8
3. Les commissions associatives .....	9
4. Le Conseil de direction .....	10

## II – LE RAPPORT GENERAL ASSOCIATIF

1. Le rapport moral du Président.....	12
2. Les instances associatives.....	14
2.1 L'Assemblée générale .....	14
2.2 Le Conseil d'administration .....	14
2.3 Le Bureau.....	14
2.4 Les commissions associatives .....	14
2.5 Le conseil de direction.....	15
2.6 Les représentations de l'ADSEAM.....	15
3. La Direction générale.....	16
3.1 Qualité et Développement .....	16
3.2 Les Ressources humaines .....	18
3.3 Le Patrimoine .....	19
3.4 La communication .....	20
3.5 Le système d'information .....	21

## III- LES RAPPORTS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

1. Les tableaux d'activité 2019 .....	23
<b>2. LE PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE</b>	
<b>2.1 Services d'Accompagnement de la Jeunesse</b> .....	27
Hébergement .....	28
CASIP .....	33
SEMO .....	36
FAS.....	38
<b>2.2. Services en Milieu Ouvert</b> .....	41
AEMO .....	42
MJIE .....	53
Médiation familiale .....	57
Espace rencontre DIAPASON .....	64
<b>3. LE PÔLE INSERTION</b> .....	72
CHRS .....	73
Service logement.....	98
Appui Santé Nord .....	106
SAO.....	112
ACT .....	121
LHSS.....	131
Maison Relais .....	136
<b>4. LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL</b> .....	149
IME .....	150
ITEP.....	155
SESSAD .....	160
IEM .....	163
MAS .....	168



## 1. PRÉSENTATION DE L'ADSEAM

### 1.1 - L'HISTOIRE DE L'ADSEAM, DE 1960 À AUJOURD'HUI

L'ADSEAM, qui est une association loi 1901, prend ses origines en 1960. Elle a été créée à l'initiative de Camille Belliard, qui en fut le premier président. L'association, dénommée à l'époque « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Manche » avait pour but ... « **la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit, et la coordination, dans le cadre départemental, des institutions et associations poursuivant le même but...**<sup>1</sup> ». La démarche initiale de l'association n'était pas de créer, ni de gérer des établissements spécialisés, mais « **de réunir ce qui était épars et de métisser les volontés, les professionnels du secteur social et les philosophies des différents partenaires.**<sup>2</sup> »

En 1966, le bureau accepte de prendre la gestion d'un premier établissement, puis suivra l'ouverture de nombreux établissements et services, sur l'ensemble du territoire de La Manche.

C'est en 1996, compte tenu de l'évolution des activités de l'association, que la dénomination ADSEAM devient « **Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche** ». Tout en restant fidèle à ses premiers engagements, l'association de militants et de professionnels pour des actions d'utilité sociale, construite à partir de convictions et de compétences, réaffirme ses fondements et développe ses ambitions compte tenu de l'évolution des contextes socio-politiques.

### 1.2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

L'ADSEAM s'adresse à une population ciblée dans sa dénomination « de l'enfant à l'adulte » dans les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche. Les services développés par l'association pour les personnes vulnérables concernent ainsi les mineurs(es), les jeunes majeurs(es), les adultes, les familles.

La finalité de l'association vise un futur voulu, résolument tourné vers la population à laquelle elle s'adresse et qui en constitue sa raison d'être : « **Favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie.** »

Cette finalité repose sur les objectifs généraux suivants, inscrits au sein du projet associatif :

- > Prévenir les inadaptations et les exclusions des personnes, jeunes ou adultes.
- > Favoriser l'épanouissement des personnes, leurs capacités à s'assumer et à s'insérer dans la vie sociale.
- > Développer les moyens d'intégration et les supports permettant aux personnes d'avoir une utilité sociale, un rôle à assumer.
- > Accompagner les personnes au plus près de leurs besoins dans l'évolution de leur parcours de vie.
- > S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de nos pratiques.

L'action de l'ADSEAM et de ses acteurs est guidée par les lignes directrices fondamentales énoncées dans son projet associatif réécrit en 2016.

La finalité associative et sa déclinaison en grands objectifs sont issues des valeurs portées par l'association et qui guident son action : humanisme, citoyenneté, laïcité, solidarité, respect, sauvegarde, intégration et participation sociale individualisée, militantisme...

L'ADSEAM inscrit ses actions selon les valeurs fondamentales ainsi identifiées :

#### > Le respect de la personne et de son individualité

L'ADSEAM affirme son cadre éthique d'intervention en intégrant le concept de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) qui repose sur un système de valeurs prônant la reconnaissance de la personne en difficulté et en situation de handicap, le droit à être comme les autres, à vivre ou exercer des rôles sociaux valorisés dans son environnement.

La politique d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années a permis de consolider la démarche d'élaboration des projets individualisés avec la participation des intéressés.

<sup>1</sup> Extrait des premiers statuts de l'association de 1960.

<sup>2</sup> Extrait du texte de D. Pillet « De la naissance à la maturité ou les balbutiements d'un nouveau-né dans notre département, à son aboutissement, 40 ans après » élaboré pour le 40ème anniversaire de l'ADSEAM.

**> Le respect des droits des personnes et la prise en compte de leur parole**

Fidèle à ses valeurs et à son éthique, l'ADSEAM promeut l'exercice d'une citoyenneté active. Ainsi, les projets des établissements et services s'attachent à prendre en compte la parole des personnes accueillies ou accompagnées et à favoriser toutes les formes possibles de participation.

**> L'ouverture aux autres**

Dans une logique d'ouverture et de participation aux politiques sociales développées localement, l'association veille à optimiser sa coopération et sa communication vers ses partenaires institutionnels, publics et privés. L'ADSEAM participe activement à la promotion et au développement tant des individus que des territoires.

**> L'éthique**

Soucieuse du respect des opinions politiques, religieuses et philosophiques des personnes accompagnées, des salariés et bénévoles, l'ADSEAM veille à ce que soient respectés les principes de laïcité, clairement inscrits dans son éthique associative. En application de la Charte de la laïcité dans les services publics et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'association garantit des droits égaux aux personnes, fait preuve d'un devoir de neutralité vis-à-vis de tous et promeut une véritable culture de la bienveillance.

Ces principes déterminent les fondements des actions mises en œuvre dans les services et établissements de l'association, pour lesquels le respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité contribue à l'apprentissage et au développement du «vivre ensemble».

L'ADSEAM inscrit sa politique dans une éthique de gouvernance fondée sur la participation, le dialogue et la richesse de sa vie associative.

Les valeurs de l'ADSEAM sont portées par une organisation et des instances qui jouent un rôle important dans le fonctionnement, et sont garantes des responsabilités et des engagements de l'association. L'organisation et le rôle de ces instances sont détaillés dans les statuts de l'ADSEAM et le règlement de fonctionnement associatif.

Depuis une quinzaine d'années, l'ADSEAM a intégré et développé le concept de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) au cœur de son projet associatif :

« Les personnes, indépendamment de leurs difficultés, de leurs déficiences et limites de capacités, sont tout d'abord des enfants, des adolescents ou des adultes et l'on doit s'efforcer de leur permettre d'accéder, avec les adaptations strictement nécessaires, aux statuts les plus nombreux et les plus valorisés possibles. Pour ce faire il importe d'être attentif aux limitations de rôles qui peuvent être imputées à des causes variées liées autant aux difficultés de la personne qu'à des procédures externes ».

**L'ADSEAM est une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens (en référence aux droits de l'homme).**

Elle est également une entreprise gestionnaire dont la mission prédominante est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé en s'appuyant sur les lois constitutives des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

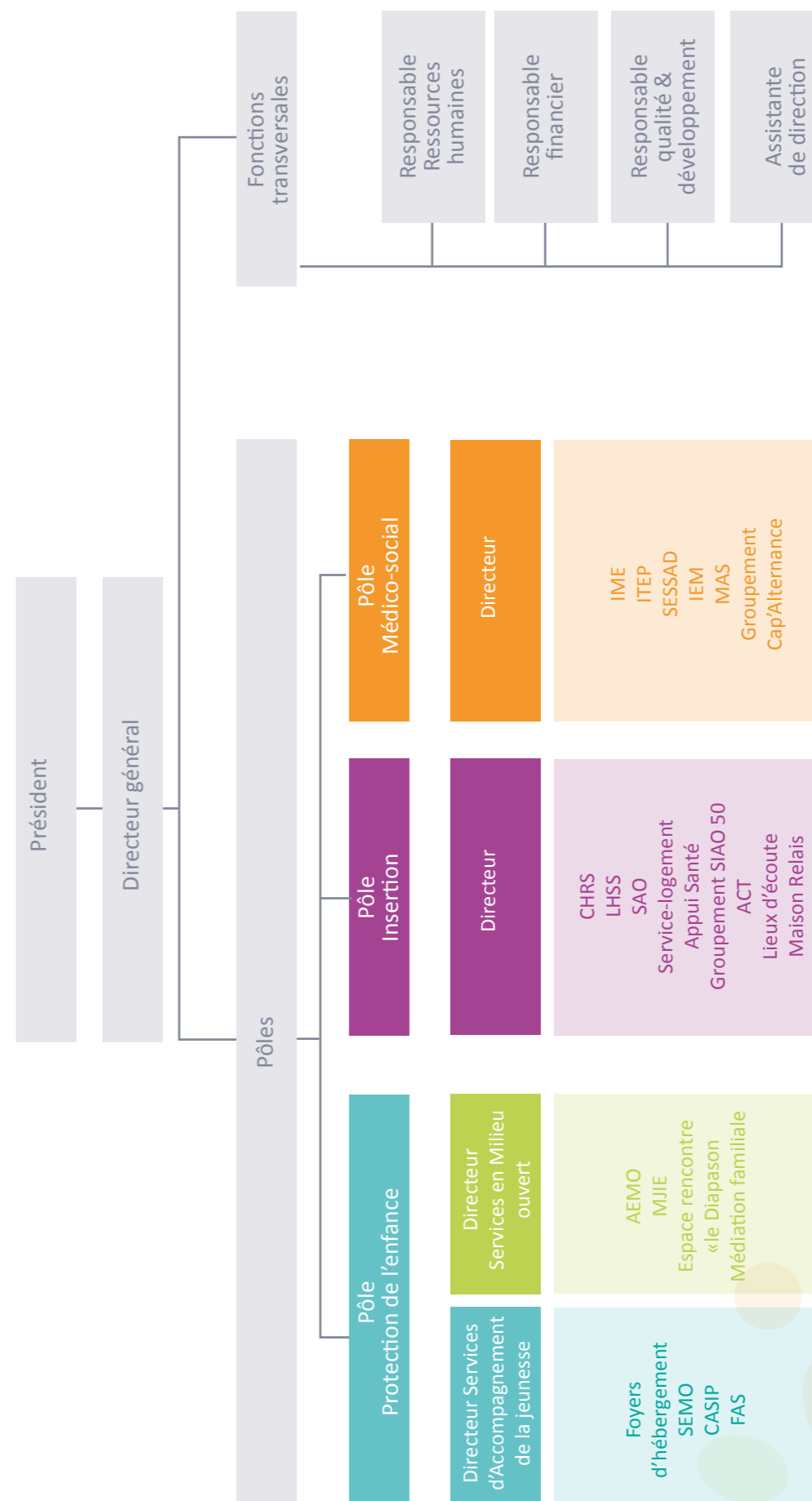
L'organisation de l'association s'articule autour :

**> D'une Direction générale**, constituant un centre de ressources pour l'ensemble des établissements et services de l'association par l'apport de compétences transversales en termes de gestion financière, démarche qualité, développement de projets, gestion des ressources humaines.

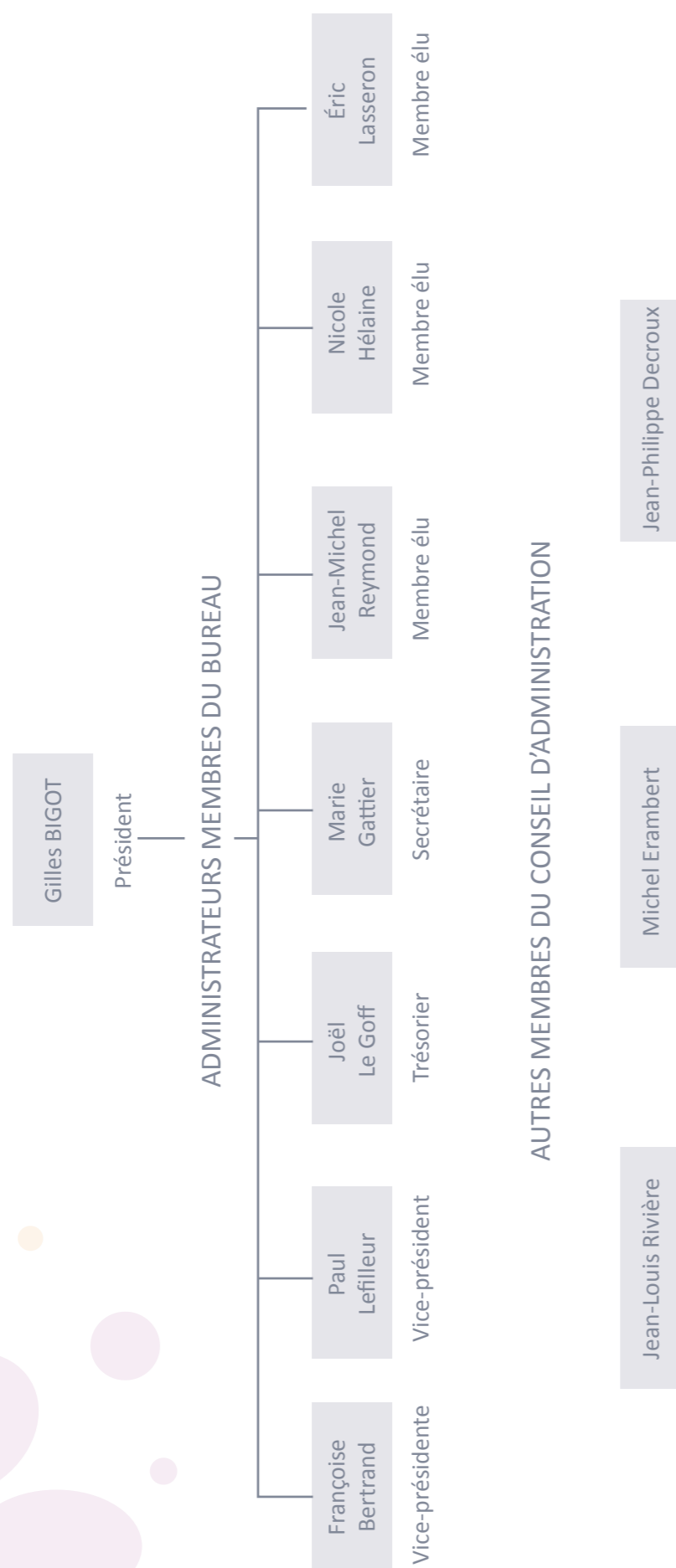
**> Et de trois pôles d'intervention :**

LE PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE,  
LE PÔLE INSERTION,  
LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL.

**ORGANIGRAMME DE L'ADSEAM :**



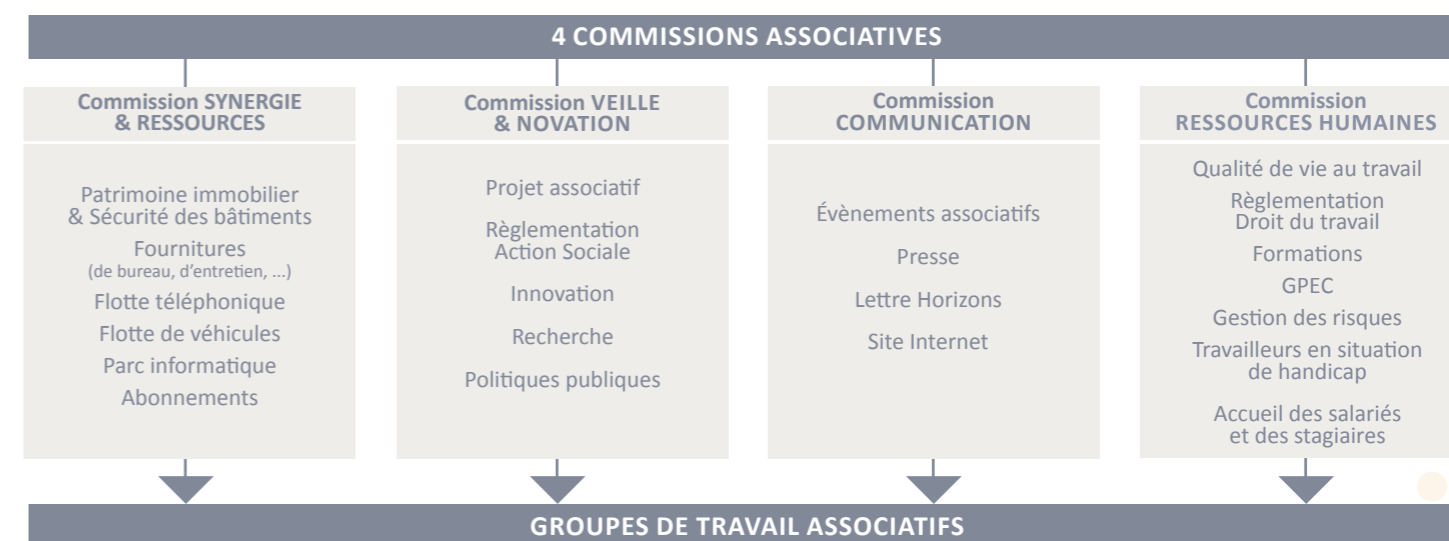
## 2. LE BUREAU ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



## 3. LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

Les commissions, des instances d'animation de la vie associative

Instances associatives statutaires	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CONSEIL D'ADMINISTRATION, BUREAU</b> Instances présidées par le président, M BIGOT			
Instances d'animation de la vie associative	<b>COMMISSIONS ASSOCIATIVES</b> Instances co-animées par un administrateur et le directeur général			
<b>COMMISSION SYNERGIE &amp; RESSOURCES</b>	<b>COMMISSION VEILLE &amp; NOVATION</b>	<b>COMMISSION COMMUNICATION</b>	<b>Commission RESSOURCES HUMAINES</b>	
<b>COMPOSITION</b>				
2 administrateurs : M. LASSERON et M. LEFILLEUR  Le directeur général  1 directeur, représentant Conseil de direction : M. BOUCE  1 fonction technique de la direction générale : M. CHANTELOUP	2 administrateurs : M. RIVIERE et Mme GATTIER  Le directeur général  1 directeur, représentant Conseil de direction : Mme vasselin  1 fonction technique de la direction générale : Mme LÉROY E.	2 administrateurs : Mme HELAINE et M. REYMOND  Le directeur général  1 directeur, représentant Conseil de direction : Mme MARSEILLE  1 fonction technique de la direction générale : Mme DUCHEMIN	2 administrateurs : Mme BERTRAND et M. LE GOFF  Le directeur général  1 directeur, représentant Conseil de direction : M. ESCRIGNAC  1 fonction technique de la direction générale : Mme LÉROY S.	



## 4. LE CONSEIL DE DIRECTION

### LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

**Stéphane MALHERBE** – Directeur général

#### CADRES TECHNIQUES :

**Gilles CHANTELOUP** – Responsable Financier

**Sandrine LEROY** – Responsable Ressources Humaines

**Elodie LEROY** – Responsable Qualité et Développement

**Angéline DUCHEMIN** – Assistante de direction

### LES DIRECTEURS DE PÔLES

**Thierry BOUCE** – Directeur des Services d'Accompagnement de la Jeunesse du Pôle Protection de l'Enfance

**Valérie VASELIN** – Directrice des Services en Milieu Ouvert du Pôle Protection de l'Enfance

**Eric ESCRIGNAC** - Directeur du Pôle Médico-social

**Hélène MARSEILLE** - Directrice du Pôle Insertion



# 1. LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'ensemble des activités 2019 est décrit de façon exhaustive dans les rapports de nos quatre pôles. Comme il est de coutume, je n'en retiendrai que les faits marquants.

Au 31 décembre, ce sont 293 personnes qui travaillaient à l'ADSEAM dont 283 en CDI pour 222,68 ETP (équivalent temps plein).

En 2019, ce sont 3 508 jeunes, adolescents et adultes qui ont bénéficié de nos services au cours de 353 112 journées et 14 688 actes.

Commencée un peu avant, c'est toutefois au cours de 2019 que tous nos pôles d'activités ainsi que le siège, auront pu bénéficier des nouveaux systèmes d'information et de communication avec, lorsque c'était nécessaire, l'installation des connexions et de dotations de matériels.

Revenons rapidement sur chacun de nos pôles.

**Les « Services d'Accompagnement de la Jeunesse » auront connu cette année un changement de direction.** C'est en effet dès le début de l'année que nous avons dû faire face au départ de Monsieur SALVI. Après quelques remplacements de courte durée, la situation est redevenue normale fin juillet avec l'arrivée de Monsieur Thierry BOUCE.

Dans l'attente du foyer de Saint-Lô, **nos quatre foyers historiques continuent de fonctionner avec les aménagements et mises en conformités nécessaires et à la rentrée de septembre, nous avons accueilli un nouveau professeur des écoles de l'Éducation nationale sur le « CASIP » de Cherbourg.**

Après les travaux de groupe, **les services des « Familles d'Accueil Spécialisées «FAS» sont en cours de réécriture de leur projet de service, projet qui doit être proposé en bureau l'an prochain.**

**De leur côté, les équipes « hébergement » ont commencé elles aussi, le même travail et les groupes constitués se réunissent autour de cinq thèmes préalablement choisis.**

Si par définition, la mise à jour des projets est à effectuer régulièrement, ces deux derniers s'inscrivent dans un contexte de légère baisse d'activité.

En effet, depuis plusieurs années, l'on sait que les jeunes venant du département du Calvados nous ont été confiés jusqu'à leur majorité, sans être remplacés. De la même façon, dans nos foyers, les autres départements font de moins en moins appel à nos services ; il en va de même pour la « PJJ » (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

**A l'instar du « SAJ », le pôle médico-social « (PMS) a lui aussi connu un changement de direction puisque Eric ESCRIGNAC a pris ses fonctions au 1er avril.**

**A l'évidence, pour ce pôle, les faits marquants de cette année 2019 sont le déménagement de « l'Institut d'Éducation motrice » (IEM) dans ses locaux flambant neufs et la fin des rénovations de la « Maison d'Accueil Spécialisée » (MAS).** L'inauguration officielle de ces deux réalisations eut lieu le 24 octobre.

En s'appuyant sur un comité de pilotage composé de salariés, mais aussi d'un résident, un administrateur et d'un élu de Saint-Hilaire du Harcouët, en la personne de l'adjointe chargée des affaires sociales, la « MAS » a lancé ses travaux de réécriture du projet d'établissement.

**Par ailleurs, pour l'IME, 2019 aura connu la fin de la réécriture du projet de l'unité d'enseignement, celle-ci s'étant effectuée autour de la notion du « tout inclusif ».**

Sur cette même période, l'IME a été retenu pour l'appel à candidature concernant « une école accessible à tous ». Pour ce faire, des conventions sont d'ailleurs signées avec le collège Jules Verne de Saint-Hilaire du Harcouët (une classe en inclusion collective) et le collège Robert de Mortain (pour 7 élèves en inclusion individuelle).

Traditionnellement habitué à des financements « tendus », c'est pourtant le pôle « Insertion » qui s'est vu devoir fonctionner avec une baisse drastique de son budget.

Annoncée à la fin de l'été 2018, cette baisse a contraint les « Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale » (CHRS) à se réorganiser en 2019. Les efforts de tous et la création de la « Maison Relais » nous ont permis de ne réduire les effectifs

que d'un seul poste. Notons que pour la première année de fonctionnement, déjà 40 personnes bénéficient de cette « Maison Relais » sur les 54 places prévues.

Impliqué dans le « Grenelle contre les violences conjugales » au travers de la signature d'un contrat local dans l'arrondissement d'Avranches, le « CHRS » d'Avranches a permis d'obtenir un temps de psychologue, tant attendu depuis longtemps par l'équipe.

Par ailleurs, **le développement du service « Lits Halte Soins Santé » (LHSS) a de son côté permis d'obtenir un temps d'infirmière partagé avec le service « Appartements de Coordination Thérapeutique » (ACT).**

« LHSS », « ACT », « SAO », et il y en a d'autres à l'ADSEAM, constituent autant de « petits » services. « Petits » certes, au regard des budgets, mais oh ! Combien nécessaires. Nécessaires d'abord pour les services proposés mais aussi dans ces temps de rigueur budgétaires de sauver un poste par ci, un poste par-là, voire de créer des postes.

Comme je faisais référence à la convention du « Grenelle », c'est aussi à une multitude de « petits » appels à projets que nous sommes confrontés aujourd'hui.

Sans les nommer et je vous renvoie au rapport d'activité, ce ne sont pas moins de sept appels à projets auxquels le « pôle Insertion » a répondu pour lesquels nous avons obtenu cinq réponses favorables.

Petits ou non, je sais combien ces réponses demandent du temps et de l'énergie, temps et énergie malheureusement sans rapport avec l'importance du projet. Pour autant, aujourd'hui, c'est là, un impératif incontournable.

**Les Services en Milieu Ouvert ont connu tout au long de cette année 2019 des réunions et groupes de travail sur divers thèmes entre nos services mais aussi avec ceux du Conseil Départemental.** Outre l'amélioration de nos prestations, les conclusions de ces rencontres serviront de base à la mise à jour de projet de service prévu en 2020.

**Le projet de service du Service Investigation Spécialisé suit le même calendrier puisque que c'est en 2019 que les services de la « Protection Judiciaire de la Jeunesse » (PJJ) ont augmenté les moyens alloués pour effectuer 190 mesures par an.**

**Le Service de Médiation Familial, quant à lui, a vu son projet de service validé en décembre 2019.**

Quels que soient les activités de ce pôle, l'on peut se féliciter de voir se développer les rencontres et les collaborations avec nos financeurs (CD, PJJ) mais aussi avec les magistrats et nos collègues de l'UDAF.

Cependant, quelques points méritent attention et vigilance. Depuis quelques années, la demande en mesures judiciaires baisse. Au fil du temps cette tendance se confirme mais de façon inégale sur le département. Ces fluctuations nous obligent sans cesse à solliciter une équipe pour en renforcer une autre ; processus toujours transitoire et qui augmente considérablement le temps de déplacements.

Pour les « Espaces Rencontre Diapason », le temps passé par nos accueillants à ces rencontres est, depuis septembre 2019, inscrit dans leur emploi du temps. Cette disposition conforme à la législation et à nos accords ne doit pas nous faire oublier qu'il nous faut maintenant trouver, avec le CD, un financement pérenne de ce dispositif.

Enfin, en juillet 2019, la direction des « SMO » s'est installée dans les locaux de la promenade des ports à Saint-Lô.

Toujours à propos d'attention et de vigilance, inutile de rappeler que quels que soient le pôle et le lieu, la recherche de locaux est toujours d'actualité, mais à l'heure où j'écris ces lignes, c'est le « Covid 19 » qui fait l'actualité.

**Gilles BIGOT,**  
Président de l'ADSEAM

## 2. LES INSTANCES ASSOCIATIVES

### 2.1. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association a tenu son Assemblée générale annuelle le 27 juin 2019 sur une demi-journée au château de Carneville à CARNEVILLE 50330.

A cette occasion, nous avons accueilli M. Jean-Michel TAVAN, consultant formateur, ancien directeur de l'ADSEA de Seine et Marne. M. TAVAN a axé son intervention sur le thème : « innovations, opportunités et contraintes ». Sujet transversal à l'ensemble de nos établissements et services qui a donné lieu à des échanges enrichissants.

La seconde partie de la demi-journée a été consacrée à l'Assemblée générale statutaire. Après avoir entendu les différents rapports statutaires, l'Assemblée générale a approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général, le rapport financier de l'exercice 2018. Il a été donné quitus au Président, ainsi qu'au trésorier.

### 2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2019 : le 7 mars, le 4 avril, le 12 et 27 juin et le 3 octobre 2019.

Le Conseil d'administration décide de la mise en œuvre du projet associatif. Il valide les orientations budgétaires, examine les résultats financiers et l'activité ainsi que l'arrêté des comptes qui sont à présenter à l'Assemblée générale. Il décide des orientations stratégiques et décide de la politique de gestion du personnel.

### 2.3. LE BUREAU

Le bureau s'est réuni douze fois en 2019 : le 17 janvier, le 7 février, le 7 mars, le 4 avril, le 15 mai, le 12 et 27 juin, le 1er juillet, le 12 septembre, le 3 octobre, le 14 novembre et le 12 décembre.

Les points abordés en réunions ont permis de traiter les nombreux dossiers liés à la fois à la vie associative ainsi qu'au fonctionnement, à l'évolution et au développement des activités des différents établissements et services de l'ADSEAM.

### 2.4. LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

En 2019, se sont réunies :

#### LA COMMISSION COMMUNICATION :

Les thèmes de travail retenus pour 2019 ont porté sur :

- > **Logo et charte graphique** : réalisés par Objectif Multimédia (Cherbourg)
- > **Refonte du site internet de l'ADSEAM** : réalisation par Cotentin création (Carentan)

#### LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :

Les thèmes abordés en 2019 ont porté sur :

- > **Risques psycho sociaux** : en groupe de travail - réalisation d'une enquête sur l'isolement et retour effectué auprès du bureau et des professionnels (via Intra'Know).
- > **DUERP** : en groupe de travail - réalisation d'une trame associative de DUERP (définition, méthodologie, fiche DUERP, plan d'action et plan de suivi).
- > **Site qualifiant** : en groupe de travail - réalisation d'un point sur les sites qualifiants et préparation d'interrogation et de propositions à destination du bureau pour 2020.
- > **Formation** : en groupe de travail - réalisation d'une synthèse des demandes de formation formulées via les entretiens professionnels et réalisation de proposition d'action de formation à destination du Conseil de Direction.

#### LA COMMISSION VEILLE ET NOVATION :

Cette commission s'est réunie en début d'année 2019 afin de définir un thème de travail pour l'année à venir.

Après échanges autour de différents thèmes, l'axe de travail qui a été retenue pour 2019 est le suivant : **l'Instance de Parcours Coordonné** comme exemple d'expériences pour favoriser le travail et la communication entre les services ayant en charge le même public au sein de l'ADSEAM.

La finalité de ce thème est de prendre appui sur cette expérience pour l'envisager à un niveau territorial et ce pour l'ensemble des services de l'ADSEAM.

Les objectifs de ce thème sont de :

- **Faire du lien entre les services pour permettre une réponse coordonnée par les différents services ;**
- **Fluidifier le parcours de la personne accueillie en travaillant de manière complémentaire autour du projet de l'enfant ou de l'adulte bénéficiaire de différents dispositifs de l'association.**

Pour cela, un groupe de travail associatif composé de différents représentants des différents secteurs d'activité et des différents territoires a été mis en place avec 2 rencontres sur 2019. Le travail se poursuit sur l'année 2020.

En amont de ce travail, la nécessité de favoriser la connaissance entre les différentes structures de l'ADSEAM, parfois au sein d'un même pôle, a été identifiée comme un préalable indispensable à une meilleure collaboration entre les services.

#### LA COMMISSION SYNERGIE ET RESSOURCES :

Cette commission qui s'est réunie en 2019 souhaite qu'un groupe de travail sur le politique d'achat soit constitué. Au vu de nos achats sur l'ensemble de l'association, 3 typologies de produits ou services ont été retenus, à savoir :

- **Les produits d'entretien**
- **Les fournitures de bureau**
- **Les bureaux de contrôle et de maintenance**

- Une étude sera réalisée en lien avec un prestataire externe, pour évaluer et mettre en concurrence différents fournisseurs. Cette étude sera limitée sur le Pôle Médico-sociale sur l'exercice 2019-2020.

- Seul le groupe de travail sur le suivi des chantiers immobiliers s'est réuni. Cette commission se mettra en place sur 2019.

### 2.5. LE CONSEIL DE DIRECTION

Le conseil de direction s'est réuni onze fois en 2019. Cette instance se réunit en moyenne une fois par mois pour faire le point sur les différents projets de l'association et pour traiter des questions d'actualité. Toute décision relative au fonctionnement des trois pôles ou transverse à l'association peut être prise après échanges, discussions, confrontations...

Les projets y sont envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée.

### 2.6. LES REPRÉSENTATIONS DE L'ADSEAM

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, administrateurs, directeur général, directeurs d'établissements, l'ADSEAM participe à de nombreuses instances sur les différents champs dans lesquels elle intervient. Propices à faire connaître l'association mais aussi à se positionner dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :

#### COMMISSIONS NATIONALES/ RÉGIONALES :

- La Convention Nationales des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE)
- La CORAPE (CNAPE régionale)
- La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)
- Syndicat des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-Sociale (NEXEM)
- L'Union des Fédérations et syndicats Nationaux d'Employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED)
- L'Organisation Régionale de la Santé (ORS CREAM)
- L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
- La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
- La Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- L'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF)
- L'Association pour la Médiation Familiale (APMF)
- L'Association ARRIMAGE (groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale)
- L'organisme Central de Technologie, d'Apprentissage, de Promotion et d'Education en faveur des personnes Handicapées (OCTAPEH)
- La Fédération Nationale des services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance (FN3S)
- Le Carrefour National de l'Action Educatrice en Milieu Ouvert (CNAEMO)

#### COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES :

- Le Comité Départemental consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)
- Les Commissions des Droits de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH de la Manche (CDAPH)
- La Commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH / MDA)
- La Commission Départementale Consultatives des Gens du Voyage
- La Maison des adolescents de la Manche



- Le Conseil de développement du Cotentin
- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- La Conférence de Territoire de la Manche Santé Mentale (ARS)
- La Commission d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche
- Le Centre de formation des apprentis des métiers du Social

#### GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE (GCSMS) :

Engagés depuis plusieurs années dans la participation à deux groupements de coopération sociale et médico-sociale, nous avons participé en 2018 aux réunions et assemblées du groupement Cap'Alternance et du groupement Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 50).

#### **Le groupement inter-associatif Cap'Alternance est composé en 2017 :**

- l'ADSEAM, Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche,
- l'AAJD, Association pour l'aide aux adultes et jeunes en difficulté.
- L'ACAIS, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

**Le groupement de coopération SIAO 50**, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri.

#### **Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :**

- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche gérant le CHRS Le Cap
- L'association Femmes gérant le CHRS Louise Michel
- L'association du Centre d'Accueil de Coutances gérant le CHRS Le Prépont
- Le centre communal d'action sociale gérant le CHRS Villa Myriam

#### LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation, élaboration et construction des politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec elle : l'ARS, le Conseil Départemental, les juridictions, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

## 3. LA DIRECTION GÉNÉRALE

### 3.1. QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

#### LA QUALITÉ

Concernant le fonctionnement de la démarche qualité au niveau de l'ADSEAM, l'année 2019 a marqué un certain nombre d'évolutions :

**L'évolution du Document Unique de Délégation** : le travail réalisé sur le DUD lors de la réunion cadres d'avril 2019 a permis de proposer une évolution concernant la démarche qualité.

**En effet, il a été proposé que :**

**- La direction générale soit garante de la mise en place d'une démarche qualité sur l'ensemble des établissements et services et qu'elle en définisse les outils.**

**- Mais que les établissements et services puissent adapter le fonctionnement de la démarche à leurs spécificités** (modalités de réunion, composition, fréquence, communication, ...).

Cette proposition a été retenue. Elle sera actée lors de la validation finale du DUD lors de l'Assemblée générale de 2020. Cette avancée a permis d'engager des réflexions en 2019 qui sont à poursuivre sur l'année 2020.

**L'évolution des outils de pilotage de la qualité** : l'ADSEAM a fait le choix d'utiliser un logiciel qualité afin de faciliter et d'optimiser la gestion des différents outils qualité. Après une étude comparative de 3 logiciels implantés sur le secteur du social et du médico-social, c'est le logiciel AGEVAL qui a été retenu. Le déploiement de ce logiciel a débuté en 2019 et va se poursuivre en 2020 avec l'intégration progressive des différents plans d'action au sein du logiciel et son utilisation pour les évaluations internes.

**L'évolution de la démarche d'évaluation interne :**

**- Changement de référentiel d'évaluation interne :**

Lors des premières évaluations internes réalisées au sein de l'ADSEAM entre 2016 et 2018, un certain nombre de remarques ont été formulées à propos du référentiel choisi initialement pour mener la démarche d'évaluation interne : référentiel pas suffisamment adapté aux spécificités du service évalué, critères trop nombreux et parfois pouvant être questionné malgré la volonté de respecter la VRS, ... L'association a donc fait le choix d'opter pour un autre référentiel d'évaluation interne pour les structures qui n'avaient pas encore mis en place leur évaluation interne (SESSAD, IEM, IME, ITEP). C'est donc le référentiel proposé par le logiciel AGEVAL qui a été choisi ; AGEVAL propose plusieurs référentiels selon le public accompagné et un ajustement de thématiques et de critères est réalisé en amont par la direction générale avant d'être utilisé par les professionnels.

#### **- Utilisation du logiciel AGEVAL pour mener l'évaluation interne :**

La démarche d'évaluation interne peut paraître parfois assez contraignante à mettre en place de par le temps que cela implique et le formalisme qu'elle exige (rédaction, plan d'action, cotations, ...). Afin d'alléger le processus d'évaluation interne, l'ADSEAM a fait le choix d'utiliser le nouveau logiciel qualité AGEVAL permettant ainsi d'alléger certaines phases de cette démarche.

L'année 2019 a également permis la poursuite de l'accompagnement de plusieurs établissements et services par la direction générale dans le cadre de leur démarche d'évaluation interne :

- Service d'AEMO : finalisation de la démarche avec la formalisation du rapport et la validation en Bureau en avril 2019.
- Service des FAS : finalisation de la démarche avec la formalisation du rapport et la validation en Bureau en avril 2019.
- Service Hébergement / SEMO / CASIP : poursuite de la démarche avec la fin des groupes de travail début 2019, la réalisation des cotations, la formalisation du plan d'action et du rapport, validation en Bureau en septembre 2019.
- MAS : finalisation de la démarche avec le retour des avis des résidents et des familles, la formalisation du rapport et validation en Bureau en mars 2019.
- IEM : lancement de la démarche au cours du dernier trimestre 2019 avec la définition de la méthodologie de travail et du calendrier.
- SESSAD : lancement de la démarche au cours du dernier trimestre 2019 avec la définition de la méthodologie de travail et du calendrier.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, les membres des différents comités de pilotage se sont également réunis afin de projeter les axes de travail définis pour l'année 2019 et d'en faire le bilan à la fin de cette année (copil Direction Générale, copil Services d'Accompagnement de la Jeunesse, copil Services en Milieu Ouvert, copil Pôle Insertion, copil Pôle Médico-Social). L'année 2019 a permis de poursuivre l'expérimentation du nouveau déroulement des comités de pilotage qui avait été défini en 2017 au sein du manuel qualité de l'ADSEAM et pour la plupart d'entre eux d'en faire un premier bilan.

#### LE DÉVELOPPEMENT

#### **Les projets des établissements et services :**

Au regard du calendrier défini au niveau associatif prenant en compte les dates de renouvellement des autorisations, les CPOM et les évaluations internes et externes, l'écriture des projets d'établissements et de services au sein de l'ADSEAM en cours sur l'année 2019 a concerné :

- Le projet de service des FAS
- Le projet de service Hébergement
- Le projet de service de l'AEMO
- Le projet de service du SIS
- Le projet de service de la médiation familiale
- Le projet d'établissement de la MAS
- Le projet d'établissement de l'IME

#### **Les appels à projets :**

En vue de développer de nouvelles actions en direction des publics qu'elle accompagne, l'ADSEAM a proposé en 2019 sa candidature pour plusieurs projets, notamment pour :

- La mise en place d'un projet théâtral « En piste ! ». Projet financé par la DDCS de la Manche.
- La mise en place du projet « Bien-être » en faveur des bénéficiaires du dispositif Appui Santé. Projet financé par la commune de Cherbourg-en-Cotentin (CLSPD).
- L'intervention d'un éducateur de rue dans le cadre du SAO auprès d'un public de jeunes (18-25 ans) en grande précarité sociale et financière et présentant des troubles du comportement liés ou non à des pathologies psychiatriques encore non diagnostiquées. Projet financé par la DDCS de la Manche.
- La mise en place de groupes de paroles à destination de femmes victimes de violences conjugales, en partenariat avec l'ACJM. Dispositif financé par l'ARS.

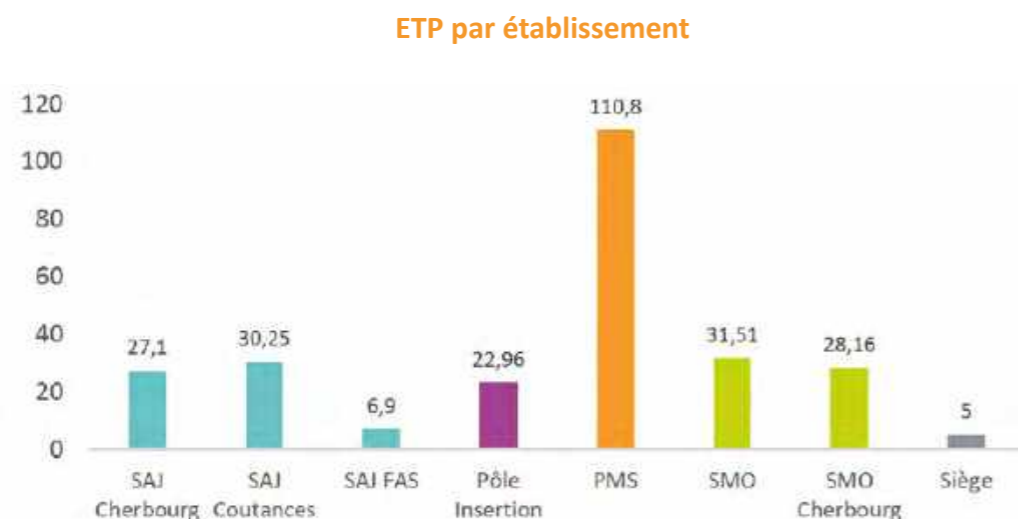
### 3.2. LES RESSOURCES HUMAINES

#### LES DONNÉES SOCIALES AU 31/12/2019<sup>1</sup>

L'ADSEAM comptait 293 salariés (209 femmes et 84 hommes) pour un ETP de 222,68.

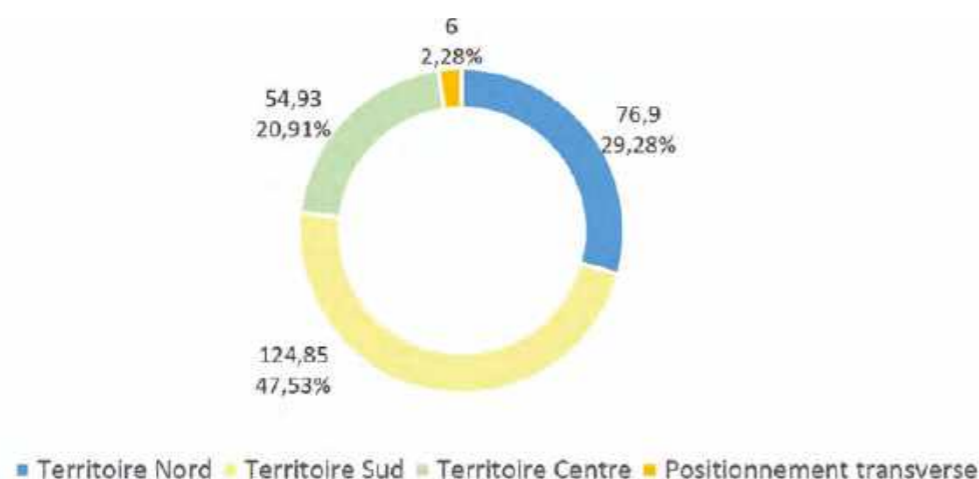
Soit : 283 CDI et 10 CDD.

La répartition des ETP :



69.62% des salariés en CDI sont à temps complet et 30.38% à temps partiel. L'ancienneté moyenne pour l'ensemble de l'ADSEAM est de 12.86 années.

#### ETP par territoire



En 2019, la demi-journée d'accueil des nouveaux salariés s'est déroulée le jeudi 10 octobre et a permis à une vingtaine de nouveaux salariés de découvrir l'association, ses activités, son organisation, et de rencontrer une partie des administrateurs, les salariés du siège, et les directeurs des différents pôles.

#### LE DIALOGUE SOCIAL

En 2019, les instances représentatives du personnel se sont régulièrement rencontrées. La Négociation Annuelle Obligatoire 2019, en raison d'évènements indépendants de la volonté des 2 parties, sera clôturée en 2020 et des accords d'entreprise sont en cours de négociation.

- => Accord d'entreprise sur le don du sang ;
- => Accord d'entreprise sur le droit à la déconnexion.

<sup>1</sup> Issu du rapport social 2019

### LA FORMATION

Le plan de formation 2019 a été mis en œuvre comme suit au niveau associatif (plan intra) :

INTITULÉ DE LA FORMATION	SALARIÉS FORMÉS	ORGANISME DE FORMATION	DATES	LIEU	DURÉE EN HEURES
UTILISATION MESSAGERIE, CALENDRIERS PARTAGÉS	19 demi-journées 251 salariés	DATA OUEST	12/12, DU 7 AU 11/01 ET 12/03	SUR LES TERRITOIRES	3,5
FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATEURS PROJET	1 jour 5 salariés	DATA OUEST	13-DÉC-18	SAINT LÔ	7
FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATEURS PROJET	1 jour 4 salariés	APLON	25-NOV-19	SAINT LÔ	7
REUNION D'INFORMATION RETRAITE	1 session 12 salariés	CARSAT	17-JUIN-19	SAINT LÔ	3
VALORISATION DES ROLES SOCIAUX	2 sessions 28 salariés	CONSEIL EVOLUTION M. PIRIOU	08/03 ET 01/10	SAINT LÔ	7
S'approprier le RGPD mettre en œuvre la convergence dans les organisations sociales et médico-sociales	1 session 8 salariés	NEXEM	30-JANV-19	SAINT LÔ	7
CEGI Formation logiciel Compta First	1 session 2 salariés	CREAI	30/04 ET 07/05	CAEN	14
Formation Wordpress	1 session 2 salariés	FIM	2 ET 3/04	SAINT LÔ	14
Formation SST initial	1 session 9 salariés	FPSG	28 ET 29/11	COUTANCES OU SAINT LÔ	14
Formation SST recyclage	3 sessions 25 salariés	FPSG	25/11, 27/11 ET 04/12	CHERBOURG, COUTANCES ET MORTAIN	7
Formation référents harcèlement sexuel et agissement sexiste	1 session 3 salariés	NEXEM	12-DÉC-19	SAINT LÔ	7

### 3.3. PATRIMOINE

#### LE PATRIMOINE IMMOBILIER :

- L'association mène une réflexion sur la gestion de l'ensemble de son parc immobilier depuis des années. Cette réflexion a été intégrée dans la négociation des différents CPOM signés avec nos financeurs. Néanmoins, nous rencontrons des difficultés importantes dans cette réflexion au vu des contraintes budgétaires et l'offre disponible sur le marché. A cette fin, l'association a décidé de réaliser courant 2020, une plaquette de communication à l'intention des élus et des collectivités afin de les sensibiliser à cette problématique.

- Au titre de l'exercice 2019, les chantiers suivants ont été engagés :

#### PÔLE MÉDICO-SOCIAL :

> Un programme de travaux a été acté avec l'ARS qui va permettre de rénover partiellement le site de Mortain. Un programme a été élaboré avec les équipes et des travaux ont été réalisés

> La construction de l'IEM sur Saint Hilaire du Harcouët s'est finalisé courant du premier trimestre 2019. Le bâtiment a été mis en service à la fin du 1er semestre 2019 et son inauguration a eu lieu à la rentrée en présence des autorités. Cet équipement qui a été réfléchi avec l'ensemble des équipes permettra d'accompagner les jeunes dans de meilleures conditions et de faciliter les conditions de travail des professionnels.

**SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE :**

> La réflexion avec les équipes et les services technique du Conseil Départemental de la Manche relative à la construction d'un foyer sur la commune de Saint-Lô est finalisé. La phase technique de construction est à l'étude avec un architecte mandaté par le Conseil Départemental. Le planning de ce projet prévoit une mise en service fin 2021. A la suite de ce projet, l'association et le Conseil Départemental passeront à l'étude de la réimplantation du foyer de Cherbourg.

> Le site de « la Guérie » a été cédé partiellement et nous ne restons propriétaire que du foyer de la Ruaderie.

> Un sinistre est intervenu fin 2018 sur le CASIP de Cherbourg, et un litige suite à son évaluation par l'expert, a retardé sa reconstruction.

**SERVICES EN MILIEU OUVERT**

> Des recherches de locaux pour relocaliser les services, sont toujours en cours sur Cherbourg et Avranches. Elles n'ont pas encore abouti pour des raisons techniques et financières.

> Les services administratifs ont déménagé à la fin du 1er semestre 2019. Des locaux ont été trouvés sur Saint-Lô en tenant compte des besoins des équipes et des moyens alloués. Ce déménagement a permis de libérer les anciens locaux administratifs ce qui a permis de repenser l'organisation de ces locaux afin de permettre l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail des équipes.

**LA GESTION DES MOYENS :**

L'association comme l'ensemble des acteurs du secteur, connaît des contraintes financières. A ce titre, une réflexion a été menée afin de permettre de réduire les coûts en mutualisant des achats (investissements, charges courantes, ...). Des nouveaux appels d'offre devront être réalisés en 2020 afin d'optimiser nos coûts.

**3.4. COMMUNICATION**

Les différentes évaluations internes et externes que nous avons effectuées ont mis en avant un point récurrent : l'obsolescence de notre identité visuelle, notre logo. Celui-ci, fort de très nombreuses années de bon et loyaux services n'était plus adapté et représentatif des multiples activités de l'ADSEAM. Elle renvoyait une image quelque peu désuète et vieillissante de notre Association.

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration ont donc décidé que le temps était venu de faire évoluer cette image à l'aube de ses 60 années d'existence et de **créer une nouvelle identité visuelle.**

La société « Objectif Multimédia » nous a accompagné tout au long de cette démarche, avec trois objectifs :

> **Créer une image moderne et dynamique**

> **Créer une image fédératrice et inspirant l'avenir**

> **Contribuer à la diffusion d'une image positive de l'ADSEAM tant à l'interne qu'à l'externe.**

Ce travail a abouti à cette nouvelle identité :



Association Départementale pour la Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche

Une charte graphique a également été créée.

Elle établit les règles d'utilisation de l'identité visuelle : ses couleurs, son utilisation dans un espace défini, sa taille, sa typographie. Elle détermine clairement la manière dont nous devons tous respecter les spécificités de notre logo. Reste un long travail de mise à jour de l'ensemble de nos documents associatifs ainsi que tous les documents des établissements et services qui sont extrêmement nombreux. Nous avons appliqué la charte graphique à notre journal associatif, La Lettre Horizon qui ne sera plus édité mais transmis à l'ensemble des salariés et des partenaires de manière dématérialisée.

Concomitamment à ce travail déjà important, nous avons également eu la volonté de remanier en profondeur notre site internet qui, il est vrai était peu attractif et encore moins interactif. Il ne donnait pas l'envie de venir nous rencontrer ...

Nous nous sommes fait accompagner dans cette démarche par un professionnel extérieur « Cotentin-Création » et a abouti à : **www.adseam.asso.fr** fin décembre 2019.

Très rapidement, le site a joué son rôle. Nous avons reçu des candidatures spontanées, des réponses à nos offres d'emploi, des questions sur notre Association, des demandes de stages.

Toute l'année 2019 a été nécessaire pour faire aboutir ces créations. Il a été présenté aux salariés de l'ADSEAM lors des Réunions de Territoires la nouvelle identité visuelle, la charte graphique et le site internet en décembre 2019.

**3.5. LE SYSTÈME D'INFORMATION**

Dans le cadre de l'amélioration de son système d'information, l'ADSEAM poursuit en 2019 la mise en place de préconisations formulées par l'audit informatique réalisé en 2018 avec notamment :

**LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE OFFICE 365 :**

Notre association doit intégrer dans ses méthodes de travail, les mutations technologiques dont nous sommes confrontés. A cette fin, nous avons engagé en 2018 le déploiement de l'office 365 auprès de l'ensemble des professionnels ce qui leur permet de disposer d'une adresse courriel personnel. Ces derniers ont été formés au début de l'année 2019. Cet outil a permis d'offrir un confort de travail supplémentaire aux équipes.

En fin d'année, l'ensemble des outils d'Office 365 a été attribué aux équipes afin de leur permettre de bénéficier des outils Office sur le WEB, OneDrive, Teams (visioconférence). Ce dernier va permettre dans les années à venir de rationaliser les déplacements au sein des structures. Une réflexion sur le déploiement de cet outil sera réalisée en 2020 afin d'équiper nos salles de réunion.

Cette évolution marque la volonté de l'ADSEAM de continuer à se projeter et à faire sien les outils de communication primordiaux qui lui manquaient.

L'ADSEAM a totalement intégré l'importance de l'apport des outils de communication pour en faire une véritable politique associative de communication qui ne peut et ne doit que se poursuivre et se développer.

**LA MISE EN PLACE DE LA GED, GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS :**

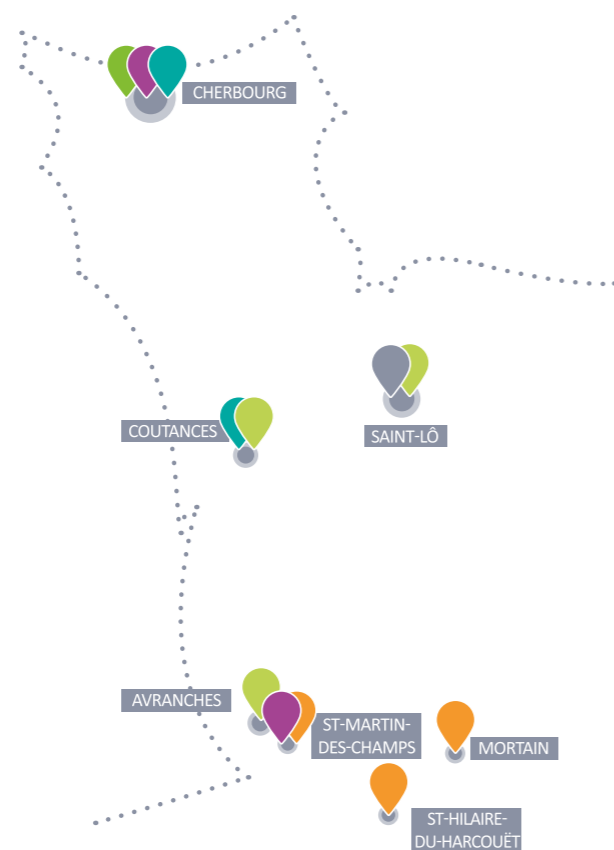
Afin de centraliser les données et de renforcer leur sauvegarde permettant ainsi une plus grande sécurisation, l'ADSEAM a souhaité mettre en place une Gestion Electronique des Documents et ce, sur l'ensemble de ses établissements et services. Concernant ce projet, l'année 2019 a été marquée par :

- Le développement de notre propre outil, à l'aide d'un prestataire basé sur Rennes ;

- L'élaboration des arborescences pour toutes les structures de l'association avec la collaboration de plusieurs personnels administratifs sur chacun des pôles ;

- La première phase de déploiement avec le siège et le pôle médico-social (définition des accès, paramétrage, programmation des formations).

# LES RAPPORTS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES



## 1. LES TABLEAUX D'ACTIVITÉS 2019

### LA DISTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ DES TROIS SECTEURS D'INTERVENTION

Nombre de personnes suivies en 2019

Etablissements ou services	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
FAS (jeunes)	17	19	15	-4
AEMO (jeunes)	1467	1358	1274	-84
SIS MJIE (mineurs)	182	193	168	-25
Diapason Cherbourg (mineurs)	57	56	45	-11
Diapason Avranches (mineurs)	31	40	41	1
Médiation Familiale (Cherbg, Avran, Coutances) (adultes)	130	190	118	-72
TMFPO (adultes)		75	133	58
Pôle adolescents (jeunes)	160	162	144	-18
IME / ITEP (jeunes)	80	79	73	-6
IEM (jeunes)	17	19	17	-2
MAS (adultes)	14	14	14	0
SESSAD (jeunes)	110	120	121	1
CHRS Le Cap (personnes)	451	404	252	-152
Service d'Accueil et d'Orientation (personnes)	989	806	897	91
Service logement (personnes)	47	62	57	-5
Lits Halte Soins Santé (personnes)	14	11	15	4
Appartements de Coordination Thérapeutiques (personnes)	0	4	3	-1
Appui Santé (personnes)	95	84	84	0
Maison Relais (personnes)			37	37
<b>Total</b>	<b>3861</b>	<b>3696</b>	<b>3508</b>	<b>-188</b>

La baisse importante du nombre de personnes suivies au CHRS Le Cap provient d'un changement dans la méthode de comptage :

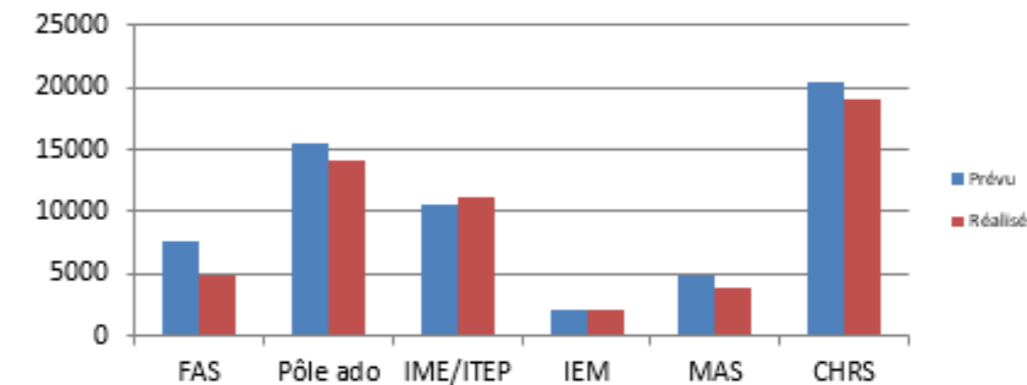
- => En 2017 – 2018, ce sont les « séjours » qui étaient comptabilisés, une même personne pouvant effectuer plusieurs séjours.
- => En 2019, ce sont les personnes qui ont été comptabilisées, quelque-soit le nombre de séjours effectué.

Nombre de journées et d'actes réalisés en 2019 (valeur internat)

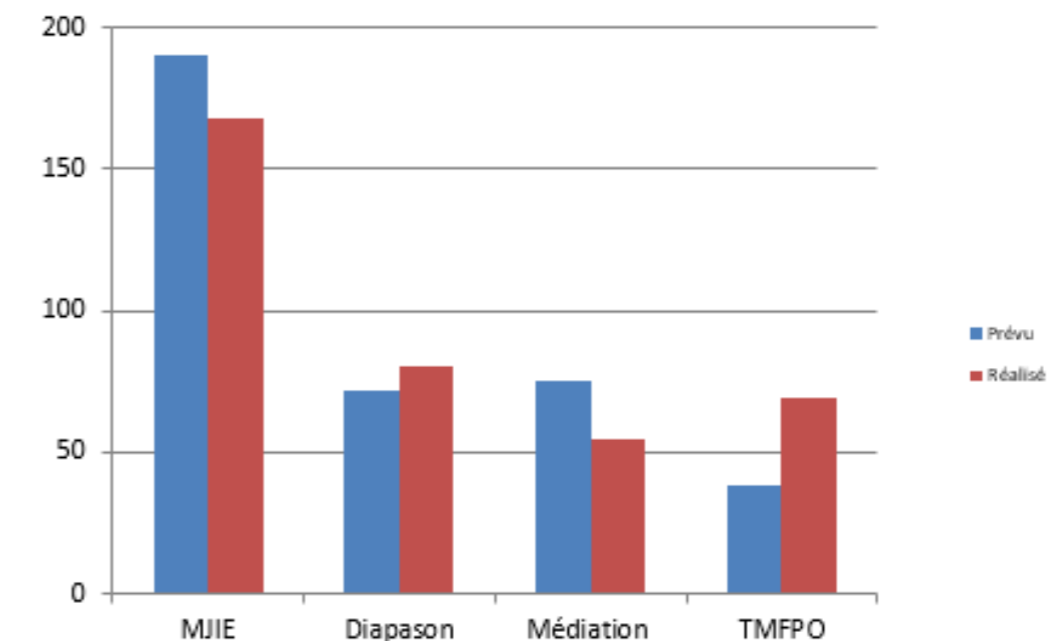
Etablissements	Conseil départemental 50		Conseil départemental autres départements		DDCS		PJJ		Justice		CPAM		Ecart		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Jnées	Actes	%
FAS	5 840	3 502	1 825	1 433									-2 730		-35,62%
AEMO	321 930	270 187	6 570	11 152									-47 161		-14,36%
SIS MJIE							190	168						-22	-11,58%
Diapason (Cherb et Avranc)									72	80				8	11,11%
Médiation familiale (Chbg, Avr, Cout)									75	55				-20	-26,67%
TMFPO									38	69				31	81,58%
SAJ HEBERGT	15 482	13 976		84			1 013	14					-2 421		-14,68%
IME/ITEP											10 542	11 083	541		5,13%
IEM											1 997	2 046	49		2,45%
MAS											4 855	3 905	-950		-19,57%
SESSAD											11 844	14 316	2 472		20,87%
CHRS Le Cap					20 458	19 053							-1 405		-6,87%
Service d'Accueil et d'Orientation					7 800	14 634							6 834		87,62%
Lits Halte Soins Santé											1 095	1 046	-49		-4,47%
Appartements de coordination thérapeutique											986	997	11		1,12%
<b>Total nb jnées</b>	<b>343 252</b>	<b>287 665</b>	<b>8 395</b>	<b>12 669</b>	<b>28 258</b>	<b>33 687</b>	<b>1 013</b>	<b>14</b>			<b>19 475</b>	<b>19 077</b>			
<b>nb actes</b>							<b>190</b>	<b>168</b>	<b>185</b>	<b>204</b>	<b>11 844</b>	<b>14 316</b>			

Activité 2019	Nb de journées prévues	400 393	Nb d'actes prévus	12 219
	Nb de journées réalisées	353 112	Nb d'actes réalisés	14 688
	Ecart	-47 281	Ecart	2 469

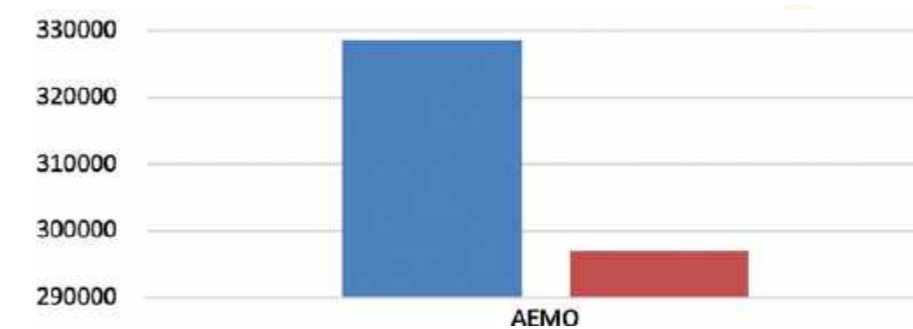
Journées



Actes



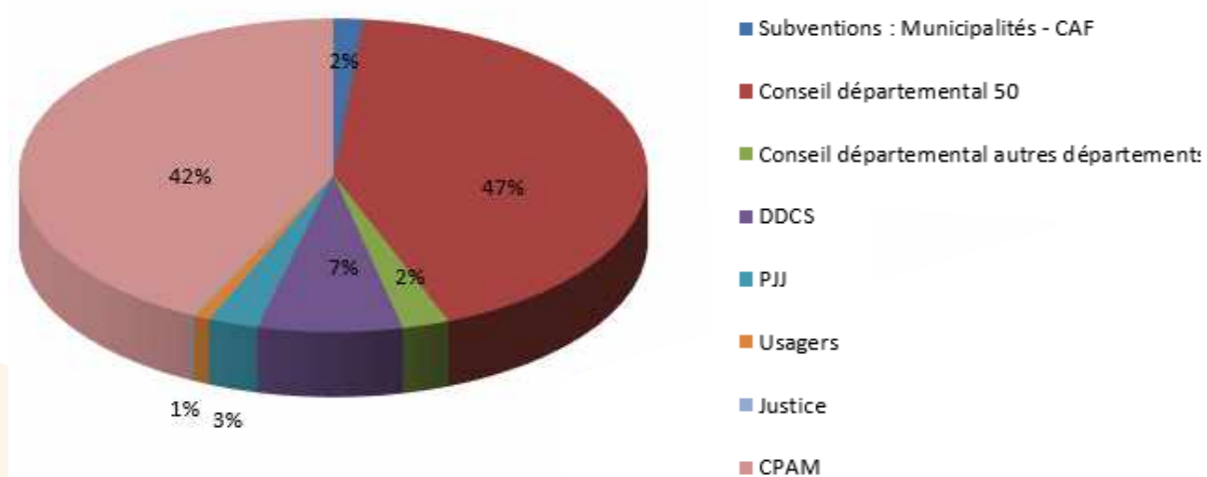
Journées



Recettes par organismes payeurs (Facturation en K€ - année 2019)

Etablissements	Subventions : Municipalités - CAF	Conseil départemental 50	Conseil départemental autres départements	DDCS	PJJ	Usagers	Justice	CPAM	TOTAL
FAS		792	172						964
AEMO		2 621	86						2707
SIS MJIE					393				393
Diapason (Cherb et Avranc)	51						16		67
Médiation familiale (Chbg, Avr, Cout)	111	10					9	26 MSA	156
Pôle HEBERG T		3 089	17		3				3109
IME/ITEP			11,8			3,6		3 033	3048,4
IEM		47,7	17,4			2,7		803,7	871,5
MAS						75,7		1055,7	1131,4
SESSAD								1444,5	1444,5
CHRS Le Cap	15			948		39			1002
Service d'Accueil et d'Orientation	20			126					146
Service Logement	39	29		0		11			79
SIAO 50				80					80
Lits Halte Soins Santé + Appui santé + ACT			71			4		225	300
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>6 589</b>	<b>375</b>	<b>1 154</b>	<b>396</b>	<b>136</b>	<b>25</b>	<b>6 588</b>	<b>15 498,80</b>

# 2. LE PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



# 2.1



# ADSEAM

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT  
DE LA JEUNESSE

## L'HÉBERGEMENT

### Direction :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances  
Tel : 02.33.19.41.00  
Fax : 02.33.19.05.94

### Directeur : Thierry BOUCE

E-mail : poleado@adseam.asso.fr

### Chefs de service :

Coutances : Florence GALLES / Pierre François LEJEUNE  
Cherbourg : Patrice LEFEBVRE / Jean Luc PAYSANT

### AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement des Services d'Accompagnement de la Jeunesse de Coutances et de Cherbourg date du 27 mars 2018.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil du service d'hébergement est fixée à 34 places réparties sur 2 sites : Coutances et Cherbourg.

La Guérie à Coutances : 11 places en collectif

Beausite à Coutances : 6 places en collectif

Aristide Briand à Cherbourg en Cotentin : 8 places en collectif

Beuzeville à Cherbourg en Cotentin : 9 places en collectif.

### POPULATION ACCUEILLIE

Le service d'hébergement est habilité à recevoir pour chacun des sites 17 garçons et filles âgés de 14 à 18 ans et jeunes majeurs au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil de l'ordonnance du 02 février 1945.

### FINANCEMENT

Le service d'hébergement est financé par le Conseil départemental de la Manche. Le prix de journée est fixé dans le cadre du CPOM.

### MISSIONS

Le service d'hébergement de l'ADSEAM a pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des mineurs ou des jeunes majeurs confiés, qui ont été préalablement identifiés par un magistrat ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation ;



- Mettre en place un dispositif expert d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles ;

- Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et celles de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat) ;

- Assurer un accompagnement éducatif au mineur et au jeune majeur, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant pour les mineurs les droits et les aspirations de ses parents ou de ses représentants légaux.

### ACTIONS

Les publics accompagnés par les Services d'Accompagnement de la Jeunesse de l'ADSEAM peuvent être confrontés à des problématiques familiales relatives, notamment à :

- Des formes de violence
- Des difficultés des parents à assurer leurs responsabilités en matière de protection, de développement et d'éducation de l'enfant
- Des problèmes de communication au sein de la cellule familiale
- Des confusions générationnelles
- Des pratiques addictives
- Des formes de précarité sociale

Les jeunes accompagnés peuvent être confrontés aussi à des problématiques personnelles ou psychologiques qui peuvent se caractériser de différentes manières, et prendre, par exemple, la forme :

- De troubles cognitifs
- De manque d'estime de soi, de dévalorisation de soi
- De problématiques d'abandon, de ruptures de liens
- De sentiment d'insécurité
- De problèmes d'addiction (alcool, stupéfiant, jeux vidéo, téléphone...)
- De formes d'inhibition, de troubles alimentaires, de comportements suicidaires, de tentatives de suicides, de fugues
- De carences affectives et relationnelles
- De problèmes relationnels avec d'autres jeunes
- De violences, de passages à l'acte délictueux

Ces problématiques familiales et personnelles auxquelles peuvent être confrontés les jeunes accompagnés par les Services d'Accompagnement de la Jeunesse soulignent l'importance que l'hébergement soit un lieu de protection, de contenance, de permanence, d'acquisition de repères et de valeurs.

Pour favoriser l'insertion, l'autonomie sociale et le développement personnel des jeunes, les Services d'Accompagnement de la Jeunesse mettent en œuvre des pratiques d'accompagnement liées :

- A l'éducation
- A la scolarisation
- A l'emploi et la formation professionnelle
- A la santé
- A la vie résidentielle, au logement
- A la citoyenneté, aux loisirs et à la vie sociale
- Aux problématiques judiciaires

### 1. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention des Services d'Accompagnement de la Jeunesse comprennent trois dimensions :

- > en direction du jeune confié,
- > en direction de sa famille,
- > en direction de son environnement (formation, social, professionnel...).



**a) Principes en direction du jeune :**

La mesure de placement est une mesure éducative. Chaque jeune confié est capable de développement personnel, de modification, d'évolution dans les domaines affectif, cognitif et social. Il est reconnu non par ses difficultés et troubles mais par ses aptitudes et ses demandes.

La prise en charge ne peut être conçue que comme provisoire ; elle suppose une approche positive du jeune, momentanément en échec dans son environnement, voire en rupture, un temps suffisant pendant lequel la mise en œuvre de l'action éducative, pédagogique, psychologique, est adaptée à ses besoins.

Le service hébergement des Services d'Accompagnement de la Jeunesse met en œuvre un projet personnalisé dans lequel le jeune est acteur de sa propre démarche.

Nous cherchons à fournir à chaque jeune un accompagnement, des prestations grâce auxquelles ce dernier peut élaborer de manière négociée et contractuelle son propre cheminement dans le dispositif proposé, ce qui constitue un préalable à son projet de vie ultérieur.

Il favorise les modes d'expression créatrice du jeune et l'apprentissage des règles de vie communautaire indispensables pour positiver son statut de citoyen.

Notre démarche suppose que chaque jeune est/ou sera, capable de respect des autres et de soi. Elle implique aussi que tout apprentissage proposé reconnaît un droit à l'erreur, droit constitutif de tout processus d'évolution sociale et intellectuelle.

Nous nous devons de mettre en œuvre tout le dispositif respectant les obligations de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

**b) Principes en direction de la famille :**

Nous ne nous substituons pas à la famille. Quelles que soient sa situation (sauf dispositions légales contraires), leurs difficultés, les parents ou représentants légaux sont informés et associés à l'élaboration du projet personnalisé de son enfant. Les Services d'Accompagnement de la Jeunesse s'appuient sur la fonction parentale et l'étaye si besoin afin que le jeune (re) trouve sa place au sein de sa famille. Nous avons un devoir déontologique de respect des valeurs et de la culture de la famille, dont les pratiques s'inscrivent dans les limites du droit.

La prise en compte de l'environnement familial est un axe de travail permanent. L'institution assume une fonction de tiers : elle permet de travailler sur des modes de communication et autant que possible sur le changement dans les modes de relation. Sur la base d'une évaluation, elle vise la restauration du lien familial voire la possibilité d'un retour en famille quand cela est souhaitable et pertinent.

Quand celui-ci est plus complexe, la famille et le jeune sont accompagnés dans un lien nouveau : être en relation, vivre la séparation. Le travail est mis en œuvre principalement par le référent du projet et/ou le psychologue. Dans certaines situations, des rencontres à domicile sont réalisées.

En fonction de l'avancée du projet personnalisé, les entretiens avec la famille se déroulent en présence de l'éducateur référent et - si besoin - du chef de service et/ou de la psychologue : il s'agit de définir ensemble les règles de l'accueil, voire de les rappeler. Le travail avec les familles se réalise dans le cadre de visites et de rencontres organisées sur l'un des sites administratifs, à domicile ou en lieu extérieur : Centre Médico-Social (CMS)...

La trame des entretiens familiaux concerne le déroulement et l'association au projet personnalisé. Ils s'engagent autour de l'énoncé du cadre dès le début de l'accueil et se poursuivent à toutes les étapes de l'accompagnement.

Une articulation régulière avec les services placeurs est assurée de manière à préciser les différentes responsabilités de l'accompagnement et à faciliter des ajustements réciproques.

**c) Principes en direction de l'environnement :**

Nous nous devons de travailler en partenariat avec chaque membre de l'entourage du jeune afin que celui-ci, momentanément confié aux Services d'Accompagnement de la Jeunesse, soit au plus vite et au mieux intégré dans son environnement. Le placement étant provisoire, il convient de maintenir ces liens.

Les objectifs définis doivent être accessibles. Les Services d'Accompagnement de la Jeunesse sont un des maillons d'un ensemble beaucoup plus vaste dans l'éducation du jeune.

En ce sens, l'intégration – la socialisation – la (re) valorisation – l'acquisition de compétences sociales, professionnelles, scolaires – le (re) positionnement valorisé dans et par la famille, constituent les principaux concepts des finalités éducatives des Services d'Accompagnement de la Jeunesse.

**SECTEURS D'INTERVENTION**

Le service hébergement des Services d'Accompagnement de la Jeunesse de l'ADSEAM se décomposent en 4 maisons sur 2 zones géographiques différentes :

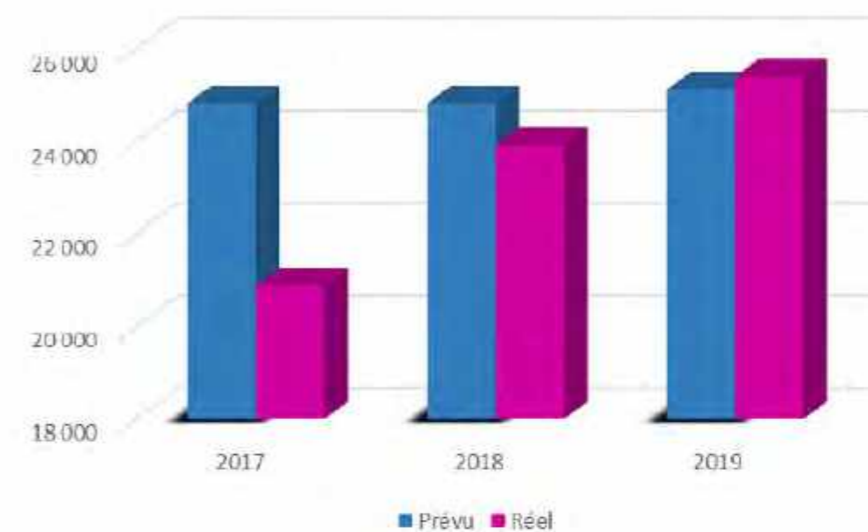
- 2 maisons mixtes pour le site de Coutances
- 2 maisons mixtes sur le site de Cherbourg.

**ACTIVITÉ 2019**

Activité globale de 2017 à 2019 en journées valeur réelle (tous types d'activités confondus)

	MANCHE		A. FINANCEURS		TOTAL	
	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL
2017	23 797	20 102	1020	778	24 817	20 880
2018	23 797	23 225	1020	694	24 817	23 919
2019	24 101	25 288	1020	101	25121	25 389

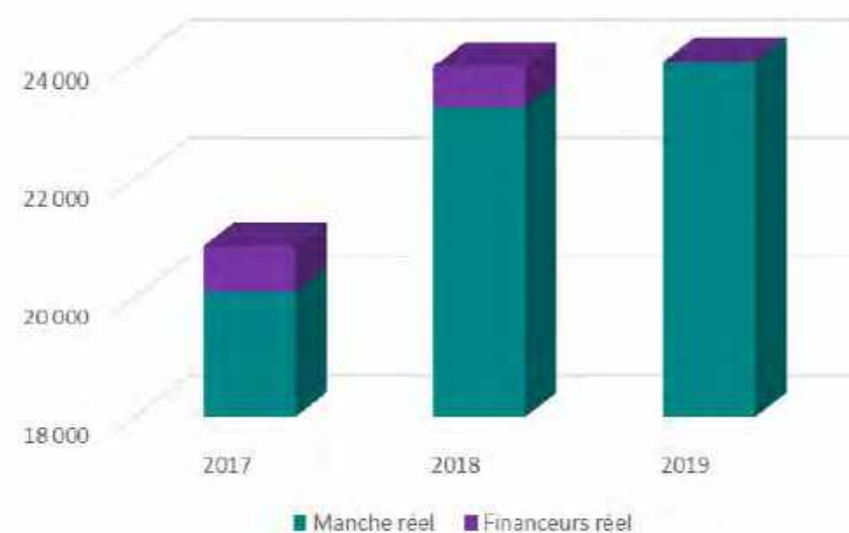
Activité en valeur réelle de 2017 à 2019



Activité hébergement en valeur réelle 2019

TOUS LES FINANCEURS	HÉBERGEMENT						TOTAL
	4 FOYERS	APPART. SEMO	ACCUEIL URGENCE	ABS. AU DELÀ DE 5 JOURS	INTERNAT MODULÉ	ACCUEIL SANS HÉBERGT	
RÉALISÉ	9 322	502	0	1 486	0	0	11379
PRÉVU	10475	694	0	0	0	0	11169
ÉCART	-1153	-192	0	1486	0	0	-210

### Activité par financeurs en nombre de journées (toutes activités confondues) en valeur réelle de 2017 à 2019



### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Un groupe de travail s'est constitué afin de commencer à réfléchir sur le projet architectural du futur lieu d'hébergement à Saint-Lô. Il est composé de la direction, des quatre chefs de service, de quatre salariés non cadres, d'une secrétaire et d'un administrateur. Cette réflexion va de pair avec le travail de réécriture du projet de service qui a débuté en septembre 2019.

Concernant le projet architectural de Saint-Lô, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Conseil Départemental et notamment avec l'architecte du projet. Les rencontres ont eu pour objectifs de clarifier le projet d'ensemble et une concertation autour du plan architectural. Ce travail doit se poursuivre en 2020.

## CENTRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (CASIP)



# ADSEAM

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE

#### Direction :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances  
Tel : 02.33.19.41.00  
Fax : 02.33.19.05.94

#### Directeur : Thierry BOUCE

E-mail : poleado@adseam.asso.fr

#### Chef de service :

Patrice LEFEVBRE  
10 Impasse Leveel – 50100 Cherbourg en Cotentin

### AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du CASIP de Cherbourg date du 27 mars 2018.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil est fixée à 14 places dont 6 places pour les internes et 8 places pour les externes.

### POPULATION ACCUEILLIE

Le CASIP reçoit des garçons et des filles de 14 à 18 ans en rupture scolaire ou professionnelle et sans solution immédiate d'insertion, mais pourvus d'un étayage social (famille, autres services...).

### FINANCEMENT

Le service du CASIP est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

### MISSIONS

Le CASIP a pour mission d'accueillir, d'encadrer, d'accompagner les jeunes en journée, de préparer leur insertion, tant sur le plan scolaire que professionnel, en favorisant un retour sur les dispositifs de droits communs.

Les enjeux et les finalités de l'action du CASIP sont de mettre chaque jeune dans les meilleures conditions possibles pour lui permettre de préparer son avenir scolaire et/ou professionnel. Le CASIP propose des activités de découverte, d'expression créatrice et d'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire. Il est sollicité pour des jeunes qui n'ont temporairement pas de perspectives et d'activités de formation.

#### Les objectifs généraux du CASIP sont :

- D'offrir un espace où l'activité est le support à la création d'un lien éducatif essentiel à l'instauration d'une confiance partagée, à l'acceptation d'être soutenu afin d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle,
- D'offrir à chaque jeune accueilli un cadre éducatif sécurisant, structurant, valorisant, permettant de rompre avec la spirale d'échecs et de commencer à formuler à nouveau des projets,
- D'être un lieu où le jeune retrouve un mieux-être et un sens aux apprentissages proposés,
- De préparer le jeune à l'ébauche d'un projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation et les apprentissages.

## ACTIONS

L'équipe éducative et pédagogique du CASIP veillent à prendre en compte des principes tant en direction du jeune que de sa famille ou de l'environnement : elle est composée d'un éducateur technique, un éducateur spécialisé et d'un instituteur mis à disposition par l'Education Nationale.

### - Si le jeune est placé en qualité d'externe, il s'agira de :

- > Veiller à ne pas se substituer à la famille,
- > Mobiliser, autant que possible, les ressources familiales et de l'environnement,
- > Aider les familles dans l'exercice de leur fonction parentale,
- > Respecter les valeurs, la culture de la famille lorsqu'elle s'inscrit dans la légalité afin de favoriser la continuité, la cohérence éducative,
- > Co-construire avec lui son projet individualisé.

- Si le jeune fréquente le CASIP en qualité d'interne (jeune du service hébergement), il s'agira pour les professionnels de s'inscrire, au même titre que les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement dans la mise en œuvre du projet individualisé en y associant sa famille.

Dans les modalités d'accompagnement du jeune, les professionnels du CASIP veillent à mettre en place des pratiques consistant à :

- Donner un cadre éducatif sécurisant permettant l'écoute, l'échange nécessaire à la remise en confiance et la valorisation de soi.
- Evaluer les potentiels scolaires, professionnels et la capacité des jeunes à s'inscrire dans une action durable, stable.
- Mettre en place un soutien individualisé et un cadre de travail adapté aux besoins des jeunes et objectifs visés.
- Définir un rythme de scolarisation adapté à chaque jeune tenant compte de leurs capacités opératoires et de leur niveau d'attention.
- Donner aux jeunes l'envie d'apprendre, les mettre en situation de recherche, de confrontation à des problèmes ou difficultés à résoudre.
- Favoriser la découverte de nouvelles capacités au travers de l'organisation d'ateliers en les animant de telle sorte qu'ils soient autant un lieu de découverte, d'expression créatrice qu'un espace sécurisant, valorisant.
- Préparer les jeunes à s'inscrire dans leur projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation, les apprentissages de base.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Le dispositif du CASIP n'existe que sur Cherbourg pour accueillir 6 jeunes issus des hébergements de Cherbourg et 8 jeunes externes confiés par les services de l'ASE de la Manche ou par le juge des enfants.

Sur Coutances, un «accueil de jour» propose des activités manuelles pour les jeunes sans solution scolaire ou professionnelle.

## ACTIVITE 2019

### CASIP EXTERNES en valeur réelle de 2017 à 2019

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
2017	1512	601	-911
2018	1512	977	-535
2019	1512	925	-587

Si nous constatons une augmentation du nombre de journée, nous demeurons éloignés du prévisionnel (64.62 % du taux d'occupation). Il nous faut poursuivre notre travail de communication auprès de nos partenaires.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le CASIP, tout comme les autres services des Services d'Accompagnement de la Jeunesse s'inscrit dans une démarche inclusive tant vers l'éducation nationale que vers le milieu professionnel.

Le travail auprès des familles est une des réflexions. Nous souhaitons accentuer la participation de celles-ci et permettre à chacun des parents d'être acteur du projet de leur enfant. L'accompagnement quotidien est en cours de réorganisation, la notion de référence est réinterrogée.

## SERVICE EDUCATIF EN MILIEU OUVERT (SEMO)

### Direction :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances  
Tel : 02.33.19.41.00  
Fax : 02.33.19.05.94

### Directeur : Thierry BOUCE

E-mail : poleado@adseam.asso.fr

### Chefs de service :

Cherbourg : 2 Rue Psichari : Jean-Luc PAYSANT  
Coutances : 2B-2C Rue des Tanneries Prodhommes : Florence GALLES

### AUTORISATION/ HABILITATION

L'avenant n°2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017 – 2021, en date du 19 décembre 2019, a modifié le nombre de mesures. Avec 10 places supplémentaires, la capacité du service est portée désormais 45 mesures.

### CAPACITE AUTORISEE

Le nombre de mesures au Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) est fixé à 45 mesures réparties sur 2 secteurs : Nord Manche et Centre – Sud Manche  
Nord Manche : 23 mesures  
Sud et Centre Manche : 22 mesures

### POPULATION ACUEILLIE

Prioritairement, le SEMO accompagne des garçons et des filles dont l'âge d'admission est compris entre 14 et 18 ans. Il peut accompagner des Jeunes Majeurs jusqu'à 21 ans avec l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM).

Ces jeunes orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche ou par les Juges des Enfants (JE) bénéficient d'un accompagnement d'une durée qui correspond au projet individualisé à mettre en œuvre.

### FINANCEMENT

Le Service Educatif en Milieu Ouvert est financé par le Conseil Départementale de la Manche.

### MISSIONS

L'une des caractéristiques particulières de ce service est de proposer pour des jeunes un accompagnement éducatif régulier et fréquent (au minimum 2 interventions par semaine en moyenne en plus des démarches auprès des partenaires), permettant de conduire chaque jeune vers son autonomie progressive.

### ACTIONS

L'action des professionnels du SEMO s'inscrit autour du projet individualisé de chaque jeune accompagné.



Ce projet comprend les objectifs suivants (et les moyens qui en découlent) :

- Accompagner le jeune dans son développement personnel,
- Répondre aux besoins élémentaires d'insertion (logement, budget, vie professionnelle, santé, socialisation),
- Redéfinir la place de chacun (jeune, famille),
- Restaurer le lien familial et avec le réseau de soutien existant, maintenir des liens familiaux.

Le projet est élaboré à partir des attentes du jeune et de sa famille, des échanges entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il est validé pour la durée de la mesure et révisable obligatoirement une fois par an au moins. Il est signé par le jeune, sa famille, le service et envoyé au service prescripteur (territoire de solidarité ou JE).

### SECTEURS D'INTERVENTION ACTIVITE 2019

#### ACTIVITÉS SEMO en valeur réelle de 2017 à 2019 en journées

	SEMO NORD		SEMO CENTRE		SEMO SUD		TOTAL SEMO	
	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL
2017	6 241	5 754	4 161	3 653	1 734	1 185	12 136	10 592
2018	6 241	6 517	4 161	5 524	1 734	777	12 136	12 818
2019	6 394	6 869	4 161	5 113	1 885	1 103	12 440	13 085

La progression de 23 % du SEMO s'explique par la création de 10 mesures nouvelles et répond aux besoins réels du Département de la Manche sur ce type d'accompagnement.

### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le nouvel avenant précise que nous disposons au SEMO de 22 places dont 3 places (SEMO Hébergement) en appartement (ou FJT) pour Coutances et de 23 dont 3 places en appart ou FJT (SEMO hébergement) pour le Nord.

L'organisation actuelle du SEMO est la suivante :

45 places dont 22 sur Coutances et 23 sur Cherbourg dont 3 places en appartement ou FJT  
Sur Coutances, nous disposons d'une place en FJT

La réflexion doit porter pour ce secteur sur :

- > Louer ou réaménager un appartement (dans bâtiment des FAS)
- > Envisager 1 ou 2 places FJT supplémentaires

Les besoins en hébergement dans le cadre du SEMO sont réels sur le secteur de Coutances.

## FAMILLES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES (FAS)



### Direction :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances  
Tel : 02.33.19.41.00  
Fax : 02.33.19.05.94

### Directeur : Thierry BOUCE

E-mail : poleado@adseam.asso.fr

### Chefs de service :

Pierre-François LEJEUNE  
Tel : 02.33.19.05.91 - Fax :  
E-mail : fas@adseam.asso.fr

### AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté portant la régularisation de 33 places existantes et extension non importante de 7 places du service des Familles d'Accueil Spécialisées de l'ADSEAM date du 21 août 2006.

### CAPACITE AUTORISEE

Le service des FAS est autorisé à accueillir des enfants de la naissance à leur majorité, garçons et filles. Une prolongation du placement est possible pour des jeunes majeurs. La capacité autorisée par le CPOM 2017-2021 est répartie de la manière suivante : Seize places dans la Manche, cinq places dans le Calvados.

### POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans, gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. A ces carences s'ajoutent souvent une rupture des liens parentaux, un déficit majeur de la relation parentale, un manque de soins au cours de la petite enfance. Le rejet ou l'abandon fragilise chez ces enfants, toute perspective de construction individuelle et autonome à l'égard des parents.

L'enfant passe donc d'une situation où les parents se trouvent en grande difficulté à assurer leur fonction à une autre situation où des éducateurs assurent une suppléance parentale pour un temps donné.

### FINANCEMENT

Le service des FAS est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

### MISSIONS

Des professionnels de l'éducation spécialisée accueillent au sein de leur propre famille des enfants gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. Le service vise à offrir à l'enfant ou à l'adolescent une structure à caractère familial encadrée par des éducateurs spécialisés afin de l'accompagner dans son histoire et son devenir.

Un accueil familial spécialisé, de par la qualification des professionnels, se doit d'être identifié dans une offre de service différenciée du placement familial habituel. Ce type d'accueil se caractérise par les finalités suivantes :

#### > Le sens d'une protection renforcée

L'accueil par le service répond à un besoin de protection décidé par voie judiciaire ou administrative. Cependant cette « protection » ne peut se résumer uniquement à une mise à l'écart de situations jugées dangereuses. Elle vise également à ce que l'enfant gagne le sentiment d'une sécurité intérieure qui le protège de lui-même et nuance l'envahissement des sentiments de culpabilité activés par le vécu de placement.

#### > L'accompagnement éducatif spécialisé

Le sens fondamental de l'accompagnement est de permettre à l'enfant de devenir acteur de son histoire, de reconstruire l'idée d'un avenir possible, donc la perspective d'un projet personnel.

#### > Le lien et les repères de vie recréés

L'enfant doit expérimenter en début de séjour la pertinence d'un contenant fort et cohérent, capable de limites, posant des repères de génération, dans lequel il puisse engager ses attentes. L'objectif à chaque nouvel accueil est de faire vivre une relation d'étayage qui n'a pas eu lieu jusque-là ou qui s'est déroulée de façon inadéquate.

**La mission prioritaire du service consiste à offrir une prise en charge permanente** – accueil – hébergement – encadrement – à des jeunes en situations familiales très difficiles, présentant des troubles de la personnalité et/ou des difficultés importantes de comportement. Ces jeunes sont placés sur mandat de l'aide sociale à l'enfance de la Manche et du Calvados.

Cet accueil a la particularité de proposer un accompagnement spécialisé en situation. Il peut être conduit par les deux membres du couple s'ils sont tous deux éducateurs diplômés, ou par un seul des deux répondant à cette exigence.

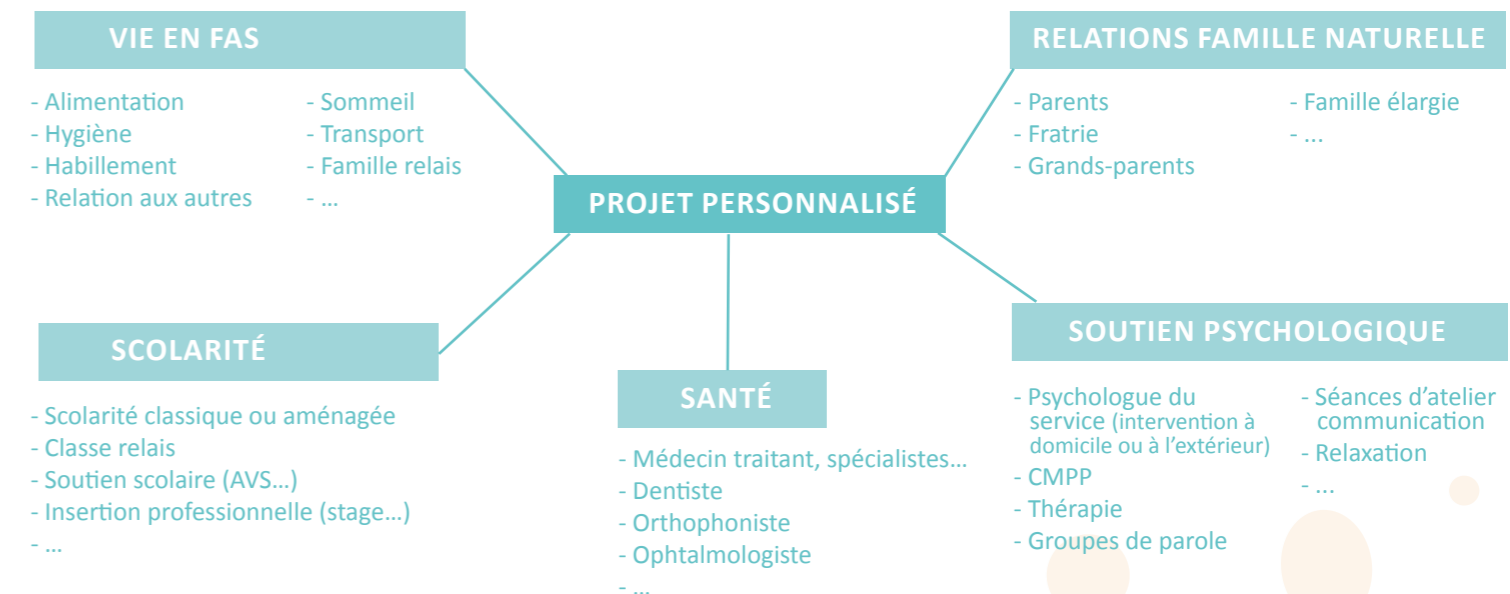
L'objectif est donc de proposer un cadre familial, échappant au poids institutionnel, à l'intérieur duquel puisse se développer de façon continue un travail personnalisé et approfondi sur la vie relationnelle de l'enfant et ses repères de vie, conduit par ceux qui en ont la responsabilité quotidienne.

Il s'adresse à des enfants souffrant de perturbations importantes du lien, exprimées par des souffrances diverses pour lesquels la question de leur place (et conjointement la question du placement) reste une question vive.

- La garantie d'existence et d'activité de ces espaces repose sur trois modes de continuité :
- La continuité de la présence des adultes référents,
- La permanence d'un lieu et d'un rythme de vie,
- La capacité à s'engager dans la durée et à résister aux pressions des symptômes.

### ACTIONS

Le service propose des prestations diversifiées définies dans un programme d'intervention dont le projet personnalisé constitue le socle. Ces prestations visent à répondre aux besoins du jeune dans les différents domaines de son quotidien.



### SECTEURS D'INTERVENTION

Quatre familles exercent leurs missions dans le département de la Manche et deux familles exercent dans le département du Calvados.

### ACTIVITE 2019

L'évaluation interne a été effective tout au long de l'année 2019. L'ensemble des salariés ont fait preuve d'une réelle implication. Le document final a été validé en avril 2019 par le Bureau de l'ADSEAM.

### Âge des jeunes

TRANCHES D'ÂGES	NOMBRE DE JEUNES		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL
Moins de 5 ans inclus	0	0	0
6 à 11 ans inclus	1	3	4
12 à 15 ans inclus	2	5	7
16 à 18 ans inclus	2	3	5
19 à 21 ans inclus	1	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

Moyenne d'âge : 14 ans ½.

### Nombre de journées réalisées 2018-2019 :

	MANCHE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
	2018	2019	ÉCART	2018	2019	ÉCART
Prise en charge normale	3 676	3 418	-258	1 766	1 344	-422
Prise en charge extérieure	38	84	+46	86	89	+3
<b>Total réalisé</b>	<b>3 714</b>	<b>3 502</b>	<b>-212</b>	<b>1 852</b>	<b>1 433</b>	<b>-419</b>
<b>Total prévu</b>	<b>5 781</b>	<b>5 840</b>		<b>1 884</b>	<b>1 825</b>	
<b>Ecart</b>	<b>-2 067</b>	<b>-2 338</b>		<b>-32</b>	<b>-392</b>	

### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le projet de service a été retravaillé avec l'ensemble des professionnels agissant pour le service et sera finalisé en 2020. L'objectif était principalement de réactualiser le projet en prenant en compte les nouvelles contraintes mais également de recréer une identité sur ce service qui a vocation à évoluer notamment dans son appellation.

Le travail s'est axé également dans la prise en compte des besoins de l'Aide Sociale à l'Enfance et des réponses que nous pouvons apporter avec les professionnels. Il a été important également de prendre en compte la diminution du nombre de places en lien avec la retraite de certains professionnels, des demandes de diminution de temps de travail mais également des grandes difficultés pour recruter de nouveaux professionnels.

Cette année, il fût également question de réorganiser le service en lien avec les demandes du Conseil Départemental. Ainsi, l'ADSEAM a procédé aux recrutements de cinq aides familiaux ainsi que de trois assistants familiaux pour effectuer les relais des éducateurs spécialisés des FAS.

Une remise à plat de l'organisation comptable a été opérée.

# 2.2



# ADSEAM

## SERVICES EN MILIEU OUVERT

## ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

### Direction :

Hôtel d'entreprises au bord de Lô  
709, promenade des ports / Bât. B  
50000 SAINT-LO  
Tél : 09.74.19.89.70

### Directeur : Valérie VASSELIN

E-mail : smo@adseam.asso.fr

### Chefs de service :

NORD (CHERBOURG 1 ET 2)	CENTRE (ST-LÔ/COUTANCES)	SUD (AVRANCHES)
<p><b>Site 1 :</b> 30 Rue Jean Marais 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.87.54.80 aemo.jmarais.cherb@adseam.asso.fr</p> <p><b>Site 2 :</b> 46-48 Rue Alfred Rossel 50100 CHERBOURG en COTENTIN Tel : 02.33.88.57.20 aemo.rossel.cherb@adseam.asso.fr</p>	<p>33 Rue de Tessy 50001 SAINT-LO Tel : 02.33.77.44.70 aemo.st.lo@adseam.asso.fr</p>	<p>6 Rue de la 4ème DBA 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.89.28.89 smo.avranches@adseam.asso.fr</p>
<p><b>Carole DESTRES (site 1)</b> <b>Hélène LECONTE (site 2)</b></p>	<p><b>Virginie LOQUET</b></p>	<p><b>Sabrina GUERLOTTÉ</b> (remplaçante F. DUMORTIER depuis le 01/08/18)</p>



L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère, conjointement ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : « **à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel.** »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant donc de veiller à écarter toute situation de danger. Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté...), dans le but d'accroître les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger...), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

### ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO. Dès réception du jugement, un référent éducatif est nommé, chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

**Sont alors concernés :** Les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.

Au cours de la première rencontre, en présence du chef de service, de l'intervenant social qualifié référent et de la famille, le jugement est intégralement lu. Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré en tenant compte des attendus du magistrat puis remis à la famille.

### Modalités d'organisation de la mesure :

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention. Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

**Les entretiens** sont d'une heure environ, toutes les deux à trois semaines en moyenne. Ils peuvent être familiaux ou individuels au service, à domicile, ou bien dans un autre lieu convenu.

L'intervenant social référent est par ailleurs amené à contacter et à rencontrer les personnes connaissant le(s) enfant(s) : l'école, le médecin, assistante sociale, puéricultrice, tuteur... etc. La famille est associée au travail ainsi effectué en lien et en coordination avec l'ensemble des partenaires médicosociaux.

**Après quatre mois d'intervention**, un Projet Individualisé (PI) est formalisé afin de répreciser les objectifs du travail socioéducatif et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un exemplaire est remis à la famille et est transmis au Juge des Enfants ainsi qu'au Responsable de territoire.

**Pendant la durée de la mesure**, une réflexion en équipe soutient l'intervenant dans son travail. Elle permet de mesurer l'évolution de la situation de l'enfant, les efforts fournis par les différents membres de la famille pour remédier aux difficultés nommées par le Juge des Enfants. L'intervenant social est tenu de rendre compte par écrit de tous ces éléments au magistrat en fin de mesure, ce rapport est également lu à la famille dans son intégralité.

**A l'échéance**, le juge fixe une nouvelle audience, à laquelle parents, enfant(s) et référent sont convoqués. A nouveau le danger encouru par le(s) enfant(s) est évalué au regard de l'évolution de la situation et de la mobilisation familiale. Il prendra alors les décisions qui s'imposent : arrêt ou renouvellement de l'AEMO, placement, investigation...

### SECTEURS D'INTERVENTION

Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur 3 secteurs sur le département de la Manche :

#### 2 sites sur le Nord Manche :

- Cherbourg 1 : 30 rue Jean Marais.
- Cherbourg 2 : 46-48 rue Alfred Rossel.

#### 1 site sur le Centre Manche :

- Saint-Lô : 33 rue de Tessy.

#### 1 site sur le Sud Manche :

- Avranches : 6 rue de la 4ème DBA.

### AUTORISATION/ HABILITATION

Le nouvel arrêté d'habilitation du service daté du 21/12/17 précise qu'à compter du 1er janvier 2018 et pour une durée de 5 ans : la capacité du service autorisée est de 900 enfants suivis et peut être augmentée de 5 % au regard des fratries accueillies soit jusqu'à un maximum de 945 enfants suivis.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2019 a été fixée à 328 500 journées prévisionnelles pour 33,33 ETP de travailleurs sociaux. La capacité du service est de 900 jeunes suivis simultanément, soit 27 mineurs pour un ETP d'intervenant.

### POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans.

### FINANCEMENT

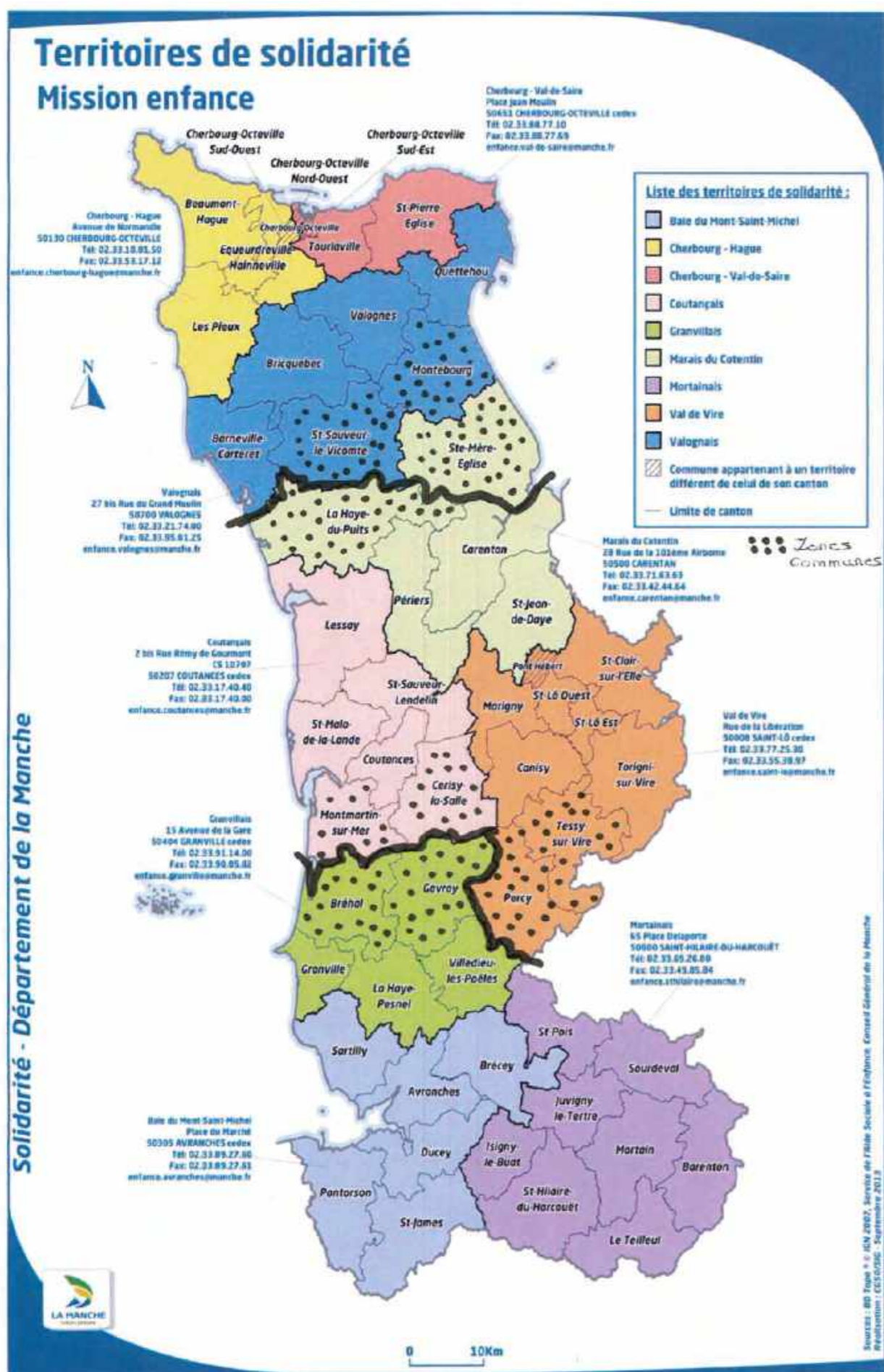
Le budget 2019 a été fixé le 24 janvier 2019 par un arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental. Le prix de journée a été fixé à 7,76 € à compter du 1er février 2019.

### MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

Ces 3 secteurs d'intervention recouvrent les 9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité (carte ci-dessous).

**Délimitations des territoires de Solidarité de la Direction de la Solidarité départementale et des 3 secteurs d'intervention des Services en Milieu Ouvert**



**ACTIVITE 2019**

L'année 2019 aura été marquée par :

- La mise en place de réunions de coordination avec l'ensemble des territoires de solidarité sur le département entre les professionnels des SMO, du SAJ de l'ADSEAM et ceux du Conseil Départemental. Ces rencontres ont été organisées par les cheffes de services et les responsables des territoires. L'objectif était de favoriser une meilleure compréhension et représentation des modalités d'actions des différents services et de pouvoir ainsi mobiliser les ressources existantes de manière efficiente sur l'ensemble du département. A ce jour, seul le centre du département n'a pas encore bénéficié de ces échanges, la date étant reportée sur le premier semestre 2020.

- La mise en œuvre de groupes de travail avec l'ensemble des professionnels des services sur les modalités d'intervention en AEMO autour de quatre thématiques :

- Le déroulé d'une mesure AEMO de l'attribution à l'échéance.
- La diversité des modes d'intervention en AEMO
- La continuité de service, de la réception de la mesure à son échéance.
- Le réseau et partenariat

Chaque groupe de travail a été animé par une cheffe de service. Ces espaces de réflexion visent à redéfinir nos modalités d'actions au regard des besoins évolutifs du public aujourd'hui pris en charge uniquement dans un cadre judiciaire.

Ce travail ainsi mené et complété par le recueil des données (grille indicative et qualitative d'une mesure AEMO) réalisé avec l'appui de chaque intervenant social sera le socle de la mise à jour du projet de service prévu au cours de l'année 2020.

- Le déménagement de la direction des SMO dans des locaux situés Promenade des Ports - à Saint-Lô au 01/07/2019, loués auprès de l'agglomération. Celui-ci permet de laisser l'entièreté des bureaux située rue de Tessy à l'équipe éducative AEMO et de penser son réaménagement afin de faciliter l'accueil du public et son adaptabilité au regard des nouvelles normes PMR.

**Les mouvements de l'activité 2019 du service sont résumés dans le tableau, ci-dessous :**

TRANCHES D'ÂGES	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Jeunes en charge au 01.01.2019	421	421	842
Jeunes entrés en 2019	217	215	432
Jeunes sortis en 2019	256	248	504
Jeunes en charge au 31.12.2019	382	388	770*
<b>Jeunes suivis sur l'année 2019</b>	<b>638</b>	<b>636</b>	<b>1274</b>

\*Au 31/12/19, 770 jeunes faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

Nous avons réalisé dans l'année 281 339 journées soit une sous-activité de l'ordre de 47 161 journées qui correspond à 14,4 % de déficit par rapport au prévisionnel de 33,33 ETP. Les moyens en ressources humaines ont dû être adaptés en conséquence.

En raison d'un nombre conséquent d'ordonnances de renouvellement et de fin de mesure non réceptionnées dans les délais impartis due à la surcharge de travail des juridictions, nous avons réalisé, comme l'année passée, une « photographie » de l'activité AEMO au 31/12/19 qui a été élaborée le 20/02/20.

Ainsi :

**=> Au 31/12/19 :**

- 770 mineurs étaient pris en charge par le service AEMO,
- dont 13 mineurs étaient en attente de décisions (essentiellement d'une ordonnance de renouvellement),



- et 7 mineurs étaient comptabilisés dans les effectifs pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore facturées à la date de l'édition (conformément à nos nouvelles procédures).

Nous avons suivi globalement au cours de l'année 2019 :

- 1 274 jeunes (présents au 31/12/19 + sortis)
- 50 % de garçons et 50 % de filles.

**Evolution globale des journées réalisées de 2017 à 2019 :**

	REALISE	PREVISIONNEL	
2017	323 723	304 410	19 313 EXCÉDENT
2018	296 963	328 500	- 31 994 DÉFICIT
2019	281 339	328 500	- 47 161 DÉFICIT

L'activité prévisionnelle 2019 a été calculée sur un équipement de 33,33 ETP de travailleurs sociaux. Par rapport à 2018, le déficit global des journées s'est encore accentué.

Plusieurs hypothèses de compréhensions de ce phénomène sont avancées et partagées avec les magistrats de l'Enfance des deux juridictions comme l'existence actuelle d'une plus grande palette d'intervention au sein du département. Mais il conviendra au cours de l'année 2020 de pouvoir en échanger également avec la direction Petite Enfance, Enfance et Familles notamment dans la perspective du prochain CPOM afin de redéfinir conjointement le champ d'action de l'AEMO au sein du département de La Manche.

En effet, comme le montre le tableau suivant, un grand nombre de mesures ont été ordonnées cette année dans l'attente d'autres modalités d'intervention.

Ainsi, au-delà de la définition du champ d'action des différentes mesures existantes aujourd'hui, cela pose la question de la modularité de l'intensité de l'intervention en elle-même au regard des besoins spécifiques d'une famille, d'un enfant et de son évolution au cours de cette même mesure.

Cette modularité doit s'accompagner du souci constant d'éviter autant que possible les ruptures de l'intervention, de parcours pour l'enfant généré par un changement de référent éducatif voire de service.

**Tableau récapitulatif des mesures ordonnées dans l'année dans l'attente d'une Mesure à Domicile d'Accompagnement Intensif sur le département :**

	MDAI	SEMO	PLACEMENT	TOTAL
SAINT-LÔ	15 FAMILLES 27 ENFANTS	7 FAMILLES 7 ENFANTS	6 FAMILLES 9 ENFANTS	28 FAMILLES 43 ENFANTS
AVRANCHES	4 FAMILLES 8 ENFANTS	-	2 FAMILLES 2 ENFANTS	6 FAMILLES 10 ENFANTS
CHERBOURG (Rue J. Marais)	7 FAMILLES 10 ENFANTS *	1 FAMILLE 1 ENFANT	2 ENFANTS 2 FAMILLES	13 FAMILLES 21 ENFANTS
CHERBOURG (Rue Rossel)	2 FAMILLES 9 ENFANTS	-	3 FAMILLES 10 ENFANTS	5 FAMILLES 19 ENFANTS
<b>TOTAL</b>	<b>31 FAMILLES 62 ENFANTS</b>	<b>8 FAMILLES 8 ENFANTS</b>	<b>13 FAMILLES 23 ENFANTS</b>	<b>52 FAMILLES 93 ENFANTS</b>

\* (+ 3 familles /8 enfants directement) en MDAI

**Répartition de l'activité en 2019 par secteur géographique et par prescripteur :**

	CHERB.1	CHERB.2	ST LÔ - COUT.	AVRANCHES	TOTAL
JUDICIAIRE MANCHE	96 813	40 496	73 276	59 602	270 187
AUTRES DEPARTEMENTS	5 479	823	3 021	1 829	11 152
<b>TOTAL</b>	<b>102 292</b>	<b>41 319</b>	<b>76 297</b>	<b>61 431</b>	<b>281 339</b>

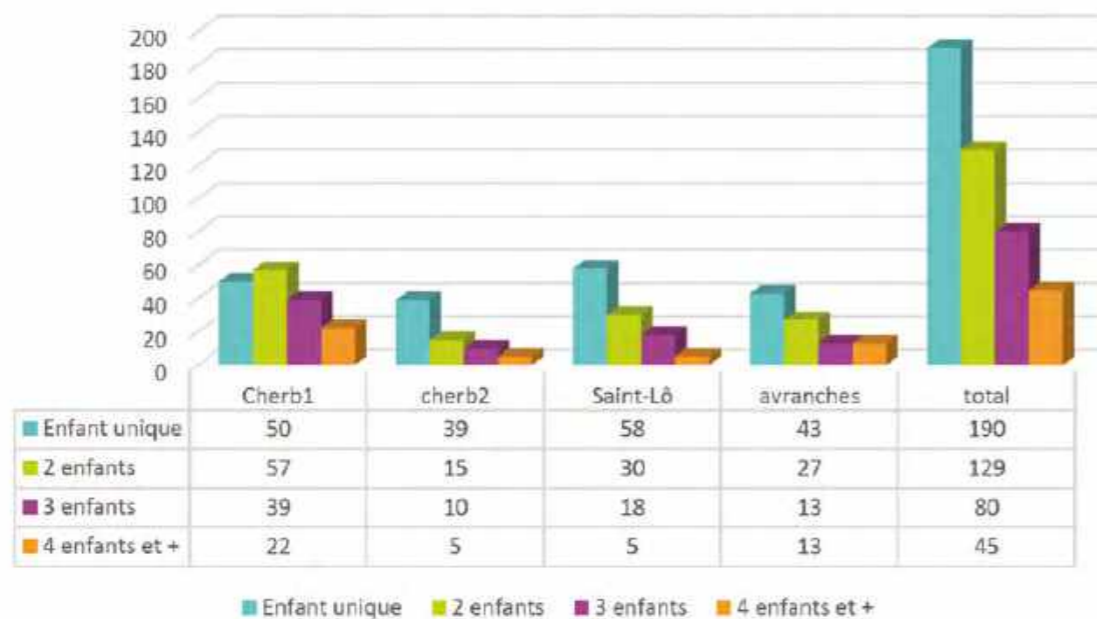
**La répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud est :**

	2017	2018	2019
SECTEUR CHERBOURG 1	36%	33%	29%
SECTEUR CHERBOURG 2	15%	15%	16%
COUTANCES			11%
SAINT-LÔ	27%	27%	22%
AVRANCHES	22%	25%	22%

Nous constatons que le territoire Nord réalise, à lui seul, plus de la moitié de l'activité globale des Services en Milieu Ouvert.

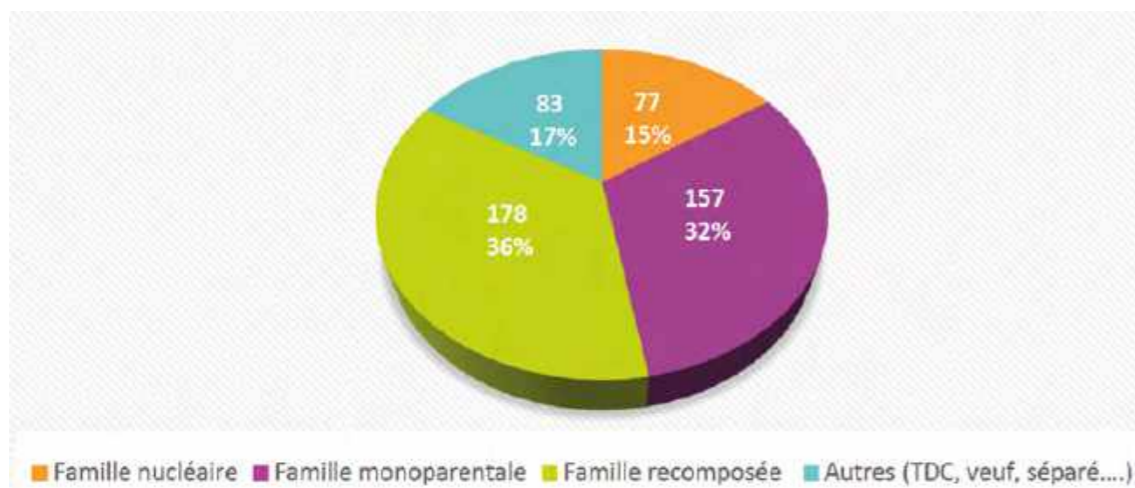
Cette nouvelle répartition de l'activité s'accroît chaque année depuis plus de 3 ans. Elle nécessite une adaptation constante en matière de ressource humaine, soit par le gel de poste sur le centre et sud du département au profit de recrutement complémentaire sur le Nord, soit par une mobilité géographique plus importante pour les professionnels du centre du département sur les zones tampons voire au-delà si nécessaire.

Etude concernant les fratries au 31/12/19 :



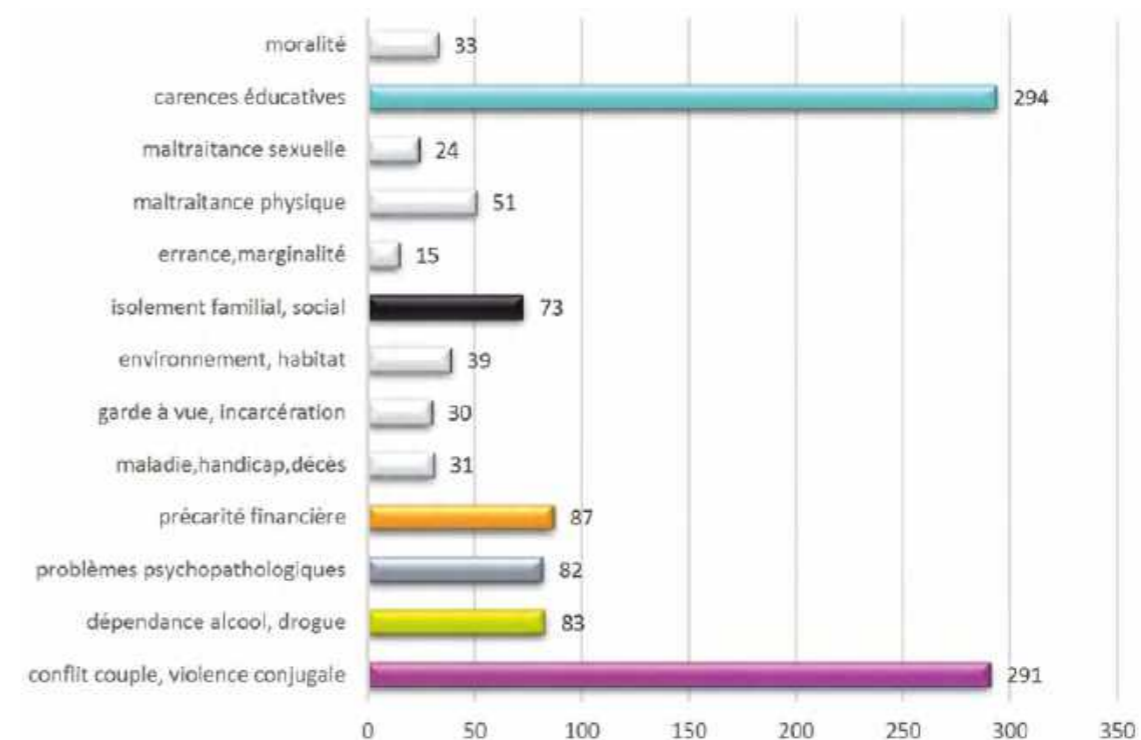
Le nombre de mesure exercée au profit d'un enfant unique au sein d'une famille s'accroît par rapport à l'année passée. Et comme le montrent les deux tableaux suivants le plus souvent au sein d'une famille "recomposée" qui engage inéluctablement le référent éducatif à travailler auprès d'une plus grande pluralité d'interlocuteurs (parents, beaux-parents) qui entretiennent fréquemment des relations parentales conflictuelles voire empruntent de violences.

Type de familles suivies au 31/12/19 :



68 % des familles accompagnées par le service ont vécu et vivent encore des situations de séparation voire des ruptures familiales.

La problématique principale des familles suivies sur le département au 31/12/19 :

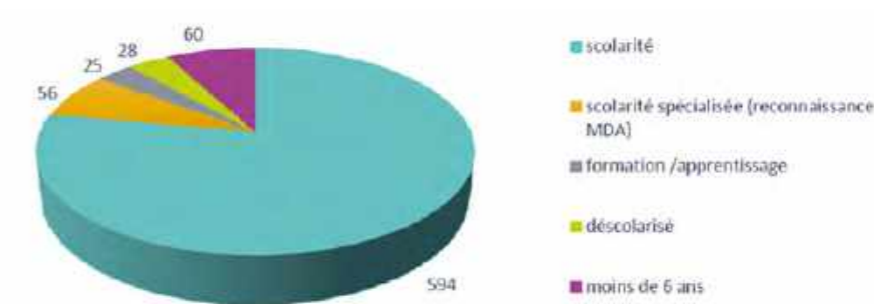


Les problématiques conflictuelles nécessitent le plus souvent la mise en place d'une co-intervention tout au long de la mesure. Ces binômes se composent de deux intervenants éducatifs mais également parfois du psychologue de service et d'un éducateur.

Les professionnels peuvent également bénéficier de l'appui technique des médiateurs familiaux présents au sein du service voire parfois d'une intervention directe auprès des parents.

Enfin, les locaux des espaces rencontres sont également utilisés afin d'organiser des rencontres collectives parents-enfants les mercredis après-midi. Ses actions qui s'inscrivent dans le cadre de l'exercice de la mesure AEMO, concourent à médiatiser les relations intrafamiliales et favorisent les observations et interactions avec les intervenants.

Scolarité des jeunes présents sur le département au 31/12/19 (en nombre d'enfants) :



**Durée moyenne des prises en charge achevées en 2019 :**



Cette étude a été réalisée sur les 504 enfants sortis au cours de l'année 2019. La moyenne de la durée des prises en charge AEMO achevées en 2019 est de **22 mois** soient moins élevées que les années antérieures. Cette durée moyenne peut être mise en lien avec le nombre de mesures importantes et nouvelles mises en œuvre dans l'attente d'autres mesures (évoquées plus haut) systématiquement ordonnées sur des durées plus courtes. (Les mesures de moins de 6 mois sont passées à 13 % contre 7 % l'an passé).

MOYENNE DE LA DURÉE DES PRISES EN CHARGE	
ANNÉE 2017	-> 23 MOIS
ANNÉE 2018	-> 24 MOIS
ANNÉE 2019	-> 22 MOIS

**Orientations des jeunes à la fin de prise en charge :**



**Sur les 504 enfants sortis au cours de l'année :**

- > 64 % sont en fin de prise en charge sans suivi
- > 13 % sont en fin de prise en charge avec suivi éducatif autres services
- > 1 % sont chez des tiers digne de confiance
- > 14 % sont en placement familial
- > Aucun enfant suivi en placement familial spécialisé
- > 0,60 % sont en établissement spécialisé / MDPH
- > 1,20 % sont en MECS ADSEAM
- > 6 % sont en MECS Autres associations, Centre Départemental de l'Enfance

**La formation :**

Notre Plan de Développement des Compétences pour l'année 2019 a permis à 4 personnes d'accéder à une formation individuelle, une grande part du budget ayant été consacré aux formations collectives prioritaires cette année. L'une d'entre elles a été contrainte d'être annulée par l'organisme formateur faute de participant.

- Les trois autres avaient pour thème :
- **Grandir avec un parent en souffrance psychique,**
  - **Explorer les relations avec sa famille d'origine,**
  - **Formation CAFERUIS (formation qui élargera également en partie sur le budget 2020).**

Ainsi, 56 salariés des Services en Milieu Ouvert (secrétaires de secteur, personnel éducatif, psychologues et chefs de services) ont pu accéder à des formations inter-service AEMO/SIS avec l'organisme « Citoyens et Justice ». Trois modules de formations à raison de trois jours par personne.

- Leurs ont été proposés :
- Les entretiens du travailleur social en Protection de l'Enfance (1 groupe de 14 personnes)
  - Evaluer le danger en Protection de l'Enfance (2 groupes de 14 personnes)
  - Accompagner l'adulte dans sa fonction parentale (1 groupe de 14 personnes)

Ces formations avaient pour objectifs non seulement d'être un appui technique auprès des professionnels mais également d'alimenter les réflexions en cours au sein des différents groupes de travail menés au cours de l'année.

**Les journées d'études ou congrès :**

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 30 salariés ont participé à des journées d'études, formations, congrès ou colloques, concernant notre secteur d'intervention.

La direction s'attache à ce que les SMO soient présents chaque année sur les journées de formations organisées par les Fédérations comme : le CNAEMO, la FN3S, la FFER, la FENAMEF, la FFER et l'APMF.

**L'analyse des pratiques :**

Tous les secteurs ont bénéficié d'une analyse des pratiques pour un total de 40 journées. L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel des différents services, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies et de problématiques rencontrées dans l'exercice de ses missions. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation. Ces journées sont des temps de travail obligatoires.

- Ces journées d'analyse des pratiques ont été menées par :
- Mme Véronique GRANDIN pour les équipes du SIS d'Avranches, Cherbourg et Coutances, et l'équipe AEMO de Saint-Lô.
  - Mr Yannick BONDU intervient pour les équipes AEMO de Cherbourg et Avranches. Tous deux dépendent de l'organisme « Yci même ».
  - Mme Claire DUHAMEL a mené les séances d'ADPP pour les médiatrices Familiales de l'établissement.

Cette année, le personnel administratif a lui aussi, pour la première fois, bénéficié de séances d'analyses des pratiques. Trois séances ont été mises en place avec Mme Blanca PEREZ FLAMENT, psychologue.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le travail de coordination avec l'ensemble des partenaires sur les différents territoires doit se poursuivre (et avoir lieu sur le centre Manche) pour demeurer constant afin de favoriser la réactivité et la cohérence de nos réponses collégiales au vu de la complexité et des fragilités familiales suivies par les services.

Les rencontres des différents groupes de travail aujourd'hui achevées doivent laisser place à la formalisation du nouveau projet de service. Les grandes lignes directrices ainsi définies devront permettre de guider les professionnels dans leur action. Les modalités d'intervention doivent être à la fois diversifiées pour répondre aux besoins repérés mais également harmonisées sur l'ensemble du département afin de les rendre plus lisibles auprès des prescripteurs, partenaires et financeurs et ainsi favoriser l'orientation du public.

Enfin, la problématique immobilière demeure un enjeu majeur pour l'ensemble des services répartis sur le département mais particulièrement sur le Nord-Cotentin. Des démarches sont entreprises mais ne permettent pas encore à ce jour d'avoir des perspectives à moyen terme.

Toutefois, le secteur de Saint-Lô devrait pouvoir bénéficier de travaux dès cette année dans les perspectives déjà évoquées.

## MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE (MJIE)



**Direction :**

Hôtel d'entreprises au bord de Lô  
709, promenade des ports / Bât. B  
50000 SAINT-LO  
Tél : 09.74.19.89.70

**Directeur :** Valérie VASSELIN

E-mail : smo@adseam.asso.fr

**Chefs de service :**

NORD	CENTRE	SUD (AVRANCHES)
46-48 rue Alfred Rossel 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.88.57.20 E-mail : sis.cherb@adseam.asso.fr	93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES Tel : 02.33.19.05.90 E-mail : sis.coutances@adseam.asso.fr	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.79.05.60 E-mail : sis.avranches@adseam.asso.fr
<b>Hélène LECONTE</b>	<b>Virginie LOQUET</b>	<b>Sabrina GUERLOTTÉ</b> (remplaçante F. DUMORTIER depuis le 01/08/18)

AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis la parution de la circulaire du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative applicable au 2 janvier 2011, cette mesure se substitue à l'Enquête Sociale et à la mesure d'IOE. Le service est autorisé à exercer 175 mesures par an.

Le projet de service MJIE a été validé par le bureau de l'ADSEAM le 16 mai 2011 et est soumis à la direction inter régionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Rennes. Le dernier arrêté d'habilitation date du 15 décembre 2011, la demande de renouvellement a été déposée en avril 2018.

CAPACITE AUTORISEE

En 2019, l'activité a été autorisée pour 190 MJIE, par arrêté préfectoral du 6 mai 2019.

POPULATION ACCUEILLIE

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a pour but de recueillir des éléments sur la personnalité de mineurs (0 à 18 ans) et son environnement.

L'origine et les motifs de la mesure sont :

- La CRIP (Cellule de Recueil d'Information Préoccupante), le parquet et la saisine directe du Juge des Enfants.
- Les éléments ayant motivé la demande de MJIE reposent principalement autour des carences éducatives et des conflits parentaux, des problèmes d'addiction, des troubles psychiques parentaux et des violences morales, physiques et sexuelles envers les mineurs.

FINANCEMENT

Les mesures de MJIE sont financées et tarifées suivant un prix à l'acte fixé tous les ans conformément au décret DRPJ du 6 octobre 1988.

Par arrêté du Préfet de la Manche en date du 6 mai 2019, le prix de l'acte pour l'année a été fixé à 2349.88 €.

## MISSIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, conformément à la circulaire, a pour objectif de « recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit ».

Cette mesure est une aide à la décision des magistrats. Elle doit permettre de vérifier si les « conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et nécessaires ».

Cette mesure peut concerner un ou plusieurs mineurs d'une même fratrie signalée en danger par les services sociaux du département, lorsque les évaluations ou les aides proposées par la Cellule de Recueil d'Information Préoccupante (CRIP) ne se sont pas révélées possibles ou efficaces.

Ainsi, la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à repérer :

- **Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,**
- **La prise en compte de ses besoins fondamentaux,**
- **Les difficultés des adultes responsables dans l'éducation du mineur,**
- **Les ressources parentales et environnementales - les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille.**

## ACTIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à repérer :

- **Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,**
- **La prise en compte de ses besoins fondamentaux,**
- **Les difficultés des adultes responsables dans l'éducation du mineur,**
- **Les ressources parentales et environnementales,**
- **Les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille.**

En ce qui concerne le déroulement de la mesure, sont répertoriés :

- **Les rencontres des membres de la famille (famille, couple, individuelles) avec les différents intervenants,**
- **Le lieu des entretiens (service, domicile, autre),**
- **Les contacts extérieurs (partenaires sociaux, médecins, psychologues...),**
- **L'attitude des intéressés par rapport à l'intervention : coopération / hostilité / réticence / évolution au cours de la mesure / mobilisation par rapport à l'éventuelle problématique spécifique relevée par le magistrat.**

Concernant l'analyse de la situation, en préambule, la connaissance de l'histoire familiale dans laquelle le mineur évolue fait partie des investigations prioritaires. Ensuite, à partir d'échanges avec les différents membres de la famille sur la représentation qu'ils se font des problèmes relevés, l'intervenant social peut progresser dans une meilleure compréhension du système familial. Il va alors être mis en évidence ce qui fait problème au mineur mais aussi les compétences parentales susceptibles d'y remédier, les améliorations attendues, les capacités de changement de la famille et l'évaluation du niveau d'adhésion aux aides proposées.

Enfin, l'évaluation interdisciplinaire de la situation réalisée au cours de l'intervention est enrichie par la confrontation entre le point de vue des membres de la famille et les éléments d'information (qui leur sont rapportés), recueillis dans leur environnement (services sociaux et médico-sociaux, établissements scolaires, médecins ...) et l'analyse critique et interdisciplinaire de ceux-ci.

Cette intervention vise à l'alimentation du débat contradictoire en permettant aux mineurs et à leurs responsables légaux de s'exprimer sur leur situation et favorise :

- **Une démarche dynamique de la famille,**
- **Une prise de conscience du danger encouru par le ou les mineur(s) concerné(s),**
- **Une mobilisation parentale visant à apporter le changement nécessaire à l'évolution de la situation,**
- **Une élaboration de propositions, exposée et discutée avec les intéressés, propres à résoudre les difficultés repérées.**

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires du département, en lien avec les limites géographiques des deux juridictions :

- **Secteur Nord à CHERBOURG (46 rue Alfred Rossel),**
- **Secteur Centre à COUTANCES (93 rue Geoffroy de Montbray),**
- **Secteur Sud à AVRANCHES (36 rue de Lille).**

Cette répartition territoriale sur un département géographiquement étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires.

Le partage des locaux avec les autres dispositifs du Service en Milieu Ouvert (AEMO, Diapason, Médiation Familiale) et dorénavant sur Coutances, avec les services administratifs du Service d'Accompagnement de la Jeunesse, permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

## ACTIVITE 2019

**- Les moyens affectés par la PJJ aux services habilités ont été réévalués cette année et recalculés sur la base de 190 mesures annuelles à réaliser pour le Service d'Investigation Spécialisé.**

Cette décision a eu pour conséquence de déployer de nouveaux moyens en corrélation avec les besoins recensés sur le département donc au profit de la juridiction de Cherbourg repérée sous tension ces dernières années.

L'organigramme de ce service a ainsi été entièrement revu. Cependant sa mise en œuvre n'aura été effective qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, une fois les recrutements réalisés et les répercussions sur les autres services, avec lesquels ce dispositif est mutualisé, maîtrisées.

**- L'activité projetée pour 2019 à hauteur de 190 mesures n'a pas été réalisée.**

La mise en œuvre des nouveaux moyens affectés uniquement sur le second semestre de l'année en est en partie responsable mais pas seulement.

Nous remarquons que comme pour l'activité en AEMO le centre Manche a connu une sous-activité importante au profit du territoire Nord.

Ce déséquilibre, malgré la refonte de l'organigramme, a nécessité que nous fassions intervenir les professionnels du service de Coutances sur la juridiction de Cherbourg avec tous les aléas que cela comporte en termes de temps consacré aux déplacements, et à la difficulté de mener une investigation au sein d'un réseau partenarial moins bien maîtrisé.

Toutefois l'enjeu demeurerait de pouvoir répondre avec plus de réactivité aux besoins des familles sur la juridiction de Cherbourg, de respecter l'activité prévisionnelle ainsi que nos engagements auprès du financeur.

**Un nouveau projet de service doit être formalisé. La méthodologie et les groupes de travail ont été définis et sont mis en œuvre depuis septembre 2019.**

Les thèmes à aborder sont les suivants :

- **Réseau et partenariat**
- **Déroulé de la mesure, de l'attribution à l'échéance**
- **Modalités d'intervention (avec ou sans la psychologue)**
- **Continuité de service.**

Ce travail est actuellement en cours devra être finalisé au cours de l'année 2020.

## Quelques chiffres :

**Les mesures MJIE sorties dans l'année ont concerné 83 garçons et 85 filles.**

L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat :

- **56 % avaient moins de 10 ans**
- **17 % avaient entre 10 et 12 ans**
- **19 % avaient entre 13 et 15 ans**
- **8 % avaient entre 16 et 17 ans**

La durée moyenne des mesures : de 4 mois en 2018, elle est de 5 mois en 2019 alors qu'elle est initialement prévue pour une durée de 6 mois. Quant au délai d'effectivité, il est de 2,5 mois en moyenne pour l'ensemble des secteurs.

## Evolution de l'activité sur trois années :

	2017	2018	2019
NOMBRE DE MESURES TERMINÉES	182	193	168

## Evolution de l'activité sur trois années :

ORIGINES DES DEMANDES	TRIBUNAL POUR ENFANTS DE COUTANCES		TRIBUNAL POUR ENFANTS DE CHERBOURG		TOTAL	
	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS
a) En cours au 01/01/19	41	74	18	24	59	98
b) Entrées dans l'année	52	85	47	77	99	162
c) Sorties dans l'année	58	99	45	69	103	168
d) En cours au 31/12/19	12	23	8	13	20	36

## Analyse au moment de la décision du Magistrat

Les 168 mesures sorties correspondent à 103 ordonnances.

## L'analyse des pratiques

Le service a bénéficié de 6 journées d'analyse des pratiques.

L'objectif est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte du SIS. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Cette analyse des pratiques a été menée par madame Véronique GRANDIN et mutualisée pour les équipes du SIS d'Avranches, Cherbourg et Coutances.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Comme évoqué, l'année 2020 devra être essentiellement consacrée à la formalisation d'un nouveau projet de service.

## Plusieurs problématiques sont d'ores et déjà soulevées par les professionnels :

- Redéfinir un nombre de rencontres "suffisant" à répondre aux attentes du magistrat dans un délai d'effectivité contrainte.
- Adapter l'intervention des psychologues et sa fréquence :
  1. aux besoins des familles où les fragilités psychologiques voire psychiatriques des parents sont récurrentes,
  2. à la nécessité de devoir rencontrer tous les enfants alors même que les mesures dites individuelles sont plus nombreuses.
- Concentrer les temps d'évaluations avec un nombre de mesure plus élevé depuis 2019.

## MÉDIATION FAMILIALE

## Direction :

Hôtel d'entreprises au bord de Lô  
709, promenade des ports / Bât. B  
50000 SAINT-LO  
Tél : 09.74.19.89.70

## Directeur : Valérie VASSELIN

E-mail : smo@adseam.asso.fr

## Chefs de service :

NORD	CENTRE	SUD (AVRANCHES)
30 rue Jean Marais 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tel : 02.33.52.60.18 E-mail : mediation-cherbourg@adseam.asso.fr	93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES Tel : 02.33.19.05.90 E-mail : mediation-coutances@adseam.asso.fr	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.79.05.60 E-mail : mediation-avranches@adseam.asso.fr
<b>Carole DESTRES</b>	<b>Virginie LOQUET</b>	<b>Sabrina GUERLOTTÉ</b> (remplaçante F. DUMORTIER depuis le 01/08/18)

## AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la CAF et sur décision du comité départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM a été habilitée à créer un service de Médiation Familiale, déployé sur l'ensemble du département conjointement et en complémentarité sur le territoire avec l'UDAF.

## CAPACITE AUTORISEE

Conformément au schéma départemental des services aux familles 2016-2019 dont les signataires sont : la CAF, le Conseil Départemental, la DDCS et la Cour d'Appel de Caen, l'activité est passée de 1.25 ETP au 01/01/18 à 1.5 ETP au 30/07/18, répartie de la façon suivante sur les différents territoires :

- 0.65 ETP à Cherbourg,
- 0.45 ETP à Coutances,
- 0.40 ETP à Avranches.

Aussi, par arrêté du Garde des Sceaux, en date du 16 mars 2017, le Tribunal de Grande Instance de Cherbourg a été désigné parmi les onze juridictions retenues pour participer à l'expérimentation de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) inscrite dans la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les conditions d'organisation de cette nouvelle modalité de saisine du Juge aux Affaires Familiales sont prévues dans une convention multi partenariale, signée notamment avec le TGI de Cherbourg, le 8 septembre 2017.

Des moyens complémentaires ont alors été spécifiquement affectés sur le territoire de Cherbourg à hauteur de 1.5 ETP de médiateur, également répartis auprès des deux opérateurs, soit un 0.75 ETP pour l'ADSEAM.

## POPULATION ACCUEILLIE

- Les couples mariés ou non avec enfant (s), en situation de séparation.
- Les parents déjà séparés ou divorcés qui veulent trouver de nouveaux accords.



ADSEAM

SERVICES EN MILIEU OUVERT

- Les parents en rupture de liens avec un adolescent.
- Les parents en désaccord avec leur enfant, jeune adulte à propos de l'obligation alimentaire.
- Les grands-parents souhaitant restaurer des liens avec leurs petits-enfants.
- Les frères et sœurs en désaccord au sujet d'un parent âgé, d'une succession...

## FINANCEMENT

Conformément au référentiel national élaboré par la CAF, la prestation de service versée correspond à 75 % des frais de fonctionnement du service de Médiation Familiale, déduction faite des participations familiales (calculé selon le barème de participation retenu par la CNAF), de l'aide juridictionnelle et dans la limite d'un prix plafond déterminé également par la CNAF. Le financement de l'activité est donc majoritairement assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, ce dernier complété par des subventions versées par la MSA, le Conseil Départemental et la Cour d'Appel.

## MISSIONS

La Médiation Familiale se définit comme un espace de « reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. » Définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, décembre 2003.

## ACTIONS

La Médiation Familiale offre aux parents un lieu d'échange, de confrontation, de prise de décisions à propos de l'exercice concret de leur co-parentalité. Elle peut étendre son champ d'action aux conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants et entre parents et jeunes adultes. Dans tous les cas, le processus de médiation permet aux personnes de négocier et trouver des accords sur les thèmes qui leur importent.

### La Médiation Familiale peut être exercée dans un cadre judiciaire ou conventionnel :

- **soit à la demande du Juge aux Affaires Familiales** : médiation ordonnée suite à l'accord des personnes, recueillie en audience et injonction (obligation du rendez-vous d'information),
- **soit par contact direct** : médiation conventionnelle.

Mais également et exclusivement sur la juridiction de Cherbourg, dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire expérimentée depuis septembre 2017 :

- **à la demande d'un des parents** souhaitant la révision d'un jugement existant.

L'exercice de la Médiation Familiale repose sur trois grands principes : la neutralité, l'impartialité et la confidentialité, qui sont inscrits dans les principes déontologiques du médiateur arrêtés par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale.

### Modalités de mises en œuvre :

Le premier rendez-vous est réservé à l'information sur les objectifs, le processus et les modalités d'organisation d'une médiation. Il est gratuit pour les familles et pris en charge par les financeurs. Il dure environ une heure. Les personnes peuvent venir en rendez-vous seules ou en couple.

En TMFPO, les personnes sont conviées ensemble à participer à un entretien d'information (également gratuit), immédiatement suivi d'une séance de médiation.

Cette phase préalable permet de recueillir l'adhésion ou le refus de chacun de s'engager dans la démarche.

Le nombre d'entretiens varie de deux à six entretiens, selon les besoins et les demandes des personnes, et veille ainsi à respecter le caractère singulier et volontaire de la démarche.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires géographiques :

- Secteur Nord à CHERBOURG par Christine DECARITÉ-BÉROT et Marie-Françoise DUVAL,
- Secteur Centre à COUTANCES par Marie DUFOUR-REGNAULT (en arrêt maladie et remplacée par Magali FOUQUÉ),
- Secteur Sud à AVRANCHES par Carmen LEBAS.

## ACTIVITE 2019

Cette année 2019 aura été marquée par la réécriture du projet de service qui n'avait pas été revu depuis l'ouverture du service en 2007. Ce travail a été mené par l'ensemble des professionnels œuvrant au sein du service (médiatrices familiales, personnels administratifs, cheffe de services, directrice) et s'est achevé en fin d'année avec sa validation par le bureau de l'ADSEAM le 12 décembre dernier.

Les conventions de partenariat élaborées au cours de l'année 2018 ont été signées en mars 2019, au siège de la CAF de La Manche à AVRANCHES, avec les deux TGI, la CAF, la DDCS et les différents opérateurs de La Manche de la médiation familiale et des espaces rencontres.

Une charte de coopération avec le Barreau de la juridiction de Cherbourg, visant à favoriser l'articulation et la coordination entre les interventions de l'avocat et du médiateur auprès des familles bénéficiaires a pu être élaborée conjointement puis signée au cours de ce premier semestre 2019.

Pour la première fois cette année, un comité de pilotage départemental réunissant l'ensemble des acteurs des dispositifs de soutien à la "parentalité séparée" a été organisé au sein des locaux de l'UDAF et sera dorénavant reconduite chaque année. Il a pour objectif de faire un point sur l'activité des différents services mais il permet également de pouvoir aborder des aspects plus techniques autour de la mise en œuvre des différentes mesures ordonnées par les magistrats et d'apporter un éclairage sur les modalités pratiques de l'accompagnement des familles par les professionnels.

Les réunions de coordination se poursuivent ainsi comme l'an passé à un rythme soutenu. En effet, l'expérimentation du dispositif de la TMFPO (Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire) menée depuis septembre 2017 nécessite de répondre à un cahier des charges précis, des instances de régulations ont lieu tout au long de l'année, tant avec la juridiction de Cherbourg au sein d'un comité de pilotage, qu'entre opérateurs (UDAF/ADSEAM).

Les médiateurs familiaux, des deux associations, engagés dans cette expérimentation sont également très sollicités pour contribuer à la fois à ces instances de régulation mais aussi à l'évaluation de ce dispositif.

Ainsi, ils participent aux rencontres nationales organisées par les fédérations (APMF/FENAMEF) réunissant les professionnels des 11 juridictions choisies pour cette expérimentation.

## L'analyse des pratiques

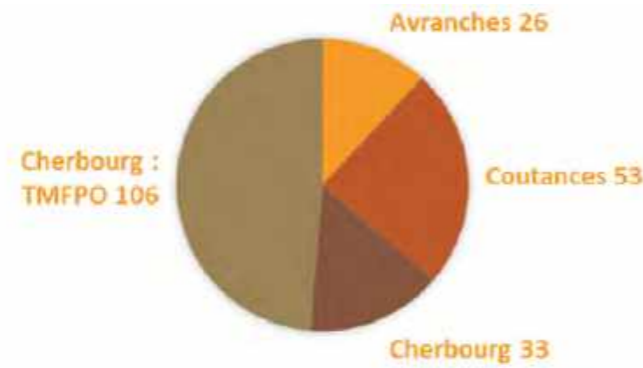
L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de la médiation familiale.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

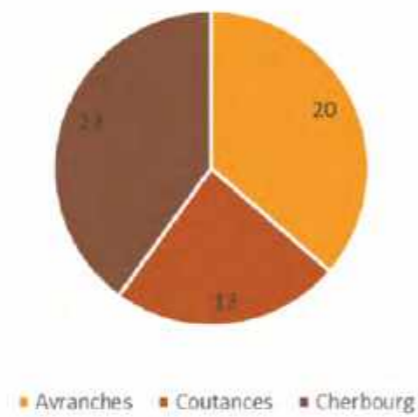
Madame Claire DUHAMEL a mené les 7 séances d'ADPP pour les médiatrices familiales de l'établissement. Ces instances sont partagées avec les professionnels de l'UDAF et de l'ACSEA.

La médiation en quelques chiffres :

Entretiens d'information préalable 2019



Mesures terminées au 31/12/2019

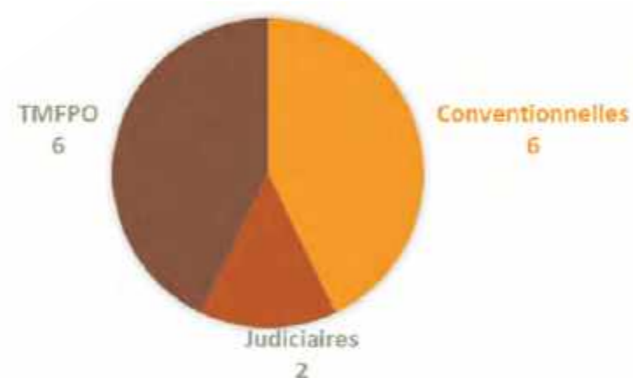


L'activité de la médiation familiale est en baisse sur l'ensemble du département, financée à hauteur de 75 mesures, le service n'en a réalisé que 55 au 31 décembre 2019.

Plusieurs hypothèses sont évoquées :

- L'expérimentation de la TMFPO fait inéluctablement diminuer le nombre de mesures judiciaires classiques et cette diminution n'est à ce jour pas compensée par l'activité dans le cadre des mesures conventionnelles.
- Le service de Coutances est fortement impacté par l'absence du professionnel en longue maladie et les difficultés de recrutement pour le remplacer sur le secteur.
- Les périodes de vacances de poste, pourtant relayées par les professionnels de l'ADSEAM et de l'UDAF tant de Saint-Lô que d'Avranches, sont préjudiciables à la promotion de la médiation sur ce secteur qu'à la coordination indispensable avec la juridiction.

Mesures en cours au 31/12/2019

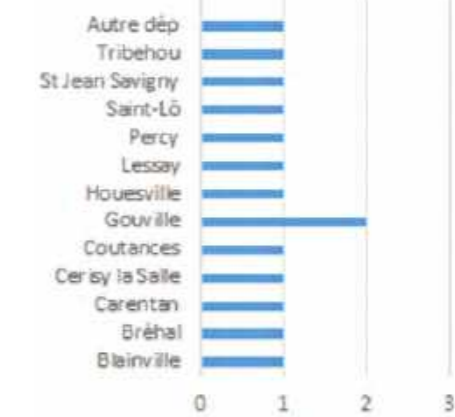


Résidence du Parent Hébergeant :

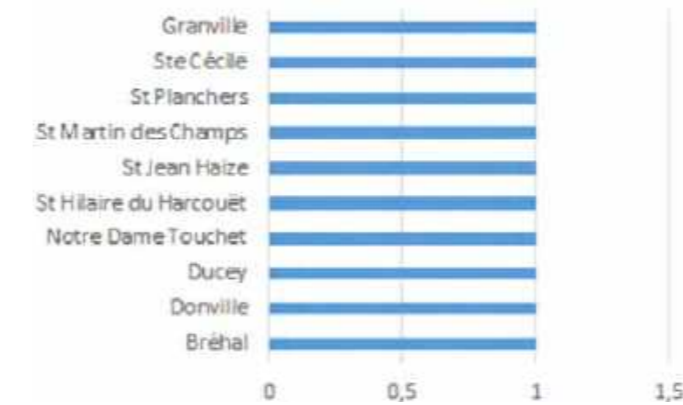
Parents Hébergeants CHERBOURG



Parents Hébergeants COUTANCES



Parents Hébergeants AVRANCHES



Résidence du Parent non Hébergeant :

Parents non Hébergeants CHERBOURG

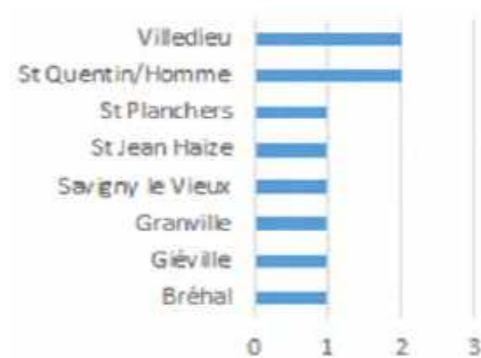


Parents non Hébergeants COUTANCES





### Parents non Hébergeants AVRANCHES



#### La TMFPO :

Nombre de demandes de TMFPO	255	-
Nombre de demandes ayant abouti à un processus de médiation	72	28,24 %
Nombre de demandes n'ayant pas abouti à un processus de médiation	163	63,92 %
Nombre de médiations ayant abouti à un accord	34	13,33 %

#### Motif des demandes de TMFPO :

Lieu de résidence habituelle	76
Droit de visite et d'hébergement (DVH)	89
Contribution à l'éducation et à l'entretien des enfants mineurs, ou devenus majeurs (CEE)	116
Décisions relatives à l'autorité parentale (AP)	6
Autres	14

#### Raisons des demandes de TMFPO :

Violence	1	0,57%
plus de 100 kms	10	5,71%
Erreur de juridiction ou réorientation	7	4,00%
Présence d'une seule personne (A)	56	32,00%
Abandon de procédure (non venus)	36	20,57%
Refus de médiation (2 personnes présentes mais pas de poursuite) (B)	65	37,14%
Médiation en attente du 1 <sup>er</sup> RDV d'information	0	0,00%
Non renseigné ou en cours	1	0,39%

### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Il nous aura fallu patienter jusqu'à la toute fin du mois de décembre 2019 pour être officiellement informés de la reconduction de l'expérimentation TMFPO pour l'année 2020.

La question de la qualité et de la fiabilité de l'évaluation de ce dispositif expérimental avant d'envisager son extension à l'ensemble des juridictions au niveau national est ainsi clairement posée.

Nous poursuivons donc nos actions en ce sens avec le tribunal judiciaire de Cherbourg, le Barreau et nos collègues de l'UDAF.

Le schéma départemental des Services aux Familles du département de La Manche signé en 2016 par le Préfet, La CAF, le Conseil Départemental, la Cour d'Appel, la MSA, l'Education Nationale et l'UDAF est arrivé à échéance en 2019 - "Les schémas départementaux des services aux familles visent à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales. Ce schéma doit permettre la mise en cohérence des moyens des différents acteurs de ces politiques familiales afin de déployer une offre adaptée aux besoins des familles, une meilleure coordination des acteurs favorisant leur efficacité sur l'ensemble du territoire".

En qualité d'opérateur des dispositifs de soutien à la parentalité de La Manche, l'ADSEAM est invitée à participer aux réunions de travail prévues en ce début d'année afin d'élaborer le nouveau schéma et définir les perspectives en termes d'actions pour les trois années à venir.

La juridiction de Coutances a accueilli deux nouveaux magistrats de la famille en cette fin d'année 2019, il conviendra donc de programmer assez rapidement en ce début d'année une rencontre au sein de nos services afin de faire mieux connaissance et ainsi favoriser la coordination de nos services sur les temps à venir.

Avec les évolutions que connaissent les services de médiation familiales, nous avons été amenés ces deux dernières années à procéder à différentes campagnes de recrutement.

Or nous avons pu faire le constat de la pénurie de personnels formés et qualifiés à la médiation familiale. Nous nous sommes donc engagés à soutenir toutes demandes de formation au DEMF qui émaneraient de la part des professionnels des SMO en lien avec UNIFAF dans le cadre de notre Plan de Développement de Compétence dès cette année. Il en va de la pérennité de nos services.

Enfin, nous devons poursuivre toutes nos actions de promotion de ce service comme celui des Espaces Rencontre tant à destination de nos partenaires sociaux et médico-sociaux que du public.

## ESPACE RENCONTRE DIAPASON

### Direction :

Hôtel d'entreprises au bord de Lô  
709, promenade des ports / Bât. B  
50000 SAINT-LO  
Tél : 09.74.19.89.70

### Directeur : Valérie VASSELIN

E-mail : smo@adseam.asso.fr

### Chefs de service :

NORD	SUD (AVRANCHES)
46-48 rue Alfred Rossel 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tel : 02.33.88.57.22 E-mail : diapason.cherbourg@adseam.asso.fr	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.79.05.60 E-mail : diapason.avranches@adseam.asso.fr
<b>Hélène LECONTE</b>	<b>Sabrina GUERLOTTÉ</b> (remplaçante F. DUMORTIER depuis le 01/08/18)



### AUTORISATION/ HABILITATION

Ces services sont ouverts depuis 1998 à Cherbourg et 2003 à d'Avranches, et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 leur permettant d'obtenir un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la prestation de service « Espace Rencontre » a été créée et implique de respecter un cahier des charges national.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil cible est de 50 mesures, réparties entre les deux zones d'implantation.

### POPULATION ACCUEILLIE

L'Espace Rencontre accueille des enfants mineurs dont la situation familiale présente des difficultés nécessitant d'être accompagnée par un tiers « aux fins de suivi du droit de visite, dans des situations de danger réel ou supposé, de conflit violent ou de reprise de relation après une période de rupture prolongée » conformément aux articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 du Code Civil et à l'art. D216-1 et suivants du CASF.

### FINANCEMENT

Le financement de l'activité est assuré grâce à la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales, et les subventions de la Justice, de la MSA, de la DDCS et des mairies.

### MISSIONS

Selon le référentiel national des Espace de Rencontre du 24 décembre 2014 et du rapport du Haut Conseil de la Famille en date du 22 septembre 2016 :

« L'Espace Rencontre est un lieu d'accès au droit, neutre, transitoire et autonome, permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou ses proches. L'objectif des espaces rencontres est de maintenir, établir ou rétablir les liens entre les enfants et leurs parents dans des situations spécifiques (séparations conflictuelles- enfants qui n'ont jamais connu leur parent- prise en compte de l'âge de l'enfant au moment de la séparation- actions spécifiques pour les très jeunes enfants ou les adolescents- problématiques de santé mentale, alcoolisme, toxicomanie, incarcération, absence d'hébergement d'un parent, éloignement géographique...). L'objectif à terme est de faire en sorte que les rencontres puissent évoluer et se poursuivent en dehors de ce type de structure. »

### ACTIONS

L'intervention du Diapason n'a pas vocation à être pérennisée, elle doit donc permettre aux parents d'assumer dès que possible leur rôle parental centré sur l'enfant et les responsabilités qui y sont liées.

La durée d'intervention est de quatre mois (huit rencontres), renouvelable une fois, obligeant ainsi les parents à se poser rapidement la question de l'après lieu de rencontre et faire des propositions au magistrat en ce sens.

Toutefois, en cas de procédure pénale, le renouvellement peut exceptionnellement se poursuivre jusqu'à nouvelle décision de justice.

### L'organisation des rencontres peut prendre deux formes possibles :

#### • La mesure d'accueil :

Il s'agit de rencontres organisées exclusivement dans les locaux de la structure en présence de deux accueillants.

#### • La mesure de passation :

Elle assure le transfert de l'enfant entre les parents dans des conditions de nature à éviter la confrontation entre eux. Ce passage de bras de l'enfant d'un parent à un autre s'effectue ainsi dans les locaux avec des sorties possibles hors des locaux sans la présence obligatoire d'un tiers. Le parent non-hébergeant quitte ainsi le lieu de rencontre pour accueillir à son domicile, ou dans un lieu de son choix, son enfant, pour une durée déterminée de quatre heures maximum. Pendant la durée de la passation, l'espace rencontre reste un lieu ressource auprès du parent. A l'issue de cette rencontre, le transfert des enfants vers le parent hébergeant est effectué et contrôlé par les accueillants.

Afin d'organiser les rencontres et garantir la qualité des interventions, l'activité de l'espace de rencontre peut comporter jusqu'à trois entretiens avec le référent désigné lors de la réception du jugement.

Un rapport est élaboré à la fin de la mission, qui consiste en une attestation de présence ou d'absence aux rencontres avec leurs propositions, pour la suite de l'organisation du droit de visite. Celui-ci sera envoyé au tribunal, aux avocats ainsi qu'à chacun des parents.

Le travail réalisé au Diapason n'est pas une mesure d'instruction. Il doit respecter le débat contradictoire. Les parents demeurent totalement responsables de la procédure.

### SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur deux territoires géographiques :

- Secteur Nord à CHERBOURG,
- Secteur Sud à AVRANCHES.

**ACTIVITE 2019**

L'année 2019 aura été une année charnière pour les Espaces Rencontres de l'ADSEAM.

En effet avant de pouvoir envisager une extension de sa capacité afin de répondre aux demandes accrues de ces dernières années, il convenait d'en modifier son organisation structurelle.

Ainsi depuis le 1er septembre 2019, les accueillants des deux sites sont dorénavant rétribués sur la base de leur contrat de travail, dans le cadre du respect de l'accord des 35 heures et non plus à la vacation comme ces vingt dernières années.

La capacité cible des espaces rencontres est depuis de 72 mesures terminées sur l'année, en respectant les capacités d'accueil agréées par la DDCS de chaque dispositif.

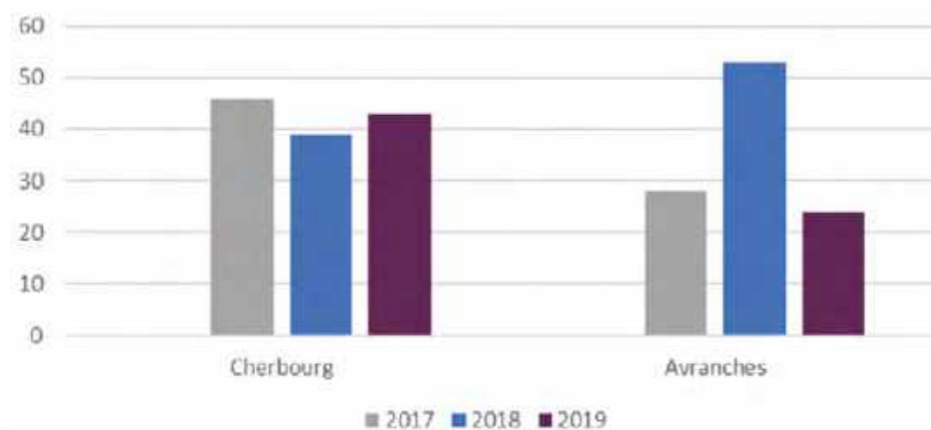
Cette année est bien une année de transition importante entre deux modèles d'organisation qui a occasionné des changements importants au sein des équipes et auprès des accueillants. Ceux-ci ont été menés avec le souci constant de préserver les modalités et la qualité de l'accueil des familles tout en confortant notre coordination avec les deux juridictions.

En ce sens les conventions de partenariat élaborées au cours de l'année 2018 ont été signées en mars 2019 avec les deux TGI, la CAF, la DDCS et les différents opérateurs de La Manche de la médiation familiale et des espaces rencontres.

Pour la première fois cette année, un comité de pilotage départemental réunissant l'ensemble des acteurs des dispositifs de soutien à la "parentalité séparé" a été organisé au sein des locaux de l'UDAF et sera dorénavant reconduit chaque année.

**Quelques chiffres :**

**Evolution du nombre de mesures ordonnées au cours de l'année, par année et par secteur**



**Nombre de dossiers pris en charge :**

Dossiers clôturés en 2019*	80
Dossiers en cours au 31/12/2018	17
<b>Total</b>	<b>97</b>

\*Ce chiffre correspond aux mesures terminées, non exercées et non exercées jusqu'à terme.

**Nombre de personnes visiteurs :**

Père	50
Mère	14
<b>Total</b>	<b>64</b>

**Modalités des rencontres installées au départ :**

Passage	6
Rencontre avec sortie	2
Rencontre sans sortie	56
<b>Total</b>	<b>64</b>

**Evolution du nombre de mesures terminées au 31 décembre, par année et par secteur**



80 mesures ont ainsi été réalisées cette année dépassant ainsi notre activité prévisionnelle de 72 mesures. Cela est rendu possible par certaines mesures qui ne parviennent pas à être menées jusqu'à leurs termes pour des motifs divers comme un déménagement, l'absence récurrente du parent au droit de visite, la non-adhésion du parent à ces modalités de rencontre...ces situations permettent alors que d'autres mesures en attente puissent être exercées.

**Durée des situations terminées :**

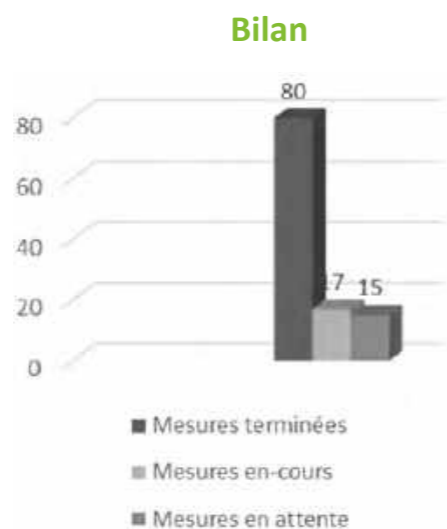
Moins (ou égal) de 6 mois	78
Entre 6 mois et 1 an	2

**Nombre de situations en liste d'attente au 31/12/2019 : 15**

Pour la troisième année consécutive des mesures ont été mises en attente à réception du jugement et sur les deux juridictions.

Cette situation est dommageable pour les enfants et leurs parents mais génère également une charge de travail croissante sur le plan administratif tant au sein de notre service que des juridictions.

Des tableaux retraçant l'activité du service sont maintenant formalisés et transmis aux magistrats afin d'avoir une lisibilité conjointe et ainsi permettre une coordination anticipée de nos services.



**Nombre de rencontres :**

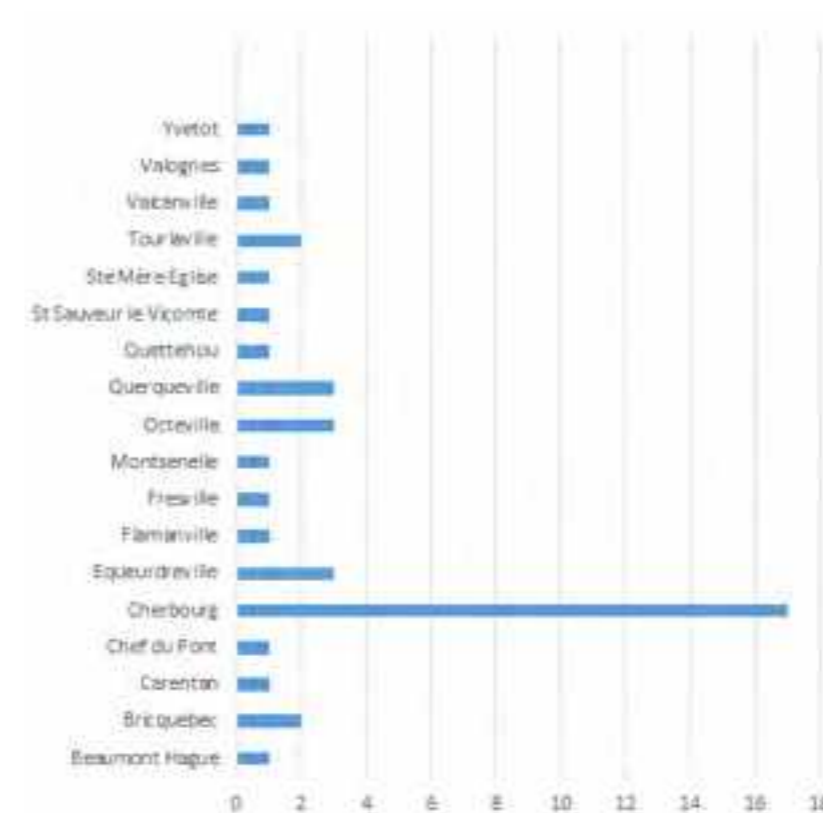
Nombre de rencontres réelles parent/enfant	390
Nombre d'entretiens parents et/ou enfants	182

**Provenance des situations (ordonnances reçues en 2019) :**

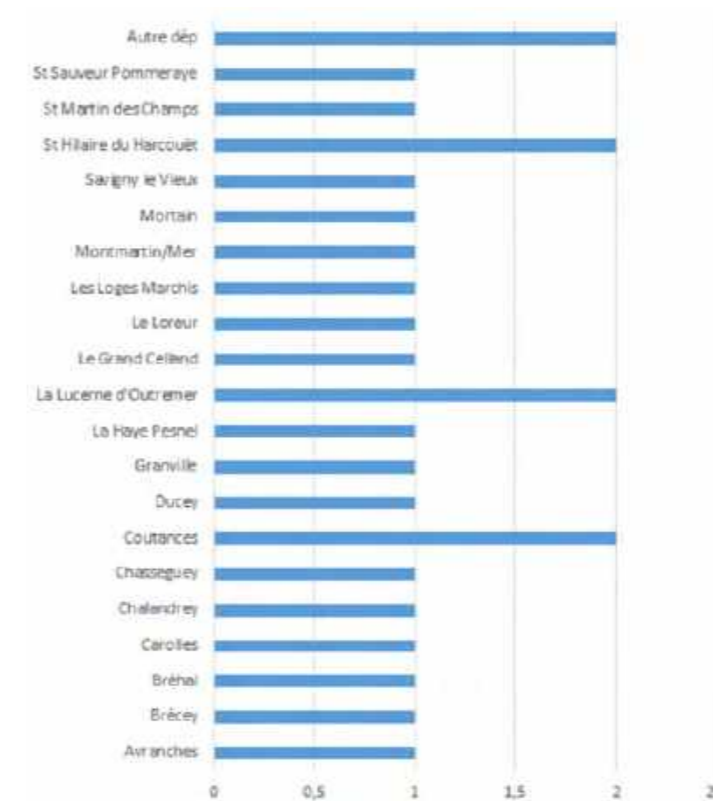
Juge aux Affaires Familiales	65
Cour d'Appel	2
<b>Total</b>	<b>67</b>

**Résidence du parent hébergeant :**

**Parents Hébergeants CHERBOURG**

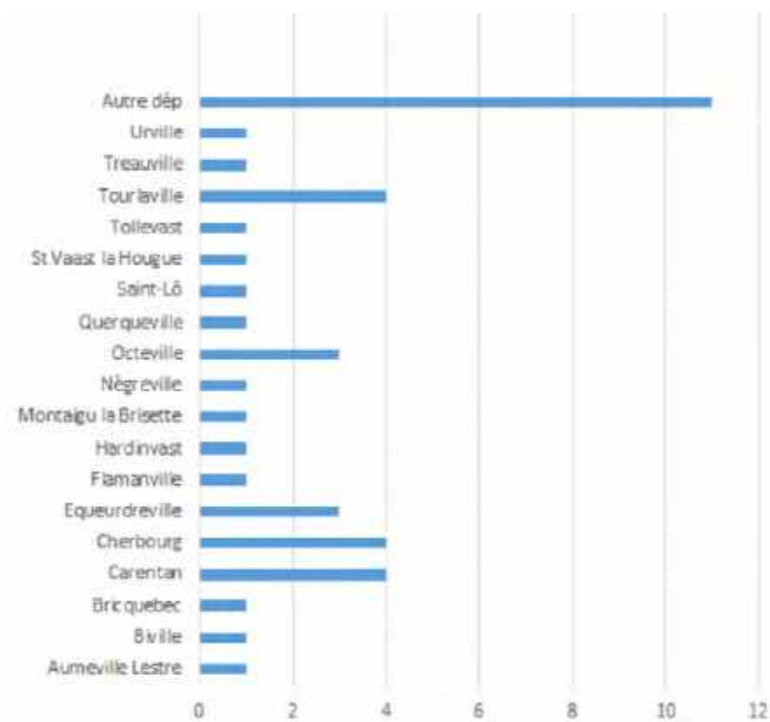


**Parents Hébergeants AVRANCHES**

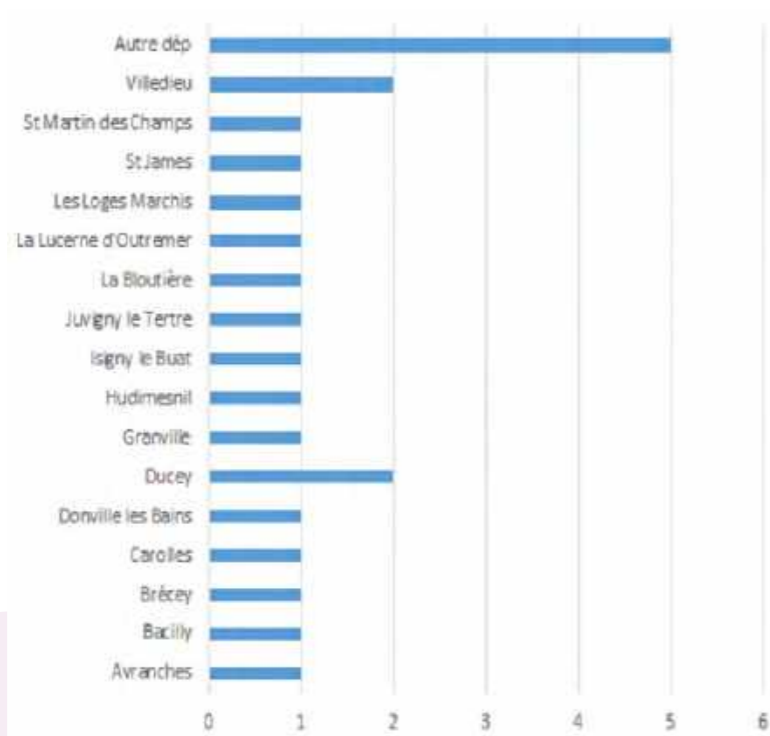


Résidence du Parent non Hébergeant :

Parents non Hébergeants CHERBOURG

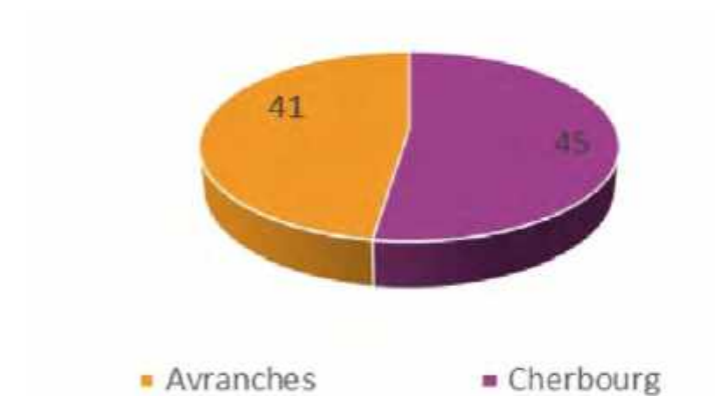


Parents non Hébergeants AVRANCHES



Les enfants rencontrés au cours de l'année 2019 :

Enfants accueillis

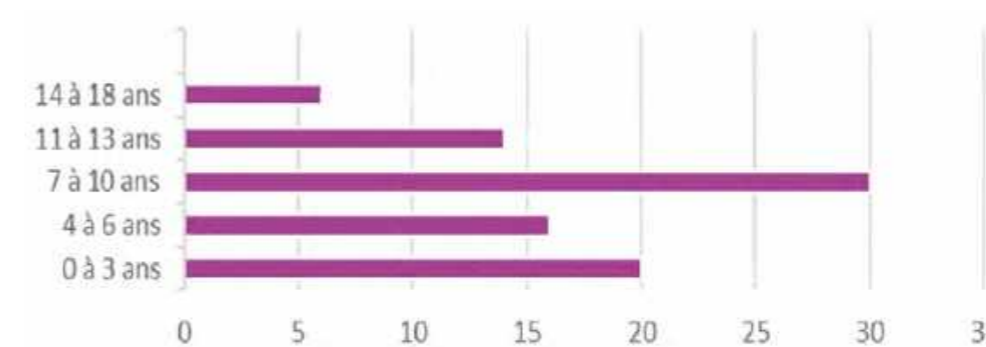


Nombre de familles ayant 1, 2, 3 enfants ou plus :

1 enfant	42
2 enfants	13
3 enfants	6
>3 enfants	3
<b>Total</b>	<b>64</b>

Âge des enfants

Répartition par tranches d'âges



### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Suite à la réorganisation des services, des rencontres départementales de coordinations des deux services sont mises en place à la direction.

Elles permettent ainsi de réactualiser l'ensemble des documents existants (livret d'accueil, règlement de fonctionnement...) et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du dispositif.

Ces réunions de travail se poursuivront tout au long de l'année 2020.

Dans le même sens, une analyse des pratiques spécifique auprès des accueillants sera mise en place.

# 3.



# ADSEAM

## LE PÔLE INSERTION

# CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE



**Direction :**  
60 Rue Robert Lecouvey  
BP 11  
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

**Directeur :** Hélène MARSEILLE  
E-mail : hmarseille@adseam.asso.fr

**Chefs de service :**

NORD	SUD
60 Rue Robert Lecouvey BP 11 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr	24 Avenue du Quesnoy 50300 ST MARTIN DES CHAMPS Tel : 02.33.60.94.26 cernouf@adseam.asso.fr
Yann GIROT	Caroline ERNOUF

## AUTORISATION/ HABILITATION

- Arrêté du 27 mars 1986 autorisant la création d'un CHRS
  - Arrêté du 30 mars 2000 transférant la gestion du CHRS à l'ADSEAM
  - Arrêté du 29 août 2001, 30 places autorisées
  - Arrêté du 16 novembre 2005, 34 places dans le cadre de la création d'une antenne à Avranches
  - Arrêté du 19 décembre 2007, 45 places dont 30 places pour Cherbourg-Octeville, 15 places pour Avranches
  - Arrêté de décembre 2008, 3 places supplémentaires d'accueil d'urgence avec des fonds non pérennes
  - Arrêté du 25 février 2010, portant création de 10 nouvelles places sur le Sud-Manche
- ce qui porte à 55 places réparties comme suit :**
- o 23 places d'insertion, 4 places de stabilisation, 3 places d'urgences à Cherbourg
  - o 22 places à St Hilaire et Avranches dont 2 d'insertion ne sont pas financées
- Arrêté du 29 octobre 2015, portant transformation de trois places d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 58 places réparties :
    - o 30 places sur Cherbourg (dont 3 d'urgence),
    - o 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence).
  - Arrêté du 05 octobre 2016, portant transformation d'une place d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 59 places réparties :
    - o 31 places sur Cherbourg (dont 4 d'urgence / 1 financée en un seul versement),
    - o 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence / 3 non financées).
  - Arrêté d'octobre 2019, 2 places dédiées Femmes Victimes de Violence (subvention).

## CAPACITE AUTORISEE

Pour le CHRS de Cherbourg : 31 places dont 4 d'urgences, 27 d'insertion.  
Pour le CHRS de St Martin-des-Champs : 28 places dont 22 places en insertion, 6 places en urgence et 2 places dédiées FVV.

## POPULATION ACCUEILLIE

**Pour le CHRS de Cherbourg :**  
Hommes majeurs seuls ou accompagnés, couples, familles, en grande précarité et détresse sociale, à la rue ou en risque de l'être. Les personnes accueillies peuvent sortir d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires.

**Pour le CHRS de St Martin-des-Champs :**  
Femmes majeures seules avec / ou sans enfant(s) confrontées à des difficultés d'insertion sociale et d'hébergement. 49% des femmes admises ont pour motif des violences familiales. 64% des accueils en urgence ont pour motif un contexte de violences conjugales.

## FINANCEMENT

Le financement du fonctionnement du CHRS le Cap est assuré par une dotation globale de l'Etat versée au titre de l'aide sociale. Nous avons également des subventions du CCAS de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## EQUIPE

- 3 ETP Direction/Encadrement,  
- 2,35 ETP pour l'Administration/Gestion,  
- 8,66 ETP pour le personnel Socio-éducatif  
**Soit 14,01 ETP**

## MISSIONS

Notre principale mission est d'assurer la réinsertion sociale des personnes que nous hébergeons en les aidants à retrouver leur autonomie personnelle et économique.

## ACTIONS

Le CHRS LE CAP propose de permettre à la personne de « se poser », de se ré-impliquer dans des relations, de retrouver l'estime de soi, et de préparer son projet de vie, dans un cadre sécurisant.

A partir d'un bilan de la situation de la personne, une équipe pluridisciplinaire met en place un dispositif de soutien matériel, psychologique et éducatif, apporte un accompagnement social et mène des actions spécifiques pour favoriser l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi, aux soins et à la santé, au logement.

## SECTEURS D'INTERVENTION

**Pour le CHRS de Cherbourg :**  
Le collectif se situe sur le quartier du Maupas à Cherbourg. Nous disposons également d'appartement en diffus situés dans un périmètre de quelques kms autour du collectif et sur les communes d'Equeurdreville et Octeville.

**Pour le CHRS d'Avranches :**  
Les places d'urgence se trouvent dans une maison d'habitation située sur Avranches, à côté de nos bureaux. Les appartements en diffus se situent dans un périmètre de quelques kms autour de l'urgence mais aussi sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

## ACTIVITE 2019

### POUR LES CHRS CHERBOURG ET AVRANCHES

L'année 2019 marque un tournant dans l'histoire du CHRS le Cap dans la mesure où l'équipe a fonctionné avec un éducateur de moins dès le 1er janvier 2019 et un contrat de professionnalisation en moins à partir d'août 2019. L'équipe a dû repenser son fonctionnement et prioriser ses temps d'action auprès des personnes sur l'accompagnement individuel mais aussi sur les temps du collectif. Ils ont été moins nombreux que les années précédentes. Certains résidents ont d'ailleurs pu exprimer que sur certaines plages horaires comme celle du matin ou de l'après-midi la suppression d'un poste se ressentait sur une disponibilité moins importante et des démarches administratives pour l'accès aux droits plus longues. Pour autant, l'équipe est restée mobilisée et investie dans des réponses d'appels à projets (CGET, PUCS, Grenelle, Fonds Catherine). Nous avons eu la grande satisfaction de remporter tous les appels à projets à l'exception de celui de la création de deux Places Femmes Victimes de Violence dans le cadre du Grenelle. Une déception. L'équipe d'Avranches a pourtant déployé une belle énergie pour répondre dans les délais impartis aux sollicitations des partenaires depuis le lancement du Grenelle, le 3 septembre 2019.

Nous aurions aimé répondre une nouvelle fois aux besoins du territoire Sud Manche en développant notre capacité d'accueil, comme nous avons eu l'opportunité de le faire durant l'été où nous avons appris que deux places dédiées Femmes Victimes de Violence sous subvention nous seraient octroyées à l'automne 2019.

Ce fut à ce moment, un gage de confiance et surtout la possibilité d'accueillir au sein de notre équipe éducative du temps de psychologue sur Avranches. Un processus de recrutement que nous entamerons début 2020.

Ce travail transverse autour de nombreuses problématiques toutes toujours plus importantes d'année en année : les addictions, les problèmes liés à la santé mentale, les troubles de la personnalité, les violences intrafamiliales et conjugales, l'accueil d'un public jeune (18-20 ans) que nous pouvons accueillir en CHRS, les professionnels ont pu échanger autour de ces situations repérées et accompagnées autour de 9 séances d'ADPP (Analyse des Pratiques Professionnelles).

2019 reste une année particulière faite de doutes et de questionnements sur l'avenir des CHRS mais elle caractérise aussi un nouvel élan.

### CHRS LE CAP SAINT MARTIN DES CHAMPS « EN PISTE ! »

Conformément aux orientations prises par la direction au début de l'année 2019, l'équipe d'Avranches s'est emparée du sujet et a répondu à l'appel à projet contrat ville. Un projet baptisé « EN PISTE ! » qui s'est vu accorder une réponse favorable.

Après plusieurs réunions de travail en équipe, l'idée première de ce projet était de co-construire un événement culturel réunissant l'équipe et les résidentes du CHRS ainsi que les habitants du quartier de la Turfaudière. L'objectif était de favoriser l'ouverture sociale toutes générations confondues.

Le projet a été présenté lors d'un comité des résidentes en juin. Si un certain enthousiasme était ressenti lors de cette première rencontre, l'engouement est très vite « retombé ». Seules deux résidentes sont venues régulièrement aux pique-niques hebdomadaires proposés. Il est à noter que sur cette période, certaines femmes devaient faire face à des soucis de santé importants ne leur permettant pas de s'investir sur un tel projet et d'autres en situation d'emploi n'avaient pas non plus la disponibilité suffisante.

Face à ce constat, en septembre, l'équipe éducative s'est réunie pour réajuster le projet et revoir ses ambitions. En ce sens, nous avons recentré nos prises de contacts avec les acteurs locaux sur l'aspect culturel. Une nouvelle réunion de travail s'est organisée en présence de Marion CHAMPION, référente culturel à l'agglomération Mt St Michel Normandie. Ce fut l'occasion de dégager de nouvelles orientations qui se sont progressivement éloignées de notre projet initial mais se rapprochant des besoins des personnes en s'appuyant sur les ressources locales. L'idée est désormais de permettre aux résidentes d'aller vers la culture et d'accompagner cette démarche en allant vers les lieux dédiés comme tout citoyen.

Cette expérience fut riche d'enseignements. L'ensemble de l'équipe a pris plaisir à réfléchir avec les résidentes à la construction de ce projet. Cette démarche est venue questionner nos pratiques sur « comment donner davantage accès à la culture aux personnes accompagnées aux prises à d'autres priorités » ? Nos différentes rencontres nous ont permis de souscrire à une adhésion au théâtre permettant ainsi d'avoir cette habitude de proposer des spectacles. Cette initiative a été très appréciée par les femmes, reconnaissant ne pas s'autoriser à aller au théâtre et se sentant non légitimes et capables d'aller vers la culture.

Au gré de nos réflexions, l'équipe n'a pas perdu l'idée d'être force de propositions dans ce quartier prioritaire dans l'intérêt des résidentes du CHRS pour favoriser le lien social. Il est envisagé de faire appel à des experts de KRAV MAGA, sport de self défense. Cette sensibilisation à cette activité est accessible aux personnes ne pratiquant pas d'activité sportive. L'idée est de proposer une à deux sessions ouvertes aux femmes du CHRS et du quartier avec pour objet de favoriser le bien-être et la confiance en soi des personnes.

### « LES LIEUX d'ECOUTE »

Depuis sa mise en œuvre en mai 2018, ce dispositif, financé par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité femmes et hommes, tend à se développer conformément aux axes du plan départemental contre les violences faites aux femmes qui est d'offrir un maillage plus équilibré sur le territoire.

A ce jour, 3 permanences de deux heures par mois sont proposées à Avranches, à Villedieu, à Saint-Hilaire, et à Mortain depuis novembre dernier.

Très rapidement, nous avons pu constater l'intérêt d'un tel dispositif répondant aux attentes quelle que soit la situation sociale. Les personnes écoutées expriment unanimement un soulagement de pouvoir se livrer dans un lieu neutre, confidentiel et anonyme auprès d'un professionnel qui n'interfère pas sur d'autres aspects comme la santé ou la gestion administrative.

Notons qu'en moyenne, la moitié des personnes reçues vivent encore avec leur conjoint, auteur de violences et l'autre moitié est séparée, sans pour autant être protégée des violences qui peuvent perdurer malgré la séparation.

Toutes les personnes victimes ne sont pas systématiquement accueillies en CHRS, la plupart des femmes victimes disposent de ressources et compétences pour pouvoir sortir de leur situation de violences. D'ailleurs, nous recevons de plus en plus de personnes insérées socialement, ayant une activité professionnelle, propriétaires de leur logement et qui pour la plupart n'ont jamais franchi la porte d'un CMS ou CCAS.

Aujourd'hui, nous souhaitons que ce dispositif se pérennise afin de permettre aux personnes de sortir des violences et de se reconstruire. Le dispositif des lieux d'écoute est un réel outil de prévention limitant les passages à l'acte et ainsi évite une situation de crise nécessitant une « mise à l'abri » avec toutes les conséquences sur la personne victime en termes de traumatisme, y compris pour les enfants témoins.

### LE GRENELLE DES VIOLENCES

Les violences faites aux femmes sont pour rappel la grande cause nationale du gouvernement actuel. C'est dans ce cadre et face au nombre important de féminicides en France, toujours en augmentation, que Marlène SCHIAPPA la secrétaire d'état a lancé le 3.09.19 le grenelle contre les violences conjugales. Suivant les départements il s'est traduit par différentes formes.

Dans la Manche, préfet, sous-préfet, déléguée aux droits des femmes et directrice de la DDCS sont allés à la rencontre des acteurs de terrain avant de proposer une restitution en préfecture le 19 octobre en faisant état de plusieurs propositions transmises à l'échelle nationale.

L'équipe du CHRS Avranches a été très impliquée et investie dans diverses manifestations :

27 septembre 2019 : visite du CHRS LE CAP par les représentants de l'Etat afin de présenter les actions du CHRS et les dispositifs adossés qui représentent un panel d'offres pour les personnes victimes (hébergement/groupe de parole/lieux d'écoute).

Deux résidentes ont accepté de témoigner de leur parcours de femmes victimes de violence conjugales et d'expliquer les ressources qu'elles ont trouvées au sein du CHRS.

Novembre 2019 : réponse conjointe avec l'Association Femmes et l'ACJM à l'appel à projet FONDS CATHERINE afin de proposer deux sessions de formation sur les mécanismes de violences aux forces de l'ordre (gendarmerie et police).

16 décembre 2019 : réponse à l'appel à projet de création de places femmes victimes de violence dans le cadre du Grenelle (places sur le dispositif urgence).

19 décembre 2019 : l'ADSEAM est signataire du contrat local contre les violences sexistes et sexuelles sur l'arrondissement d'Avranches. Ce contrat s'appuie sur l'expérience et le dynamisme des réseaux VIF de Granville et d'Avranches afin d'aller plus loin dans la démarche en impliquant encore davantage les élus.

En conclusion, cette activité liée au Grenelle est venue renforcer le travail mené depuis de nombreuses années par l'équipe sur cette thématique notamment son investissement au sein :

- du réseau VIF local,



- dans le réseau départemental mais aussi régional via la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) à l'instar du colloque national « Violences intrafamiliales et Justice » du 14 et 15 novembre 2019 à la Cité de la mer à Cherbourg,
- dans les formations sur le repérage des violences. Ces formations rencontrent toujours un réel succès avec pas moins de 30 inscrits par journée de formation proposée.

## CHRS LE CAP CHERBOURG EN 2019

### THÉÂTRE, CULTURE

Cette année, grâce à la présence de notre stagiaire, très investie sur l'aspect culturel, nous avons pu maintenir des accompagnements de groupe vers des spectacles organisés par le théâtre le TRIDENT en bénéficiant des places à deux euros. Certains éducateurs ont également participé à ces sorties collectives avec un groupe.

### Participation aux ARTZIMUTES

Pour ses 20 ans, les ARTZIMUTES ont souhaité réaliser une structure bois artistique en 3D avec mise en lumière, confiée à l'artiste MALTON. Les résidents du CHRS ont répondu présents et des séances de travail ont eu lieu durant 4 mois jusqu'à l'ouverture du festival dans les ateliers de la Recherche sur les quais. 4 résidents se sont succédés, certains ayant suivi le chantier du début à la fin, de l'élaboration des plans à la réalisation 3D. Ils ont acquis des techniques de découpe, de visualisation et représentation dans l'espace avec des outillages simples. Animés par Christophe LECOUCVEY, MALTON, et notre stagiaire les samedis, ces ateliers ont été un levier pour la valorisation des compétences individuelles. La bonne humeur a permis de soutenir les candidats dans leur investissement sur la durée. L'inauguration finale et la présentation de leur réalisation à l'entrée du festival fut la fierté de tous les participants.

Ces derniers, en plus de cette participation active ont été bénévoles au montage et démontage du festival, et actifs durant ces festivités concernant l'aspect technique de l'organisation. Ils ont pu déjeuner avec les artistes qui s'y produisaient, assister à toutes les représentations gratuitement.

### PARTENARIAT

**L'entreprise ONET**, qui développe plusieurs secteurs d'activité en interne nous a fait don d'une journée de travail de la part de cinq de ses salariés volontaires. Cette action qui n'avait pas été reconduite l'an passé, a été reconduite en 2019. A cette occasion, l'équipe bénévole avec les résidents du CHRS ont entrepris la réfection de trois chambres du collectif, de même que la peinture du couloir et du hall d'entrée. C'est la fondation ONET qui a financé l'intégralité des fournitures (peintures, pinceaux, combinaison, gants...) et a fait un don de 2 000€ à l'association pour l'achat de mobilier et d'électroménager. La journée a été scellée par la venue de la presse de la manche pour immortaliser cette journée pour tous les participants.

**Intervention de ASTRE** environnement pour une sensibilisation aux gestes éco responsable. L'ensemble des résidents a pu bénéficier d'une matinée d'explication des gestes simples du quotidien pour économiser l'énergie à son domicile, lire une facture d'énergie, etc.

Intervention du centre **Presqu'île** dans le cadre du **mois sans tabac**, présentation au groupe des mesures d'accompagnement à l'arrêt et à la réduction du tabagisme.

### SPORT ET DÉTENTE

#### Journée de convivialité :

le 02 juillet a été organisée une journée festive rassemblant les résidents et professionnels des différents services du Pôle Insertion. L'objectif était de partager un temps de convivialité mêlant activité physique, découverte du littoral, découverte des services et collation / concert.

Ainsi, une promenade a amené les participants sur la plage de Querqueville jusqu'à la plage de Urville-Nacqueville, avec pique-nique sur place pour certains et randonnée uniquement pour d'autres. Ce parcours très accessible a pourtant été un challenge pour quelques participants qui se sont remis de leurs émotions autour du goûter concert organisé au CHRS le Cap en fin d'après-midi. De l'avis de tous, à refaire !

#### Projet transmanche à Vélo :

Ce ne sont que 34KM de voies vertes qui nous auraient permis de traverser la manche d'Est en Ouest aller et retour, de Carentan à Portbail avec hébergement sur place. Mais ce raid n'a pu se faire. En effet, ce projet envisageait la participation de tout public en mettant à disposition des vélos électriques à hydrogène. Si la municipalité avait donné son accord pour un prêt gracieux des vélos, c'est le service qui en assure la maintenance qui nous a dissuadé d'entreprendre ce périple au vue du manque de fiabilité du matériel. Mais ce n'est que partie remise.

Dans le domaine bois créatif, deux résidents ont entrepris de réaliser une serre de jardin en récupérant le bois de palettes. Le CHRS a financé le film plastique et les produits de traitement du bois. Leur œuvre subsistera après leur départ et sert de modèle aux autres personnes accueillies Cette serre a passé l'hiver sans dommage et verra ses prochaines cultures au printemps.

## ACTIVITE DU CHRS D'AVRANCHES ET LE CHRS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN (PLACES DES DISPOSITIFS INSERTION ET URGENCE)

ANNÉES	2017	2018	2019	TAUX D'OCCUPATION
Nombre de journées	13388	19077	19253	89,40%

### I. ACTIVITE DU CHRS D'AVRANCHES (SAINT MARTIN DES CHAMPS)

L'activité de cette année 2019 est en augmentation par rapport à 2018 aussi bien sur le dispositif d'urgence 1727 nuitées en 2019 contre 1662 nuitées par rapport à 2018 que sur le dispositif d'insertion, 7936 journées contre 7288 l'année précédente. Cette activité est le reflet de l'investissement de l'équipe dans sa veille constante à maintenir et développer son réseau partenarial.

Cette année est aussi le reflet de l'actualité avec le lancement du Grenelle où nous avons constaté une augmentation des appels et des demandes de mises à l'abri.

#### A. Les Admissions (dispositif d'insertion et d'urgence)

##### a) Les demandes d'admissions

Au cours de l'année 2019, 128 fiches d'appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traitées, Urgence et Insertion confondues.

- 90 appels ont concerné l'accueil d'Urgence
- 16 appels ont concerné l'Insertion
- 22 appels ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS (urgence et insertion).

Parmi les 128 appels :

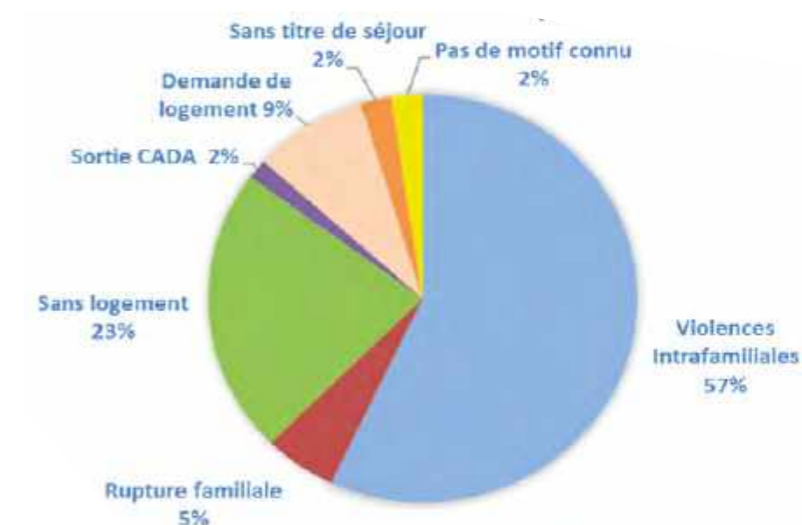
- 14 appels concernaient le dispositif « des lieux d'écoute » dont :
  - o 11 appels ont été orientés pour prendre un rendez-vous sur les lieux d'écoute
  - o 3 appels ont permis l'écoute des personnes qui avaient pris contact

Parmi les 128 appels :

- 57 appels ont concerné des femmes avec des enfants dont :
  - o 28 appels ont concerné des femmes avec des enfants de moins de 3 ans.

Si notre structure n'est pas habilitée pour accueillir à l'urgence des femmes avec des enfants de moins de 3 ans, il existe une demande constante à ce niveau, sans aucun doute justifiée par l'absence de structure type maison parentale dans le sud du département et la difficulté des mères à s'éloigner de leur secteur géographique.

##### b) Motifs de la demande



- Sur les 128 fiches téléphoniques, le constat est le même chaque année, les renseignements demandés concernent pour plus de la moitié (57%) des personnes victimes de violences intrafamiliales.

- Il est à noter que le chiffre correspondant aux personnes demandeuses, sans logement a considérablement augmenté en 2019, il est passé de 8% à 23%. Ce sont souvent des personnes confrontées à plusieurs problématiques comme l'endettement, l'absence de ressources, problématique addictive (alcool, drogue, ...), l'absence de documents administratifs, problème de santé, autant d'éléments auxquels doivent faire face aussi les personnes victimes de violence. Certaines personnes ont aussi eu un parcours logement chaotique, freinant aussi leur relogement avec des bailleurs privés et publics parfois frileux au vu des antécédents de ces personnes.

## B. L'insertion

### a) Taux d'occupation

ANNÉES	2017	2018	2019
Nombre de journées	6 407	7 288	7 936

### b) Nombre total de journées par mois en 2019

ORIGINES DES DEMANDES	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE JOURNÉES	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	22	11	11	680	99.71
FÉVRIER	21	10	11	588	95.45
MARS	23	11	12	657	96.33
AVRIL	24	11	13	610	92.42
MAI	20	9	11	620	90.91
JUIN	24	11	13	628	95.15
JUILLET	24	10	14	735	107.77
AOÛT	24	10	14	735	107.77
SEPTEMBRE	26	11	15	706	106.97
OCTOBRE	24	10	14	699	102.49
NOVEMBRE	21	9	12	630	95.45
DÉCEMBRE	22	10	12	648	95.01
<b>TOTAL</b>				<b>7936</b>	<b>98.83 %</b>

**Le taux d'occupation sur l'année 2019 s'élève à 98.83% contre 90.76% en 2018.**

En 2019, nous avons accueilli 37 personnes contre 54 personnes en 2018. Nous pouvons en conclure qu'il y a eu moins de mouvements sur le dispositif d'insertion avec une durée de séjour plus longue au vu des profils accueillis. Observons plus précisément les données sur la durée de séjour.

### c) Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons 19 personnes sorties (sur les 37 accueillies) sur le dispositif d'insertion en 2019. La durée moyenne de séjour se situe entre 6 mois et un an, 8 mois et demi exactement, ce qui conduit l'équipe à solliciter une demande de prolongation de séjour auprès de la DDCS.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2019	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	0	0
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	5	26.32
Supérieur à 6 mois et inf. à 1 an	9	47.36
Supérieur à 1 an	5	26.32
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>100</b>

Pour 5 personnes, le relogement a pris plus de temps. Ces 5 personnes, soit 2 mères avec un enfant et une femme seule étaient confrontés à plusieurs problématiques : addictive, budgétaire, logement, justice. La problématique concernant la gestion du budget est un réel « frein » pour le relogement. En effet, les bailleurs sociaux ou privés exigent de plus en plus de garanties. S'il existe différentes aides comme le FSL, ce sont des démarches administratives qui nécessitent un délai supplémentaire.

### d) Typologie

#### a) Composition familiale à l'arrivée

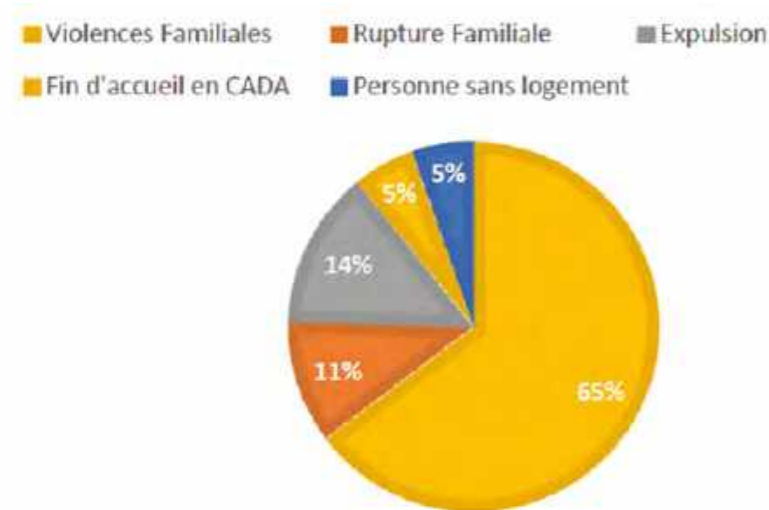
7	femmes seules	Soit 7 personnes
5	mères avec 1 enfant	Soit 10 personnes
5	mères avec 2 enfants	Soit 15 personnes
1	mère avec 4 enfants	Soit 5 personnes
	<b>TOTAL</b>	<b>37 PERSONNES</b>

Comme précisé précédemment, nous avons accueilli moins de personnes, 37 personnes contre 54 personnes. Ces données corroborent avec les données concernant la durée de séjour. Et les explications sont identiques. Il est aussi à noter que la situation pour trouver un logement sur le sud manche est désormais plus difficile qu'il n'a été, notamment pour les T2. Manche Habitat nous a en effet indiqué que la tendance s'était inversée. La demande est maintenant bien plus supérieure à l'offre.

#### Motifs des demandes des personnes accueillies

Violences familiales	24 personnes	5 femmes seules , 2 mères avec 1 enfant 5 mères avec 2 enfants
Rupture familiale	4 personnes	2 mères avec 1 enfant
Expulsion	5 personnes	1 mère avec 4 enfants
Fin d'accueil en CADA	2 personnes	1 mère avec 1 enfant
Sans logement	2 personnes	2 femmes seules

- 64.87% des demandes concernent des violences familiales.
- 10.80% des demandes concernent une rupture familiale.
- 13.51% des demandes concernent une expulsion.
- 5.41% des demandes concernent une fin d'accueil en CADA.
- 5.41% des demandes concernent une personne sans logement



	2017	2018	2019
<b>Femmes victimes de violence</b>	49 %	70.37 %	64.87%

Informations complémentaires des personnes accueillies en insertion en 2019

Personne sous tutelles	5 personnes	1 mère avec 4 enfants
Personne prenant un traitement	6 personnes	
Personne en cure ou en post cure	3 personnes	3 femmes seules
Personnes en emploi	7 personnes	2 femmes seules, 4 mères avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
Ressources	14 personnes	11 bénéficiaires du RSA 3 percevant un salaire

b) Tranches d'âge

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
Insertion	5	14	2	15	1	37
%	13.51	37.84	5.41	40.54	2.70	100

Nous avons accueilli en Insertion, 19 enfants âgés de 0 à 17 ans, ce qui correspond à 51.35% des personnes accueillies. Cette donnée confirme l'intérêt pour les femmes de pouvoir être accueillie avec leurs enfants.

Concernant les femmes victimes de violences, c'est en partie la raison pour laquelle elles sont demandeuses de notre aide. En effet, si elles ont des relais amicaux et/ou familiaux, il est non aisé de vivre avec ses enfants chez un autre.

#### d) Origine des demandes

CMS	3 femmes seules, 1 mère avec 1 enfant, 1 mère avec 2 enfants
CAF	1 mère avec 1 enfant
CONSEILLÈRE CONJUGALE	1 mère avec 1 enfant
ELLE-MÊME	1 mère avec 1 enfant, 1 mère avec 4 enfants
CAB	1 mère avec 1 enfant
AEMO - ADSEAM	1 mère avec 2 enfants
GENDARMERIE	1 femme seule
CH - ESTRAN	2 femmes seules
SA MÈRE	1 mère avec 2 enfants
115	1 femme seule
CMP	1 mère avec 2 enfants
PREAMIS	1 mère avec 2 enfants
<b>TOTAL</b>	<b>37 PERSONNES</b>

Comme ce tableau l'indique, l'origine des demandes est variée soulignant la diversité et la multiplicité du réseau de partenaires de l'équipe du CHRS.

#### e) Type d'hébergements à la sortie du dispositif d'insertion

Nous comptabilisons 19 personnes sorties en insertion en 2019.

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
Logement social	12	3 mères avec 1 enfant 2 mères avec 2 enfants
Logement privé	5	2 femmes seules 1 mère avec 2 enfants
Hébergement chez un tiers	1	1 femme seule
Retour au domicile	1	1 femme seule
<b>Total</b>		<b>19 personnes</b>

En 2019, 63% des familles accompagnées sont relogées dans des logements sociaux.

#### Mouvements en 2019

- Nous avons eu 37 personnes présentes en insertion en 2019.
- Nous comptabilisons 19 personnes sorties en insertion au 31/12/2019.
- Nous comptabilisons 18 personnes présentes en insertion au 31/12/2019

C. L'Urgence

a) Taux d'occupation

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	4	3	1	37	19.89
FÉVRIER	7	5	2	115	68.45
MARS	7	4	3	145	77.96
AVRIL	9	6	3	195	108.33
MAI	7	5	2	186	100
JUIN	6	4	2	143	79.44
JUILLET	6	4	2	96	51.61
AOÛT	8	4	4	158	84.94
SEPTEMBRE	12	6	6	120	66.66
OCTOBRE	12	8	4	195	104.83
NOVEMBRE	12	8	4	158	87.78
DÉCEMBRE	12	7	5	179	96.23
<b>TOTAL</b>				<b>1727</b>	<b>78.86 %</b>

Le taux d'occupation est de **78.86 % sur l'année 2019**.

Nous avons accueilli **47 personnes** sur le dispositif de l'urgence en 2019.

Les personnes accueillies ont entrepris les démarches nécessaires pour envisager une solution plus pérenne. Toutefois, les propositions de logement social sont étudiées en commission, ce qui génère un délai d'attente supplémentaire de 3 à 4 semaines.

**25,58 % des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accueillies en insertion au CHRS LE CAP d'Avranches.**

b) Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons 43 personnes sorties de l'urgence au 31/12/2019

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2019	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	14	32,56 %
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	29	67,44%
Supérieur à 6 mois	0	0
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>100</b>

**Près de 67% des personnes ont été accueillies moins de 6 mois.** Pendant cette période, certaines personnes découvrent d'une part l'accompagnement du CHRS et d'autre part, la difficulté du logement. Elles font alors une demande en insertion.

La durée moyenne du séjour est 1 mois et 5 jours.

c) Typologie

a) Composition familiale à l'arrivée

URGENCES		
13	femmes seules	Soit 13 personnes
11	mères avec 1 enfant	Soit 22 personnes
4	mères avec 2 enfants	Soit 12 personnes
<b>Total</b>		<b>47 personnes</b>

Nous avons accueilli 47 personnes à l'urgence.

HÔTEL		
8	femmes seules	Soit 8 personnes
1	mères avec 1 enfant	Soit 2 personnes
2	mères avec 2 enfants	Soit 6 personnes
1	mère avec 3 enfants	Soit 4 personnes
<b>Total</b>		<b>20 personnes</b>

**Nous avons accueilli 20 personnes à l'hôtel pour 14 nuitées.**

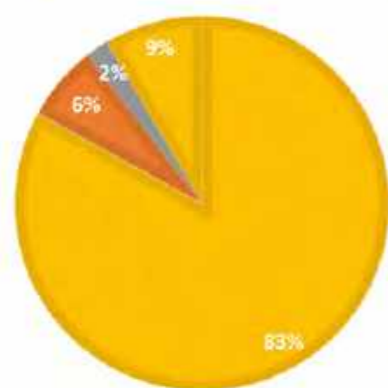
A la suite de leur accueil à l'hôtel : 7 personnes, soit **2 femmes seules, 1 mère avec 1 enfant et 1 mère avec 2 enfants** ont intégré l'accueil d'urgence.

b) Motifs de la demande des personnes accueillies en urgence

<b>Violences familiales</b>	39 personnes	10 femmes seules 10 mères avec 1 enfant 3 mères avec 2 enfants
<b>Rupture familiale</b>	3 personnes	1 mère avec 2 enfants
<b>Expulsion</b>	1 personne	1 femme seule
<b>Sans logement</b>	4 personnes	2 femmes seules 1 mère avec 1 enfant

- **83%** des accueils en urgence ont pour motif un contexte de **violences familiales**.
- **6.5%** des accueils en urgence ont pour motif **une rupture familiale**.
- **2%** des accueils en urgence ont pour motif **une expulsion**.
- **8.5%** des accueils en urgence ont pour motif **personne sans logement**.

■ Violences Familiales ■ Rupture Familiale ■ Expulsion ■ Personne sans logement



c) Tranche d'âge

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
<b>Urgences</b>	7	12	6	22	0	47
<b>%</b>	14.89	25.53	12.77	46.81	0	100

L'accueil des enfants au CHRS à l'urgence reste important. Nous avons accueilli à l'urgence, 19 enfants âgés de 0 à 17 ans, soit 40.42% des personnes accueillies.

Pourtant, beaucoup de femmes demandeuses d'être accueillies avec leur(s) enfants, notamment celles victimes de violences expriment que la cohabitation est un réel frein. En effet, de telles conditions d'accueil viennent alourdir leur culpabilité à laquelle elles doivent déjà faire face.

Les chiffres sont pratiquement identiques à l'année 2018. Notons toujours ce fort pourcentage d'enfants âgés de moins de 3 ans bien que nous n'ayons pas d'agrément spécifique pour l'accueil des jeunes enfants. Pour rappel, il n'existe pas de dispositif type maison parentale dans le Sud Manche.

d) Origine des demandes des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence

<b>CAB</b>	1 femme seule
<b>SA MÈRE</b>	1 mère avec 1 enfant
<b>ATMPM</b>	1 femme seule
<b>MONT SAINT MICHEL NORMANDIE</b>	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
<b>ELLE -MÊME</b>	1 femme seule
<b>CCAS AVRANCHES CCAS GRANVILLE CCAS SAINT HILAIRE</b>	1 femme seule, 1 femme seule, 2 mères avec 1 enfant
<b>AEMO - ADSEAM</b>	1 mère avec 1 enfant, 2 mères avec 2 enfants
<b>CMS</b>	4 femmes seules, 2 mères avec 1 enfant, 1 mère avec 2 enfants
<b>GENDARMERIE</b>	2 femmes seules, 1 mère avec 1 enfant
<b>115</b>	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
<b>SPIP</b>	1 mère avec 1 enfant
<b>DIRECTRICE HÔTEL IBIS (hôtel conventionné)</b>	1 mère avec 1 enfant
<b>CMP</b>	1 mère avec 1 enfant
<b>TOTAL</b>	<b>47 PERSONNES</b>

e) Type d'hébergement à la sortie

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
<b>ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS LE CAP</b>	11	3 femmes seules 1 mère avec 1 enfant 2 mères avec 2 enfants
<b>LOGEMENT SOCIAL PUBLIC</b>	2	1 mère avec 1 enfant
<b>LOGEMENT PRIVÉ</b>	5	1 femme seule 2 mères avec 1 enfant
<b>RETOUR AU DOMICILE</b>	8	3 femmes seules 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
<b>ACCUEIL EN FJT</b>	1	1 femme seule
<b>HOSPITALISATION AU CAB</b>	1	1 femme seule
<b>HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS</b>	9	3 mères avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
<b>ACCUEIL À L'URGENCE VILLA MYRIAM</b>	1	1 femme seule
<b>PARTIE SANS LAISSER D'ADRESSE</b>	4	2 mères avec 1 enfant
<b>DISPARITION</b>	1	1 femme seule
<b>TOTAL PERSONNES SORTIES</b>	<b>43</b>	

Suite à leur accueil à l'urgence, 11 personnes, soit 25.58% ont demandé un accueil en insertion. Ce dispositif a permis aux personnes accueillies de bénéficier d'un accompagnement administratif, judiciaire ou pour des soins. Elles ont également engagé des démarches pour se reloger.

On remarque d'après les chiffres que le relogement dans le parc public devient de plus en plus restreint, obligeant les personnes accueillies à se mobiliser vers le parc privé.

**Mouvements en 2019 :**

- Nous avons eu 47 personnes présentes à l'urgence en 2019.
- Nous comptabilisons 43 personnes sorties à l'urgence au 31/12/2019.
- Nous comptabilisons 4 personnes présentes soit 2 femmes seules et 1 mère avec son enfant à l'urgence au 31/12/2019.

**D. L'accueil de jour : Des lieux d'écoute**

Ce dispositif est financé par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes et par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Adossé au CHRS LE CAP – Antenne Avranches, il poursuit son déploiement sur le sud Manche puisqu'une nouvelle permanence est tenue depuis début novembre 2019 au Forum du Mortainais.

**Nombre de permanences proposées au public sur l'année 2019 :**

- Avranches : 24 permanences de 2h, soit 48h d'écoute
- Saint Hilaire du Harcouët : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Villedieu Les Poêles : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Mortain : 2 permanences de 2h, soit 4h d'écoute

=> 100 h d'écoute

**Temps dédié au transport pour se rendre sur les lieux de permanence :**

- Avranches : Locaux du CHRS
- Saint Hilaire du Harcouët : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Villedieu Les Poêles : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Mortain : 2 allers/retours de 1h, soit 2h de transport

=> 26 h de temps de trajet

Des personnes peuvent être reçues en dehors de ces créneaux sur le CHRS. En effet, les créneaux fixes ne sont pas toujours adaptés aux contraintes professionnelles des personnes demandeuses d'être écoutées. En 2019, 23 personnes ont été reçues en dehors des heures de permanences, soit 23 h d'écoute.

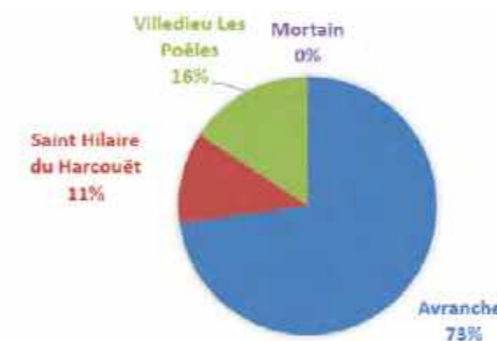
**Recensement des personnes reçues aux permanences des lieux d'écoute en 2019.**

> 71 personnes inscrites (70 femmes et un homme) pour 50 permanences, ce qui correspond à 71 heures d'écoute :

- 52 personnes ont sollicité un rendez-vous sur Avranches
- 8 personnes ont sollicité un rendez-vous sur Saint Hilaire
- 11 personnes ont sollicité un rendez-vous Villedieu Les Poêles
- Aucune personne a sollicité un rendez-vous à Mortain

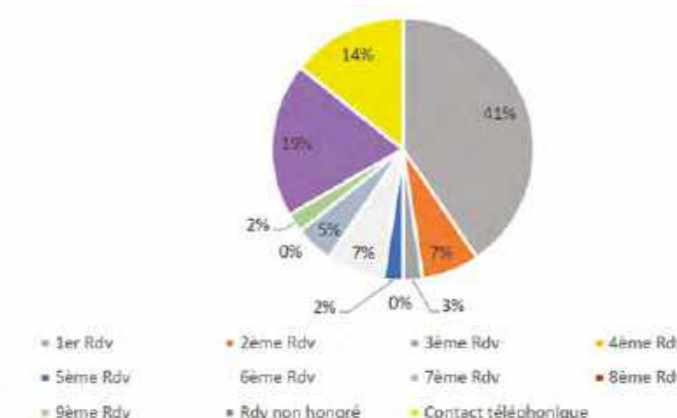
> Sur les 71 personnes inscrites :

- 55 personnes sont venues au rendez-vous
- 7 personnes ont eu un échange téléphonique
- 1 personne n'est pas venue et a prévenu le service
- 7 personnes n'ont pas honoré le rendez-vous et n'ont pas prévenu
- 1 personne a annulé le rendez-vous pour raison professionnelle et l'a reporté



Concernant la répartition des personnes reçues aux permanences des lieux d'écoute, nous constatons une augmentation de 4% de la fréquentation des lieux d'écoute à Villedieu Les Poêles. Le dispositif est mieux identifié par les partenaires qui orientent plus facilement.

**a) Répartition des personnes reçues par RDV**



**b) Durée des entretiens**

En moyenne, un entretien dure une heure.

**a) Origine des demandes / connaissances des lieux d'écoute**

AS DE LA CAF	1 personne
CMS	3 personnes
CMP ENFANT	1 personne
PERSONNE SORTIE DU DISPOSITIF INSERTION	1 personne
TRAVAILLEUR SOCIAL DU CHRS LE CAP AVRANCHES	2 personnes
UNE AMIE	1 personne
GENDARMERIE PONTORSON	3 personnes
INTERNET	2 personnes
CMP	2 personnes
ORTHOPHONISTE	1 personne
CCAS SAINT HILAIRE	4 personnes
ACJM	1 personne
EQUIPE MOBILE PRÉCARITÉ	1 personne
NON RENSEIGNÉ	5 personnes

- 14 appels ont concerné les lieux d'écoute dont :
  - o 11 appels ont été orientés pour prendre un rendez-vous sur les lieux d'écoute
  - o 3 appels ont permis l'écoute des personnes qui avaient pris contact
 (Cf. carnet de renseignements téléphoniques accueil urgence et insertion)

b) Orientation des demandes

POURSUITE DES LIEUX D'ÉCOUTE	15 personnes
GRUPE DE PAROLE	5 personnes
URGENCE 115	2 personnes
URGENCE CHRS LE CAP AVRANCHES	1 personne
INSERTION CHRS LE CAP AVRANCHES	1 personne
LA VILLA MYRIAM	2 personnes
MÉDECIN TRAITANT	1 personne
AVOCAT	5 personnes
GENDARMERIE (DÉPÔT DE PLAINTÉ)	1 personne
JURISTE CIDFF	1 personne
UMJ SAINT LÔ	2 personnes
MAISON DES ADOLESCENTS	1 personne
MAISON PARENTALE	1 personne
PASSERELLES	1 personne
MANCHE HABITAT	1 personne
L'ETAPE À VIRE	1 personne
LE REFUGE	1 personne

### Transport

Il y a la possibilité de financer un moyen de transport pour venir sur les lieux d'écoute. Nous l'avons expérimenté pour 7 personnes pour un montant de 557.80 euros.

### E. Commissions SIAO

La commission SIAO a lieu 2 fois par mois.

En 2019, 41 personnes, soit 24 ménages ont été orientées vers le CHRS LE CAP Avranches.

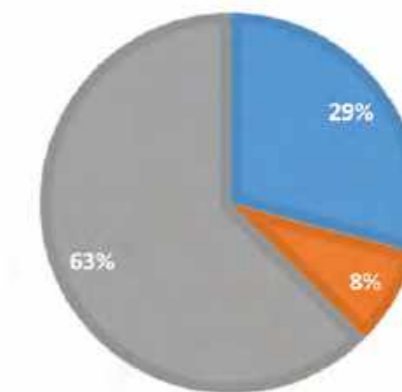
Sur les 41 personnes orientées :

- 13 personnes, soit 7 ménages ont été admises en insertion.
- 2 personnes, soit 2 ménages ont vu leur orientation refusée par la structure :
  - o Pas de titre de séjour
  - o Non demandeuse lors de l'entretien (barrière de la langue : pas engagée dans des cours).

- 26 personnes, soit 15 ménages ont refusé l'orientation
  - o Prise de contact – Rdv fixé – Mme n'est pas venue et n'a pas averti le service pour 1 personne (1 ménage)
  - o Pas de prise de contact pour 12 personnes (7 ménages)
  - o Prise de contact et puis plus de nouvelles pour 4 personnes (1 ménage)
  - o Accueil à l'urgence LE CAP Avranches (pas désireuse d'être accueillie en insertion pour 1 personne (1 ménage)
  - o Prise de contact au CAP – est venue au Rdv puis n'a pas donné suite pour 3 personnes (2 ménages)
  - o Accueil à l'urgence – liste d'attente pour 5 personnes (3 ménages)

### Répartition des orientations SIAO

■ Admission en insertion ■ Refus par la structure ■ Refus par la personne



Suite aux commissions SIAO, nous remarquons que 29% des ménages seulement acceptent l'orientation au CHRS LE CAP Avranches.

### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

#### • Le dispositif « lieux d'écoute »

Nous nous étions fixés comme orientation de développer le dispositif en 2019, avec l'ouverture d'une permanence supplémentaire à Mortain et une autre à Avranches depuis octobre 2019.

Nous devons nous attacher à mener des actions spécifiques sur les lieux de permanence tant par l'information, prise de contacts et /ou la formation des professionnels sur les permanences extérieures.

Pour 2020, l'enjeu est de poursuivre sans relâche la communication, développer le dispositif avec un souhait de pouvoir le pérenniser.

#### • Le partenariat/travail en réseau

L'investissement de l'équipe éducative dans le travail en réseau reste une priorité dans l'intérêt des personnes accueillies.

Il se traduit par sa présence notamment dans les réseaux VIF à l'échelle locale, départementale et régionale.

En considérant l'actualité gouvernementale sur le sujet des violences faites aux femmes, le CHRS restera vigilant sur la spécificité de l'accompagnement des personnes victimes de violences puisque que le service est clairement identifié comme chef de file à plusieurs niveaux. En ce sens, il sera essentiel de maintenir et poursuivre la formation de notre équipe, priorité en lien avec le fait que nous disposons désormais deux places femmes victimes de violences et en attente de deux places supplémentaires suite à notre réponse à l'appel à projet diffusé en décembre. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Les rencontres trimestrielles avec nos partenaires sur d'autres thématiques seront aussi à maintenir et à privilégier ce qui est de fait un gage de qualité de l'accompagnement proposé.

## II. ACTIVITE DU CHRS CHERBOURG-EN-COTENTIN

### A. Les Admissions (dispositif d'insertion et d'urgence)

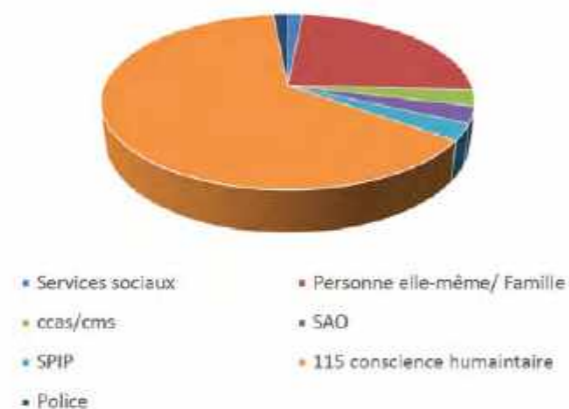
#### a) Les demandes d'admissions

Au cours de l'année 2019, 198 fiches d'appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traitées, Urgence et Insertion confondues.

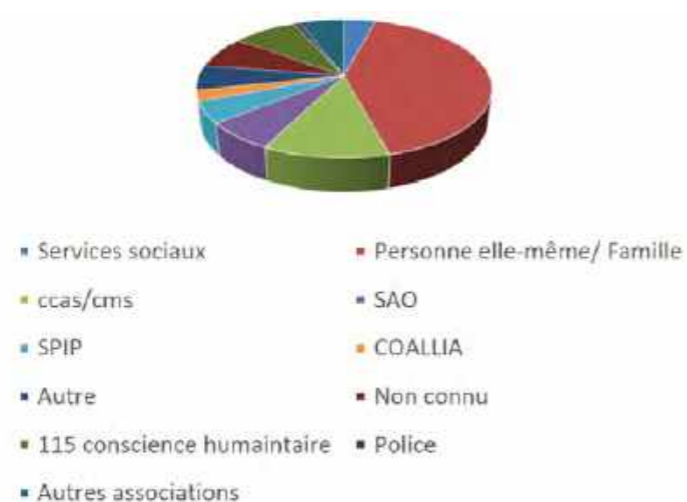
- 71 appels ont concerné l'accueil d'Urgence
- 127 appels ont concerné l'Insertion

#### b) Motifs de la demande

Motifs demandes d'admissions d'urgences



Motifs demandes d'admissions insertion



### B. Insertion

	JOURNÉES	TAUX D'OCCUPATION
<b>Insertion 2019</b>	8559	86,84%

Pour la première fois depuis l'ouverture de l'établissement, nous ne faisons plus de distinction entre les places de stabilisation et les places d'insertion. C'est la raison pour laquelle dans ce rapport apparaissent uniquement l'insertion et l'urgence. Nous avons au CHRS de Cherbourg 27 places d'insertion. Notre taux est de 86,84% en 2019 contre 92,91 % pour 2018 (insertion + stabilisation + insertion et stabilisation). Cette baisse s'explique par le fait que nous avons accueilli plus de personnes seules que de familles en 2019.

Cette année 2019, nous avons accueilli 80 personnes sur les places d'insertion.

	JOURNÉES
JANVIER	704
FÉVRIER	649
MARS	725
AVRIL	689
MAI	672
JUIN	644
JUILLET	634
AOÛT	657
SEPTEMBRE	617
OCTOBRE	798
NOVEMBRE	916
DÉCEMBRE	854
<b>TOTAL</b>	<b>8559</b>

#### a) Typologie

##### a) Composition familiale à l'arrivée

13	Hommes seuls	Soit 55 personnes
11	Couple	Soit 2 personnes
4	Couple avec enfants*	Soit 14 personnes
4	Hommes seuls avec 1-2 enfants	Soit 9 personnes
<b>Total</b>		<b>80 personnes</b>

\*Dont un enfant majeur



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE À L'ENTRÉE	NOMBRE DE PERSONNES
CUC	54
MANCHE	9
SUD MANCHE	1
AUTRE DEPARTEMENT	15
NON CONNU	1
<b>Total</b>	<b>80 personnes</b>

La plus grande majorité des personnes que l'on a accueillies en 2019, se trouvaient sur la Communauté Urbaine de Cherbourg-en-Cotentin au moment de la leur entrée. 15 personnes sont arrivées d'un autre département.

b) Tranches d'âge

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
<b>nombre de personnes</b>	1	10	14	51	4	80
<b>%</b>	1	13	18	64	5	100

Plus de la moitié des personnes accueillies ont entre 25 et 59 ans. 18% ont entre 18 et 24 ans, ce qui est un chiffre relativement important à prendre en compte et en augmentation par rapport à 2018.

c) Prescripteurs de demande d'accueil des ménages

115	11
Bénéficiaire/famille	9
SAO	7
SPIP	6
CCAS	5
Hôpital	5
Hôpital psychiatrique	4
LHSS	5
France terre d'asile	2
CDHAT	1
Autres	8
<b>Total</b>	<b>63 personnes</b>

d) Motif de demande d'accueil des ménages

Autre	2
Etranger sans ressources	1
Fin d'accueil CADA	3
Fin d'accueil LHSS	2
Hébergé chez 1/3	9
Impayés (Expulsions, antécédents d'impayés, dettes...)	9
Logement indécent ou inadapté	1
Ruptures Familiales	11
Santé	2
SDF	19
Violences familiales	4
<b>Total</b>	<b>63 personnes</b>

e) Ressources des ménages

AAH/PI	6
ARE	3
Autre	3
IJ	2
RSA	23
SALAIRE/FORMARION	14
SANS RESSOURCES	12
<b>Total</b>	<b>63 personnes</b>

f) Type d'hébergement à la sortie

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES (ADULTES + ENFANTS)
115	15
Dispositif santé	3
Hébergement chez un tiers	11
Logement adapté ACT -LHSS - Bail Glissant - Maison Relais	7
Bailleur privé	2
Bailleur public	13
<b>Total</b>	<b>51 personnes</b>

Les sorties 115 ou « chez un tiers » concernent des personnes qui ont quitté le service sans prévenir, ou pour lesquelles nous avons décidé une fin de prise en charge la plupart du temps faute de règlement de leurs charges et sans entretenir leur logement. Cette tendance est plus fréquente chez le public jeune. Dès qu'ils touchent leurs premières ressources et doivent s'acquitter de leur participation financière à l'égard du CHRS, ils fuient sans laisser de mot. D'autres inventent des motifs d'excuse et promettent une régularisation qui ne vient jamais.

g) Durée de séjour des sorties au 31.12.2019

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2019	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	6	12%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	27	53%
Supérieur à 6 mois	18	35%
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>100</b>

La majorité des séjours est de moins de 6 mois. Mais certains résidents ont des parcours d'insertion plus compliqués que d'autres. Ainsi, certains passent en appartement après un séjour sur le collectif où ils se sont consolidés, mais rechutent dans des addictions dès qu'ils sont confrontés à la solitude. Ils s'isolent et ne donnent plus signes de vie. Nous proposons la plupart du temps une réintégration sur le collectif lorsqu'elles acceptent de travailler le soin. Ces parcours d'insertion sont longs et incertains. D'autres résidents présentent dès leur arrivée une situation administrative abandonnique et un endettement auprès de bailleurs ou autres créanciers qui obligeront à travailler l'adhésion à une mesure de curatelle et par la suite, un bail glissant.

La durée moyenne est de 185.74 jours soit un peu plus de 6 mois.

C. Urgence

a) Taux d'occupation

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
<b>URGENCES</b>	1031	74,33%

Nous avons accueilli 92 personnes différentes pour 320 passages sur l'urgence, soit un total de 1031 nuits, soit un taux d'occupation de 74.33%.

	NUITÉES	TAUX
JANVIER	73	61,97%
FÉVRIER	74	69,55%
MARS	77	65,37%
AVRIL	107	93,86%
MAI	86	73,01%
JUIN	81	71,05%
JUILLET	88	74,70%
AOÛT	98	83,19%
SEPTEMBRE	96	84,21%
OCTOBRE	85	72,16%
NOVEMBRE	86	75,44%
DÉCEMBRE	80	67,91%
<b>TOTAL</b>	<b>1031</b>	<b>74,33%</b>

Durée du séjour : La durée moyenne est de 3,23 jours.

b) Typologie

a) Composition familiale à l'arrivée

92	Hommes seuls	Soit 92 personnes
<b>Total</b>		<b>92 personnes</b>

## b) Origine de la demande

115 conscience humaine itinérance	292
Bénéficiaire/famille	14
AEMO	1
CCAS	4
ASSOCIATION/ETABLISSEMENT	1
Hôpitaux post cure	2
hôpital psy	4
Autres	1
Non connu	1
<b>Total</b>	<b>320 personnes</b>

## c) Tranches d'âges

On retrouve approximativement les mêmes proportions par âge en urgence qu'en insertion, à savoir entre 25 et 59 ans.

AGE	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
<b>nombre de personnes</b>	70	238	12	320
<b>%</b>	22	74	4	100

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

En 2019, l'idée d'un groupe de parole pour les résidents du CHRS a été imaginé, afin que des sujets sensibles comme la sexualité, le rapport hommes / femmes, la vie amoureuse, de couple, la famille...des sujets souvent douloureux pour nos résidents puissent être échangés avec un intervenant tiers au CHRS et un référent de groupe, éducateur du CHRS. Nos modalités de partenariat sont encore à l'étude, c'est la raison pour laquelle nous espérons pouvoir déposer ce projet en 2020.

2020 sera aussi une année de travail en interne sur les outils de la Loi 2002-2 comme le règlement de fonctionnement, le projet d'accompagnement individualisé, la pour le CHRS et pour son projet de service.

L'aspect sportif et bien être ne sera pas oublié non plus avec le souhait de développer la cohésion interservices du Pôle Insertion.

## SERVICE LOGEMENT

**Direction :**

60 Rue Robert Lecouvey  
BP 11  
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

**Directeur :** Hélène MARSEILLE

E-mail : hmarseille@adseam.asso.fr

**Chef de service :**

Coutances : Yann GIROT  
5 Rue Georges Sorel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
Tel : 02.33.87.00.50.  
E-mail : ygirot@adseam.asso.fr

AUTORISATION/ HABILITATION

Arrêté du 23 février 2016 + Arrêté du 16 décembre 2010 portant agrément de l'ADSEAM pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et d'intermédiation locative et de gestion locative sociale / agrément valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

CAPACITE AUTORISEE

Le service logement déploie deux dispositifs : l'ALT et les baux glissants ayant pour but l'accès et le maintien dans le logement.

Le dispositif ALT est subventionné pour 8 logements répartis de la manière suivante :

- 2 logements de type T1
- 1 logement de type T2
- 4 logements de type T3
- 1 logement de type T4

Soit une capacité maximale de 336 personnes calculées selon l'arrêté préfectoral comme suit : 28 places au mois multiplié par 12 mois. Cette capacité est rarement atteinte. En effet le service répond aux besoins du terrain et accueille le plus fréquemment des personnes seules occupant des logements qui pourraient accueillir également un couple.

Le dispositif baux glissants peut être financé à hauteur de 10 baux glissants par an.

POPULATION ACCUEILLIE**DISPOSITIF ALT**

Le dispositif ALT s'adresse à des personnes ou familles qui se trouvent dans une situation de précarité, isolées et éloignées de l'insertion. Ce sont des personnes qui se retrouvent majoritairement expulsées de leur logement, ou menacées de l'être à court terme.

**DISPOSITIF BAIL GLISSANT**

Ce sont des personnes qui ont des difficultés pour accéder ou se maintenir de façon durable dans un logement de droit commun. Ces personnes peuvent sortir de l'ALT, de centres d'hébergement. La situation nécessite une étape préalable avant l'accès au logement autonome. Elles sont donc dans une démarche d'insertion. A l'issue d'une période transitoire pendant laquelle l'occupant a le statut de sous-locataire, il deviendra ensuite locataire en titre : « glissement » du bail à son nom.



## FINANCEMENT

### DISPOSITIF ALT

Dispositif financé par la DDCS par une subvention ASSL et l'Allocation de Logement Temporaire ainsi qu'une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que le paiement des loyers par les bénéficiaires.

### DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Dispositif financé par le Conseil Départemental, une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le paiement des loyers par les sous-locataires.

## EQUIPE

- 1 ETP éducatrice spécialisée qui gère les deux dispositifs

## MISSIONS

La mission du service est d'accueillir à titre temporaire des personnes sans domicile, hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion pour dette, incurie ou trouble du voisinage.

Les objectifs du service logement sont entre autres :

- Faciliter l'intégration durable des personnes dans un futur logement en concourant à restaurer leur situation sociale globale et permettre l'acquisition ou le retour à une autonomie sociale.
- Permettre à ceux qui ont été expulsés pour trouble du voisinage de réapprendre les relations de « bon voisinage ».
- Réapprendre à occuper et à entretenir son lieu de vie dans le respect de l'hygiène et de la salubrité.
- Etre en capacité d'individualiser l'accompagnement social.

## ACTIONS

### Pour l'ALT :

Chaque personne ou ménage est accompagné par l'éducatrice spécialisée pour une période de six mois, renouvelable. Le principe de l'ALT est que la personne ne paie pas un loyer, mais une participation financière à hauteur de 15 % de ses ressources mensuelles. Elle n'a pas à se soucier des charges du logement, ce qui permet de prioriser l'action sur les problèmes à résoudre.

La prise en charge sociale est globale et offre au bénéficiaire de l'écoute et du soutien dans ses différentes démarches : accès aux droits (ressources, couverture sociale, situation administrative), aide à la gestion de son budget, constitution de dossiers de surendettement, réinsertion sociale et professionnelle.

L'éducatrice veillera à la bonne gestion du logement (propreté ...), au paiement du loyer, au respect des parties communes, aux relations avec le gardien et les voisins.

Elle peut soutenir et orienter les personnes en démarches d'insertion par l'emploi (trouver une formation, un stage...). Les actions pourront être également tournées vers l'accompagnement à la santé, soutien à la parentalité...

Dans le cas de l'ALT le professionnel travaille avec les personnes sur un projet de relogement. Il s'agit bien d'une étape dans un parcours d'insertion.

### Pour LES BAUX GLISSANTS

Les actions menées par l'éducatrice sont équivalentes à celles citées précédemment pour les suivis en ALT. Il s'agit bien d'un accompagnement social individuel soit auprès de la personne isolée, soit auprès du ménage. Comme pour l'ALT, l'éducatrice effectue des visites à domicile et donne des objectifs aux personnes afin de leur permettre de développer les aptitudes à devenir locataire en titre. Les objectifs tournent autour de l'entretien du logement, des parties communes, relations avec le voisinage, paiement des loyers et des charges inhérentes au logement. Poursuite de l'accompagnement à la gestion d'un budget sur des bases de droit commun.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Appartements situés sur la Communauté Urbaine Cherbourg-en-Cotentin.

## ACTIVITE 2019

L'atelier **tabacologie** a été de nouveau proposé, mais cette année aucun des résidents n'a souhaité y participer. Les fumeurs ont majoritairement argué qu'ils avaient déjà fait beaucoup d'efforts pour réduire ou arrêter d'autres addictions (alcool, drogues) et qu'ils n'étaient pas encore prêts à réduire cette dernière dépendance.

Un **projet de promenade** en dehors de la communauté de commune en partenariat avec les services de l'appui santé et des ACT a été différé à 2020 compte tenu de la priorité faite à la « sortie convivialité » du Pôle Insertion organisée en juillet 2019.

La **reprise d'activité économique** sur le bassin normand a eu un impact direct sur la population accueillie sur le service qui est peu ou pas qualifiée. Ainsi, 41.6% des adultes accueillis sur les deux dispositifs ont bénéficié de formations qualifiantes et d'emplois en CDD. A l'issue de ces contrats, deux personnes ont obtenu un CDI et deux autres ont obtenu leur permis de conduire, favorisant ainsi leur insertion professionnelle. D'autres personnes devraient pérenniser leur emploi en 2020. Cette dynamique économique a eu pour effet d'atténuer les difficultés de gestion du budget des ménages et a favorisé la diminution des consommations liées aux addictions. Certains ont même exprimé le souhait d'arrêter des traitements.

Pour finir, l'éducatrice du service a passé deux jours en immersion au CHRS le Cap d'Avranches afin de découvrir d'autres pratiques professionnelles en lien avec l'accompagnement social. Ces deux jours ont été significatifs car l'éducatrice a pu assister à l'élaboration d'un projet personnalisé, un atelier cuisine et une réunion de comité de résidentes. Elle qui travaille seule sur le service a pu apprécier les bénéfices du travail d'équipe.

## I. DISPOSITIF ALT

### A. Taux d'occupation

Nous calculons le taux d'occupation selon le nombre de personnes présentes au cours de l'année et comparons avec le nombre théorique de personnes correspondant à notre capacité d'accueil maximum. Ainsi, tous nos logements peuvent être occupés sans que l'effectif total atteigne ce chiffre théorique. En effet, le service répond aux besoins du territoire et accueille fréquemment des personnes seules dans des logements qui pourraient accueillir également un couple, entraînant un « déficit » de 1 place.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION	NOMBRE DE PLACES IMMOBILISÉES	TAUX DE PLACES IMMOBILISÉES
<b>ALT 2016</b>	6990	68.40%	8817	86.27%
<b>ALT 2017</b>	7558	73.95%	9316	91.15 %
<b>ALT 2018</b>	7421	72.61%	9456	92.52%
<b>ALT 2019</b>	6759	66.13%	9133	89.36 %

B. Durée moyenne

La durée moyenne de séjour en 2019 est de 769 jours pour les ménages sortis en 2019. C'est plus qu'en 2018.

C. Motifs d'accueil des ménages

	EXPULSION IMPAYÉS DE LOYERS	EXPULSION TROUBLES DU VOISINAGE	SÉPARATION ET/OU HÉBERGÉ CHEZ DES AMIS	LOGEMENT INDÉCENT ET/OU INADAPTÉ	ETRANGERS SANS RESSOURCES PÉRENNES
<b>2016</b>	42,85%	7,14%	14,28%	21,42%	14,28%
<b>2017</b>	72,72%	0%	0%	36,36%	9,10%
<b>2018</b>	66,66%	8,33%	8,33%	33,33%	0
<b>2019</b>	63,63%	0%	18,18%	27,27%	9,09%

D. Typologie

a) Composition des ménages accueillis en insertion au cours de l'année 2019

3	ISOLÉ(E) SANS ENFANT	Soit 3 personnes
2	ISOLÉ(E) AVEC 1 ENFANT	Soit 4 personnes
2	ISOLÉ(E) AVEC 2 ENFANTS	Soit 6 personnes
1	ISOLÉ(E) AVEC 3 ENFANTS	Soit 4 personnes
0	COUPLE SANS ENFANT	Soit 0 personnes
2	COUPLE AVEC 1 ENFANT	Soit 6 personnes
1	COUPLE AVEC 2 ENFANTS	Soit 4 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>SOIT 27 PERSONNES</b>

11 ménages ont été accueillis en 2019 dans 8 logements du dispositif, répartis comme suit :  
- 14 adultes et 13 enfants, soit 27 personnes.

3 nouveaux ménages ont pu bénéficier d'un hébergement.

b) Tranche d'âge de la population accueillie en ALT

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +
<b>ALT 2019</b>	1	11	3	12	0
<b>%</b>	3.70	40.74	11.11	44.45	0%

La moyenne d'âge est de 26 ans. La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de 40 ans.

c) Difficultés rencontrées sur l'ensemble des ménages accueillis

	ALCOOLISME ET/OU TOXICOMANIE	MANQUE D'HYGIÈNE VOIRE INCURIE	MESURES DE PROTECTION DE L'ENFANCE	MESURES DE PROTECTION RELATIVES À LA GESTION
<b>2016</b>	50%	57,14%	42,85%	35,71%
<b>2017</b>	45.45%	27.27%	36.36%	54.54%
<b>2018</b>	41.66%	41.66%	50%	41.66%
<b>2019</b>	50%	42.10%	31.57%	26.31%

Le nombre des personnes accueillies en difficultés avec différentes addictions est relativement constant depuis ces dernières années ainsi que les problématiques en lien avec l'hygiène corporelle et/ou l'entretien du logement.

La baisse des mesures de protection a sûrement un lien avec le fait que nous avons accueilli beaucoup de personnes sans enfants ou avec des enfants majeurs et donc plus à charge.

D'ailleurs, le nombre de demandes d'accueil concernant les familles est en baisse depuis deux ou trois ans. La baisse du nombre de mesure d'aide à la gestion s'explique par un contexte économique favorable.

E. Les sorties de l'année 2019

3 ménages ont quitté le service ALT.

BAILLEUR PUBLIC	BAIL GLISSANT (BAILLEURS PUBLIC)	BAILLEUR PRIVÉ	AUTRE SERVICE (maison relais, foyer résidence, ACT...)	RUPTURE D'ACCUEIL
0	3	0	0	0

La mise en place du dispositif de bail glissant a permis au service de compléter son offre en permettant à certaines familles déjà accompagnées par notre service, d'accéder au logement autonome avec un maintien du suivi social. Le risque de fragilisation lors de la transition vers le logement indépendant s'en retrouve limité.

## II. DISPOSITIF BAIL GLISSANT

**14 ménages** ont bénéficié de ce dispositif : 17 adultes et 13 enfants, **soit 30 personnes**.

Ce chiffre inclus les personnes déjà présentes en 2018 dont le bail n'avait pas encore glissé, auxquelles se sont ajoutées les nouvelles personnes sur 2019.

### A. Admissions

#### a) Les demandes d'admissions

Le travail pour un bail glissant commence à partir du moment où la demande d'accompagnement du ménage a été acceptée par le département.

Ensuite, s'engage un travail de recherche du logement approprié en tenant compte de plusieurs critères qui sont : le secteur, la taille du logement et le revenu des ménages. Il peut se passer plusieurs semaines de recherches ou d'attente de proposition adaptée. Les élus en lien avec le logement sont parfois sollicités.

#### b) Problèmes évoqués lors de l'entrée

Des ménages cumulent plusieurs problèmes. Cette liste ne peut être exhaustive et reprend la problématique principale des ménages.

	EXPULSION ET ANTÉCÉDENTS IMPAYÉS	TITRE DE SÉJOUR	SANTÉ	HYGIÈNE	AUTONOMIE GÉNÉRALE	INSTABILITÉ DES RESSOURCES
<b>2017</b>	6	1	5	0	0	0
<b>2018</b>	9	1	4	1	0	0
<b>2019</b>	1	0	0	3	4	3

Ces ménages n'étaient pas en capacité d'accéder directement à un relogement sans suivi social, soit du fait de dettes antérieures occasionnant un blocage pour les bailleurs, soit parce qu'ils n'auraient pu quitter un accompagnement social et accéder à l'autonomie d'emblée sans risque de chuter à nouveau. Cette transition permet une consolidation du parcours.

### B. Typologie

#### Composition des ménages

7	ISOLÉ(E) SANS ENFANT	7 personnes
2	ISOLÉ(E) AVEC 1 ENFANT	4 personnes
2	ISOLÉ(E) AVEC 2 ENFANTS	6 personnes
0	ISOLÉ(E) AVEC 3 ENFANTS	0
1	COUPLE AVEC 1 ENFANT	3 personnes
0	COUPLE AVEC 2 ENFANTS	0
2	COUPLE AVEC 3 ENFANTS	10 personnes
<b>TOTAL</b>	<b>14 MÉNAGES</b>	<b>30 PERSONNES</b>

#### Répartition entre les adultes et les enfants

	ADULTES	ENFANTS	TOTAL
<b>2018</b>	15	11	26
<b>2019</b>	17	13	30

#### Origine de la demande

	ADSEAM (SERVICE LOGEMENT ET CHRS <sup>o</sup> )	CHRS	ACT	UDAF
<b>2019</b>	7	4	2	1

#### Bailleurs publics ayant accepté un bail glissant

	PRESQU'ÎLE HABITAT	LES CITÉS CHERBOURGEOISES	HLM DU COTENTIN
<b>2018</b>	3	1	0
<b>2019</b>	4	0	1

Évolution des baux glissants

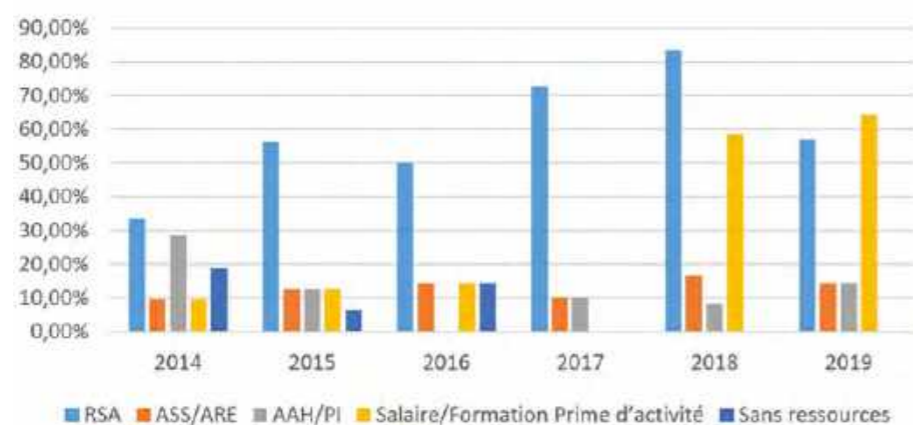
	MÉNAGES PRÉSENTS AU 01/01/2019	MÉNAGES AYANT OBTENU UNE SOUS-LOCATION EN 2019	MÉNAGES EN ATTENTE DE SOUS LOCATION AU 31/12/2019	BAUX AYANT GLISSÉS À LEUR NOM
2019	6	5	2	6

En 2019, nous avons accueillis 7 nouveaux ménages sur le dispositif dont deux pour lesquels nous sommes en recherche d'un logement auprès des bailleurs partenaires. Nous avons eu six sorties positives des Baux Glissants. En effet, 6 ménages ont pu bénéficier du glissement du bail à leur nom.

Nous avons dû prendre la décision d'annuler la signature d'un bail pour une personne accompagnée, suite à une hospitalisation en psychiatrie pour dépression chronique. En effet, cette personne fut déclarée inapte à vivre seule en autonomie par le psychiatre, du fait de ses épisodes dépressifs et de menaces suicidaires.

III. TYPE DE RESSOURCES DU PUBLIC ACCUEILLI (ALT+ BAUX GLISSANTS)

Ce tableau concerne les ressources des ménages accueillis en ALT et en Baux glissants car plusieurs ménages ont intégré le dispositif des baux glissants à l'issue de leur parcours d'insertion dans les logements en ALT.



Commentaires : On constate une baisse des bénéficiaires du RSA et une nette augmentation du nombre de personnes avec des salaires et primes d'activité ou rémunérations liées à une formation. Le RSA est soit un complément aux autres revenus (limité dans le temps en cas de reprise d'activité) soit la principale source de revenus.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le service va poursuivre sa montée en charge des baux glissants sur 2020 et son travail de communication auprès des partenaires. En effet, si ce dispositif est une passerelle réellement utile pour accéder au logement pour des personnes ou des couples ayant cumulés parfois plusieurs dossiers de surendettement et expulsions locatives, nous faisons le constat que nous sommes très peu sollicités par les services sociaux accompagnant ce type de public. Cependant, cette ressource est bien utilisée par les différents services du pôle insertion de l'ADSEAM.

Les expérimentations de temps partagés entre plusieurs services autour d'actions comme la randonnée vont être reconduites en 2020. Cette action sera étendue aux bénéficiaires du service des ACT et de l'Appui Santé. Les actions de prévention autour de la tabacologie seront également reconduites.

Nous envisageons une intervention d'ASTRE environnement pour réaliser une information collective auprès des bénéficiaires des services du pôle insertion concernant les éco gestes en matière d'énergie.

# APPUI SANTÉ NORD

## Direction :

60 Rue Robert Lecouvey  
BP 11  
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

## Directeur : Hélène MARSEILLE

E-mail : hmarseille@adseam.asso.fr

## Infirmière : Aurélie LEFILLATRE

5 Rue Georges Sorel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
Tel : 06.08.69.24.34  
E-mail : alefillatre@adseam.asso.fr



## AUTORISATION/ HABILITATION

L'Appui Santé est une action d'insertion financée dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion pour le retour à l'activité mis en œuvre par le Conseil Départemental de La Manche.

## CAPACITE AUTORISEE

La capacité est de 50 suivis pour l'année.

## POPULATION ACCUEILLIE

Allocataires du RSA (socle, socle + activité), identifiés par les référents RSA, comme nécessitant un accompagnement personnalisé du fait de leurs problèmes de santé.

## FINANCEMENT

Le financement est une subvention accordée par le Conseil Département.

## EQUIPE

- 1 ETP Infirmière

## MISSIONS

- Evaluer les problématiques de santé des bénéficiaires ;
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle en levant les éventuels freins liés à leur santé ;
- Apporter un accompagnement personnalisé afin de résoudre ces problématiques et de favoriser leur autonomie ;
- Apporter un éclairage médical sur les situations aux travailleurs sociaux.

## ACTIONS

Le référent RSA repère une problématique santé chez le bénéficiaire.  
Le référent RSA prend contact par mail ou par téléphone avec l'infirmière pour convenir d'un entretien tripartite.

Rencontre tripartite (bénéficiaire du RSA, référent RSA, infirmière) avec :

- présentation de l'action par l'infirmière,
- réalisation d'un point sur sa santé par le bénéficiaire,
- fiche navette départementale.

L'infirmière repère et évalue alors les problématiques santé du bénéficiaire (Médecine générale, addictologie, choix d'un médecin traitant, observance d'un traitement, aide à la constitution d'un dossier M.D.A, problèmes dentaires, de nutrition, de vue, de dépression, de diabète, etc...).

L'infirmière propose une démarche de soins (rendez-vous médicaux, démarches administratives, examen de santé) avec l'accord du bénéficiaire.

Elle propose une écoute, un encouragement, des explications, un accompagnement (y compris physique).

L'infirmière échange régulièrement avec le référent RSA du déroulé de l'action dans le respect du secret médical.

L'action prend fin quand le bénéficiaire devient autonome, si les problèmes médicaux sont résolus ou s'il n'y adhère pas.

L'arrêt de l'accompagnement peut se finaliser lors d'un dernier entretien tripartite.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'Appui Santé gère les demandes de Cherbourg en Cotentin, Val de Saire, Valognes.

## ACTIVITE 2019

### - Appel à projets CLSPD « Bien Etre »

Le service Appui Santé a répondu à un appel à projet CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de Cherbourg en Cotentin sur l'axe de la prévention des conduites addictives. Nous avons remporté cet appel à projet en octobre 2019.

L'objectif général de notre projet était de promouvoir la santé et le bien-être à travers des ateliers de sophrologie et des ateliers de soins esthétiques afin que les bénéficiaires puissent regagner confiance en eux et ainsi espérer réduire leurs conduites addictives.

Nous avons donc pu mettre en place dès réception de la convention, les ateliers de soins esthétiques.

5 femmes ont participé à un atelier bien-être collectif, animé par une socio esthéticienne.

Elles ont appris à prendre soin d'elles avec des conseils et une mise en pratique pour nettoyer leur visage, appliquer un soin adapté et fabriquer un soin maison pour les mains.

La socio esthéticienne leur a montré comment se mettre en valeur avec le maquillage et elles ont bénéficié d'une coupe et d'un coiffage qui les a transformées.

Grace à une écoute bienveillante (beaucoup d'échanges autour de leur ressenti, de leurs complexes et du regard des autres), elles se sont senties à l'aise et valorisées, leurs sourires en disaient long sur le bien-être procuré.

Les réactions, les échanges et les compliments ont contribué à développer à la fois l'estime de soi et les interactions sociales au sein du groupe mais aussi dans leur sphère familiale.

### - Retour sur un accompagnement

A partir d'une situation vécue auprès d'une bénéficiaire, nous souhaitons mettre en avant le fait que l'accompagnement profite certes prioritairement à la personne que nous accompagnons mais aussi à l'entourage. C'est le cas de la situation d'une dame que l'infirmière Appui Santé a accompagné dans ses démarches de santé. Elle l'a accompagné à ses RDV médicaux. Au départ, son fils de 17 ans, déscolarisé depuis deux ans, était toujours présent. Progressivement, la professionnelle a tissé une relation de confiance avec sa patiente mais également avec le fils qui a vu que l'écoute, la bienveillance, l'empathie pouvaient rassurer l'ensemble de la famille. Il a accordé sa confiance à son tour, si bien que petit à petit il a fini par ne plus venir aux RDV. Cet accompagnement a procuré un vrai bénéfice physique et psychique pour la dame mais aussi le fils.

### - De belles réussites

Sur 35 personnes qui sont sorties de l'action, 8 hommes et 5 femmes sont devenus autonomes dans leurs démarches de santé. Les soins sont engagés et ils sont désormais capables d'assurer le suivi.



Lorsque leur santé morale et physique s'améliore, les patients éprouvent le besoin de reprendre une activité mais celle-ci doit être encadrée et un nombre d'heures restreintes pour une reprise en « douceur » car ils sont très éloignés du parcours professionnel classique.

En 2019, certains d'entre eux ont été positionnés sur un CUI 7h ou sont entrés en formation.

**- Des difficultés qui perdurent**

Comme en 2018, l'infirmière rencontre toujours autant de difficultés pour trouver des médecins traitants. L'ouverture du Centre de Santé de Cherbourg prévu au premier trimestre 2020 avec la présence de deux nouveaux généralistes permettra, nous l'espérons, de fluidifier certains parcours de soin.

De plus en plus de kilomètres à faire pour trouver des spécialistes. Nombreux furent les RDV à Caen notamment pour des consultations avec un ophtalmologue. L'infirmière est donc beaucoup sur la route et elle a moins de temps pour les visites à domicile.

Nous avons connu trois décès sur le mois de janvier 2019 en raison d'un cancer généralisé découvert au cours de notre accompagnement, une femme décédée à son domicile qui a fait un arrêt cardiaque et un homme pour décompensation respiratoire suite à une pneumonie.

**- Une supervision qui porte ses fruits**

L'infirmière suit depuis janvier 2019 chaque mois des séances d'analyses des pratiques professionnelles avec d'autres professionnels du Pôle Insertion. Cela lui permet de prendre le recul nécessaire sur des situations complexes et d'obtenir des conseils avisés de thérapeutes expérimentés.

ACTIVITE 2019

Cette année encore le service Appui Santé a une activité bien supérieure aux objectifs fixés par le Conseil Départemental, à savoir 50 suivis par an. Sur 2019, l'infirmière a assuré le suivi de 84 dossiers.

**I - LES ADMISSIONS**

	EFFECTIFS 2018 PRÉSENTS AU 01/01/2019	ENTRÉES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	SORTIES DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	EFFECTIFS PROLONGÉS AU-DELÀ DU 31/12/2018
<b>HOMMES</b>	29	24	24	29
<b>FEMMES</b>	18	13	11	20
<b>TOTAL</b>	47	37	35	49

**Suivis médicaux des personnes accompagnées**

NATURE DES PROBLÈMES ÉVOQUÉS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
Médecin général	48
Ophtalmologie	28
Dentiste	29
Spécialiste	40
Chirurgie	8
Santé mental (CMP, addictologie...)	31
Bilan de santé	13
Dossier MDA	31
Imagerie médicale	31
Divers	31

Caractéristiques des personnes accueillies

**Tranches d'âges**

AGE	MOINS DE 26 ANS	ENTRE 26 ET 49 ANS	50 ANS ET +	TOTAL
<b>HOMMES</b>	0	28	25	53
<b>FEMMES</b>	0	19	12	31
<b>TOTAL</b>	0	47	37	84

**Provenance territoriale**

Origine géographique des personnes suivies	HOMMES	FEMMES	TOTAL
<b>Territoire circonscription Valognes</b>	10	6	16
<b>Territoire circonscription Cherbourg Val de Saire</b>	38	22	60
<b>Territoire circonscription Cherbourg Hague</b>	5	3	8
<b>TOTAL</b>	53	31	84

## Les organismes orienteurs

ORGANISMES ORIENTEURS	NOMBRE
CCAS/CIAS	32
Département	37
Pôle Emploi	6
MEF PLIE	7
Autres	2
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>

## Composition familiale

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
<b>Célibataire</b>	42	15	57
<b>Marié ou vie maritale</b>	5	4	9
<b>Divorcé, séparé ou veuf</b>	6	12	18
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>33</b>	<b>84</b>

## II - MOTIF DE SORTIE DE L'ACTION

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
<b>Ne s'est pas présenté aux RDV</b>	4	0	4
<b>Absences injustifiées</b>	1	2	3
<b>Entrée en formation</b>	0	1	1
<b>Sortie prévue en fin d'action</b>	17	5	22
<b>Décès</b>	2	1	3
<b>Déménagement</b>	0	2	2
<b>Démission</b>	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>35</b>

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

En 2020, l'infirmière a proposé de mettre en place une permanence d'une demi-journée par mois afin de se rendre disponible auprès des référents et d'échanger sur les suivis en cours ou de planifier une tripartite pour les nouveaux suivis. En 2020, nous espérons améliorer encore les informations transmises sur les fiches navettes par les intervenants sociaux. Encore trop de fiches ne sont pas assez détaillées et ne permettent pas de bien cerner les besoins. Le recours au bilan IRSA n'est pas toujours une fin en soi.

Nous poursuivrons la communication avec les partenaires afin de gagner du temps sur le traitement et le suivi de certains dossiers.

La relation avec le service SAVS va être un des points à travailler en 2020. L'autonomie dans les démarches de santé ou administratives est parfois très limitée pour les patients. L'infirmière leur propose de cocher sur ce dossier l'intervention du SAVS. Plusieurs orientations SAVS ont été refusées pour diverses raisons : patients SDF, troubles cognitifs liés à l'alcool ou évaluation erronée (faute d'éléments sur les conséquences du handicap cognitif). Il va être nécessaire de rencontrer l'équipe du SAVS pour échanger sur nos missions respectives, et de se mettre en lien lors de leur évaluation pour expliquer les difficultés rencontrées au quotidien des personnes accompagnées par l'Appui Santé.

En 2020, nous accueillerons à l'ADSEAM et au service Appui Santé un nouveau professionnel infirmier ou infirmière. En effet, le Conseil Département a validé la création d'un nouveau poste sur le Département de la Manche. La personne aura également 50 suivis et sa zone d'intervention sera entre Les Pieux, Valognes, Lessay, Perier, Coutances, Carentan. C'est une très bonne nouvelle que nous attendions depuis quelques temps déjà. Nous en sommes ravis.

# SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SAO)

## Direction :

60 Rue Robert Lecouvey  
BP 11  
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

## Directeur : Hélène MARSEILLE

E-mail : hmarseille@adseam.asso.fr

## Chef de service : Yann GIROT

58 Rue de la Buaille – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
Tel : 02.33.95.27.16  
E-mail : ygirot@adseam.asso.fr



## AUTORISATION/ HABILITATION

Passage en Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) 2010. Avis favorable. Sans décision d'arrêté préfectoral.

## CAPACITE AUTORISEE

La capacité prévue est de 30 personnes par jour.

## POPULATION ACCUEILLIE

Le service s'adresse à toute personne majeure.  
Il est fréquenté principalement par des personnes en très grande précarité.

Le public accueilli se répartit selon trois critères :

- **Les personnes sans-abris** : ce sont les personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (rue, hôtel, camping, squat, ...)
- **Les personnes hébergées** : ce sont les personnes accueillies dans une structure d'insertion ou de soins (Maison Relais, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), CHR, Lits Halte Soins Santé (LHSS), ...)
- **Les personnes logées** : ce sont les personnes en logement autonome.

Le public que nous recevons est de toutes tranches d'âges et présente les caractéristiques suivantes :

- personnes vivant principalement dans la rue,
- personnes en errance, de passage à Cherbourg et s'y installant quelques temps ou définitivement,
- personnes en situation de rupture sociale et familiale,
- personnes en rupture d'hébergement ou expulsées de leur logement,
- personnes étrangères,
- personnes ou familles vivant dans un logement très précaire,
- personnes sortant de prison,
- mineurs accompagnés par leurs familles ou par un adulte référent.

Les personnes accueillies rencontrent différentes problématiques :

- difficultés à s'adresser à une institution et besoin d'être orientées et/ou accompagnées,
- absence de demande spécifique ou difficulté pour formuler des demandes,
- solitude,
- besoin de se reposer, de se réfugier, de se protéger de la rue et des autres,
- forte désocialisation et dégradation physique et psychologique,
- manifestation de troubles du comportement, de pathologies psychiatriques, d'addiction,
- méconnaissance des structures existantes localement ou décrochage de ces structures, ne souhaitant plus s'y rendre,
- situation d'urgence et/ou de crise.

## FINANCEMENT

Le SAO est financé par la DDCS et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin

## EQUIPE

- 2 ETP travailleurs sociaux
- + 1 équipe de bénévoles (au nombre de 10)

## MISSIONS

Le SAO définit sa mission dans le respect de deux principes :

- **L'accueil inconditionnel,**
- **La nécessité d'une adhésion de l'ensemble des acteurs d'un même territoire à une responsabilité partagée et pleinement associée à cette mission d'accueil.**

## ACTIONS

Pour répondre aux sollicitations des personnes, le SAO met en œuvre trois prestations génériques :

- **Un accueil physique (ou téléphonique) garantissant la confidentialité**
- **Une écoute professionnelle**
- **Une analyse des besoins immédiats de la personne et l'identification des réponses à lui apporter.**

Les travailleurs sociaux sont donc en mesure et en capacité :

- D'identifier les besoins en matière d'accès aux droits
- D'assurer un suivi de l'orientation et de la réorientation
- D'assurer un accompagnement physique si nécessaire
- De développer le réseau et le partenariat afin de mobiliser les compétences des services, institutions et structures existantes.

Le SAO a également vocation à faire fonction d'Accueil de Jour.

C'est un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer le lien social. D'autres prestations et services sont donc proposés : aide alimentaire ponctuelle, blanchisserie, aide à la rédaction de courrier, bagagerie, douche...

Ses objectifs sont aussi de :

- Assurer un accueil individualisé, non ségrégatif et respectant l'anonymat, à toute personne qui en manifeste le besoin
- Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'accueil de jour
- Aider la personne à se retrouver dans la dignité, notamment par un travail sur l'image de soi, le bien-être, l'hygiène
- Favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion
- Permettre à chacun de retrouver l'accès à ses droits et ses devoirs
- Favoriser, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment l'accès aux soins.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'accueil de jour se trouve en centre-ville de Cherbourg, rue de la Buaille. Les éducateurs du SAO participent également à la maraude deux fois par semaine organisée sur la Communauté Urbaine de Cherbourg en Cotentin.

## ACTIVITÉ 2019

Depuis plusieurs années, la fréquentation du SAO est marquée par des débordements, des arrivées massives de personnes engendrant une suractivité très importante. Cette année ce ne fut pas le cas et nous avons connu un rythme relativement régulier de fréquentation. La mixité entre les populations d'origine étrangère et locale a été plus équilibrée. Toutefois, le service a dû faire face à l'arrivée de familles étrangères avec de jeunes enfants en demande d'hébergement et d'abri de jour. Les travailleurs sociaux ont été très mobilisés pour tenter de solutionner ces problèmes, sans y parvenir toujours. Ils ont dû gérer l'aspect émotionnel de devoir fermer le service en sachant que des mères avec enfants ou des familles entières dormiraient à la rue en plein hiver.

L'équipe de bénévoles a connu trois départs cette année. Certains anciens sont partis du fait de leur grand âge et/ou de problèmes de santé importants. Ces départs non anticipés nous ont mis en difficulté, le service ne pouvant pas se passer des bénévoles pour pouvoir ouvrir ses portes. Ces départs ont en plus eu lieu à la veille des grandes vacances. Une annonce parue dans la presse a permis de recruter trois nouveaux bénévoles. Mais rapidement, deux ont fait défaut sans prévenir, mettant en péril l'organisation du SAO. Ce n'est que grâce à la disponibilité accrue de certains bénévoles que nous avons pu maintenir le service ouvert durant l'été.

Un service civique est venu renforcer l'équipe à partir de septembre.

L'accès à la culture a été maintenu cette année encore, mais moins fréquemment que les autres années, l'éducateur qui porte ce projet ayant fait une demande de passage à temps partiel pour mener à bien son Master 1. Il n'a pas été remplacé sur la totalité de ses absences et n'a pas pu s'investir autant que les années précédentes. Pour autant le partenariat avec le théâtre du trident a été bien mis à profit. Il permet l'accès des places à deux euros pour tous les bénéficiaires à tous les spectacles. Le service est d'autre part abonné à l'artothèque et périodiquement, des usagers accompagnés par l'éducateur du service vont choisir des œuvres qui sont ensuite exposées au SAO durant trois mois.

Une sortie en mer avec l'association Amarrage à laquelle l'ADSEAM adhère, a été menée cet été à la plus grande joie des usagers du SAO.

Des temps forts ont été organisés autour de repas collectifs évènementiels tels la fête de fin d'année, la galette, mais aussi la fête de l'été.

Des travaux ont été entrepris après accord du maire de Cherbourg afin d'aménager un second bureau pour les deux travailleurs sociaux. Une ouverture a été créée avec une porte vitrée pour permettre une visibilité sur le service pour le travailleur social en entretien. Auparavant, ce bureau était aveugle et s'apparentait plus à un débarras. La mairie a été sollicitée pour effectuer des travaux de restauration et de réparation des locaux qui se dégradent, notamment les salles de douche, les luminaires et la plomberie de l'évier de la salle collective. Ces travaux ne verront pas le jour avant 2020.

### Le partenariat s'est encore développé

Le SAO participe désormais à une réunion mensuelle avec le service de la PASS interne de l'hôpital Pasteur. Y participent également les autres associations accompagnant les usagers du SAO, que ce soit conscience humanitaire, itinérance, l'équipe mobile de psychiatrie. Ce partenariat améliore encore la coordination entre les acteurs au profit des usagers les plus fragiles. Nous avons également acté la mise à disposition d'un des bureaux au profit d'itinérance afin qu'ils puissent assurer des permanences et des rencontres avec les migrants qu'ils accompagnent et qui fréquentent le SAO. Ces permanences débiteront en janvier 2020.

Un salon de coiffure d'Equedreuil que le SAO avait démarché pour récupérer des produits déclassés, voire, de venir sur site pour coiffer bénévolement les bénéficiaires, a répondu favorablement au-delà de nos espérances puisque cette coiffeuse a décidé d'ouvrir gratuitement son salon et d'y accueillir nos usagers un lundi par mois.

Le SAO a répondu à un appel à projet PUCS concernant la mise en place de séances de jeux de société au sein du service pour favoriser les temps de partage entre populations diverses autour d'un « langage universel », le jeu. Cette action a été menée avec succès, des jeux variés ont été acquis et sont mis à disposition des usagers qui les demandent ou lors de temps dédiés avec les bénévoles du service.

## Projet Jeunes en situation d'errance

Fin d'année 2019, nous avons répondu à un appel à projets concernant des jeunes en situation d'errance, pouvant présenter des conduites à risques et/ou des comportements déviants. Ce sont des jeunes repérés sur le SAO ou auprès des maraudes, étant à la rue, en squat ou en logement insalubre. L'objectif c'est à travers le recrutement d'un éducateur de rue permettre le suivi rapproché de quatre ou cinq jeunes et de les encourager à la construction d'un projet individuel. C'est arriver à les emmener vers le soin et une structure compétente afin d'envisager une prise en charge adéquate. C'est un projet expérimental qui aura lieu sur cinq mois à compter de mars 2020.

## I. L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE

Nous comptabilisons les personnes accueillies en terme de passage, c'est à dire qu'une personne peut être passée à différentes reprises sur le service dans le mois, elle sera donc comptée plusieurs fois.

### Personnes accueillies

	2017	2018	2019
JANVIER	1612	1549	1215
FÉVRIER	1429	1357	1284
MARS	1904	1325	1433
AVRIL	1697	1202	1387
MAI	1845	1012	568
JUIN	1861	1205	1127
JUILLET	1844	1234	1239
AOÛT	2171	1267	1133
SEPTEMBRE	1789	1343	1304
OCTOBRE	1732	1543	1639
NOVEMBRE	1685	1116	1010
DÉCEMBRE	1564	1038	1295
<b>TOTAL</b>	<b>21133</b>	<b>15191</b>	<b>14634</b>

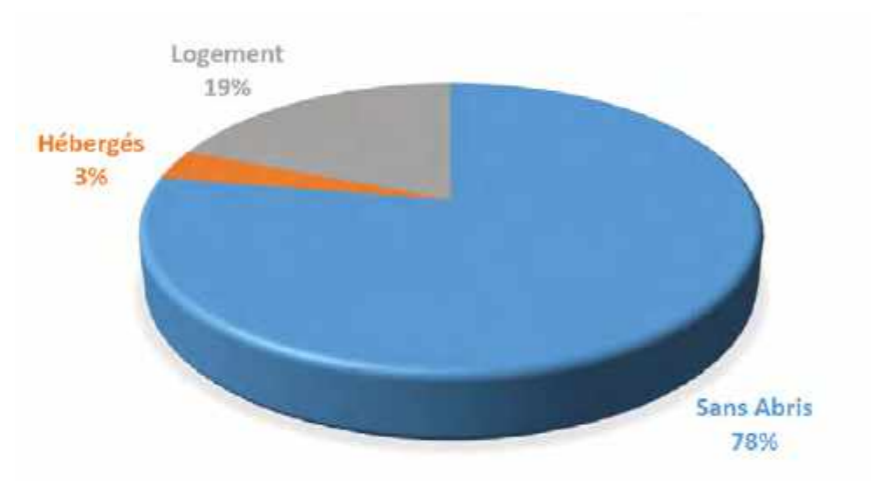
### 2019 n'a pas été marquée par des pics de fréquentation liés à des flux migratoires intenses.

Le nombre de migrants présents sur le secteur est resté relativement constant au cours de l'année, avec des départs et des arrivées. Nous nous rapprochons donc d'une activité supportable, autour du double de nos capacités d'accueil initial.

A. Fréquentation journalière

	2017	2018	2019
<b>Personnes accueillies</b>	21133	15191	14634
<b>Jours d'ouverture</b>	246	253	251
<b>Moyenne / Jour</b>	86	60	58

B. Typologie des personnes accueillies



C. Les femmes accueillies

Récapitulatif et différentiel 2017 - 2018 - 2019

	FEMMES ACCUEILLIES			MOYENNE DES FEMMES ACCUEILLIES / JOUR		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
<b>TOTAL</b>	4002	2234	2390	16	9	10

D. Le public français et étranger accueilli

Récapitulatif et différentiel 2017 - 2018 - 2019

	ETRANGERS			Evolution de la fréquentation du public étranger entre 2018 et 2019	FRANÇAIS			Evolution de la fréquentation du public français entre 2018 et 2019
	2017	2018	2019		2017	2018	2019	
JANVIER	787	1025	725	-300	825	524	490	-34
FÉVRIER	800	963	834	-129	629	394	450	56
MARS	1183	856	1003	147	721	469	430	-39
AVRIL	1138	768	903	135	559	434	484	50
MAI	1328	575	392	-183	517	437	176	-261
JUIN	1345	640	585	-55	516	565	542	-23
JUILLET	1336	683	603	-80	508	551	636	85
AOÛT	1573	740	724	-16	598	527	409	-118
SEPTEMBRE	1241	848	797	-51	548	495	507	12
OCTOBRE	1176	1015	975	-40	556	528	664	136
NOVEMBRE	1015	857	799	-58	670	259	211	-48
DÉCEMBRE	962	670	839	169	602	368	456	88
<b>TOTAL</b>	<b>13884</b>	<b>9640</b>	<b>9179</b>	<b>-461</b>	<b>7249</b>	<b>5551</b>	<b>5455</b>	<b>-96</b>

E. Les nouveaux arrivants

Le service considère comme nouvel arrivant toute personne n'ayant jamais fréquenté le service ou revenant sur le service après un an d'absence.

Récapitulatif 2017 - 2018 - 2019

	2017	2018	2019
JANVIER	49	45	35
FÉVRIER	52	57	70
MARS	85	31	43
AVRIL	35	44	47
MAI	60	31	28
JUIN	70	37	35
JUILLET	83	31	48
AOÛT	88	56	51
SEPTEMBRE	64	41	28
OCTOBRE	50	47	71
NOVEMBRE	53	42	70
DÉCEMBRE	42	30	49
<b>TOTAL</b>	<b>731</b>	<b>492</b>	<b>575</b>
<b>MOYENNE / JOUR</b>	<b>2.97</b>	<b>1.95</b>	<b>2,29</b>

F. Tranche d'âge

897 personnes ont fréquenté le SAO en 2019, la moyenne d'âge est de 30 ans cette année contre 28 l'an passé.

CATÉGORIES D'ÂGES	TOTAL	%
Moins de 10 ans	52	6%
Moins de 18 ans	72	8%
18 à 20 ans	75	8%
21 à 24 ans	117	13%
25 à 34 ans	262	29%
35 à 44 ans	145	16%
45 à 54 ans	107	12%
55 à 64 ans	46	5%
Plus de 65 ans	10	1%
Age inconnu	11	1%

G. Récapitulatif des douches prises

	DOUCHES PRISES			MOYENNE DES DOUCHES PRISES		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
JANVIER	215	383	299	10	17	14
FÉVRIER	278	320	221	14	16	11
MARS	317	272	295	14	12	14
AVRIL	234	226	357	12	11	17
MAI	309	226	129	16	11	6
JUIN	386	244	298	18	12	16
JUILLET	587	236	290	29	11	13
AOÛT	769	293	285	38	13	14
SEPTEMBRE	670	370	326	32	19	16
OCTOBRE	527	504	422	25	22	18
NOVEMBRE	410	423	297	20	21	16
DÉCEMBRE	299	331	364	15	17	17
<b>TOTAL</b>	<b>5001</b>	<b>3828</b>	<b>3583</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

H. Les demandes d'hébergements

	2018			2019		
	DEMANDES D'HÉBERGEMENT	RÉPONSES POSITIVES	RÉPONSES NÉGATIVES	DEMANDES D'HÉBERGEMENT	RÉPONSES POSITIVES	RÉPONSES NÉGATIVES
JANVIER	184	171	13	140	118	22
FÉVRIER	172	149	23	280	183	97
MARS	147	82	65	425	240	185
AVRIL	145	102	43	339	252	87
MAI	116	72	44	543	336	207
JUIN	170	125	45	460	269	191
JUILLET	153	91	62	506	364	142
AOÛT	127	79	48	417	247	170
SEPTEMBRE	169	88	81	363	172	191
OCTOBRE	123	82	41	280	148	132
NOVEMBRE	183	104	79	296	117	179
DÉCEMBRE	133	103	30	151	18	133
<b>TOTAL</b>	<b>1822</b>	<b>1248</b>	<b>574</b>	<b>4200</b>	<b>2464</b>	<b>1736</b>
<b>POURCENTAGE</b>		<b>68%</b>	<b>32%</b>		<b>59%</b>	<b>41%</b>

Le nombre de demandes d'hébergement a augmenté de 230 % par rapport à 2018. 2019 a été marquée par l'arrivée de familles étrangères avec enfants. Le dispositif d'accueil d'urgence pour familles étant insuffisant (quelques places à l'auberge de jeunesse), les demandes par le 115 recevaient des réponses négatives. Le CCAS et les associations caritatives et militantes ont toutes financées des nuitées d'hôtel sur leur fonds pour la mise à l'abri de ces populations à la rue. Le SAO s'est vu accueillir des journées entières, des familles avec leurs jeunes enfants (ne parlant ni français ni anglais) dans ses locaux en même temps que les SDF avec leurs chiens, des personnes malades en crises délirantes. Le SAO enregistre également les demandes d'hébergement des personnes qui sortent de l'accueil de nuit Gambetta et qui souhaitent renouveler leur accueil en appelant le 115 avec le travailleur social du SAO.

## II. LES MARAUDES DEPUIS 2017

Les maraudes ont lieu le mardi et jeudi matin entre 10h30 et 14h. Elles sont effectuées par un éducateur du SAO et un membre de l'Association Conscience Humanitaire. En 2018, un certain nombre de maraudes n'ont pas pu être réalisées du fait d'un manque de personnel disponible.

	2017		2018		2019	
	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS
JANVIER	8	93	5	57	8	65
FÉVRIER	8	92	2	29	5	69
MARS	8	86	4	37	6	67
AVRIL	7	96	7	90	7	84
MAI	7	115	5	83	4	58
JUIN	6	80	4	41	6	79
JUILLET	7	106	7	90	9	107
AOÛT	7	77	7	94	8	74
SEPTEMBRE	6	71	6	73	8	77
OCTOBRE	7	121	8	121	10	85
NOVEMBRE	9	118	8	85	5	38
DÉCEMBRE	7	82	6	57	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>1137</b>	<b>69</b>	<b>857</b>	<b>77</b>	<b>804</b>

### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Du fait de l'exiguïté des locaux, le SAO est toujours en recherche, en lien avec la mairie de Cherbourg, de toute opportunité de déplacement de son activité vers des lieux plus adaptés. Parallèlement la possibilité d'extension du service sur des locaux mi-toyens de la maison des syndicats est renouvelée depuis des années auprès de la mairie de Cherbourg en Cotentin, propriétaire des lieux.

Après le succès du partenariat avec le salon de coiffure d'Equedreville, le SAO envisage de développer des ateliers pour permettre de travailler sur « l'estime de soi des usagers », le bien être.

Ce sera aussi la mise en place de l'expérimentation du projet jeunes en situation d'errance.

## APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT)



### **Direction :**

60 Rue Robert Lecouvey  
BP 11  
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

### **Directeur :** Hélène MARSEILLE

E-mail : hmarseille@adseam.asso.fr

### **Chef de service :** Yann GIROT

58 Rue de la Bucaille – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
Tel : 02.33.95.27.16  
E-mail : ygirot@adseam.asso.fr

### AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation en date du 1er décembre 2017 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

### CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 3 appartements.

### POPULATION ACCUEILLIE

Nous accueillons des hommes, seuls ou accompagnés, malades chroniques (cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une ALD - affection longue durée) en situation de précarité et sans logement. Cependant, dans la mesure où nous agissons en concertation avec l'Association Femmes, nous privilégions l'accueil dès qu'un logement se libère. Nous pouvons être amenés à accueillir un public féminin et l'Association Femmes, un public masculin.

### FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie à partir de l'Ondam médico-social spécifique, ventilé par la DGS en direction des ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base du nombre de places. Participation également des résidents.

### ÉQUIPE

- 0,25 ETP éducatrice
- 0,05 ETP médecin
- 0,33 ETP infirmière
- 0,10 ETP psychologue

## MISSIONS

Les ACT sont destinés à héberger des personnes à titre temporaire atteintes de maladie(s) chronique(s) en situation de fragilité psychologique et sociale.

Notre rôle est de proposer un accompagnement pluridisciplinaire centré sur la coordination thérapeutique et décloisonné entre le champ de la santé, celui de l'accompagnement social et celui de l'hébergement/logement. L'objectif étant d'accompagner les personnes dans leur parcours de santé, médico-social et résidentiel.

## ACTIONS

Nos actions reposent sur une coordination médicale assurée par un médecin coordonnateur et par une infirmière. Leurs actions tournent autour de la constitution et gestion du dossier médical, relations avec les médecins prescripteurs, les spécialistes, l'éducation et la prévention à la santé, conseils en nutrition, prise en compte des addictions, soutien psychologique de la personne accompagnée mais aussi de l'entourage.

L'autre volet étant celui de la coordination sociale et psychosociale assurée par une psychologue et une éducatrice. Ses actions sont axées sur l'écoute des besoins et le soutien psychologique, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle, la gestion du logement (hygiène, sécurité, rapports de voisinage ...)

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les trois appartements se situent sur le quartier du Maupas à Cherbourg.

## ACTIVITÉ 2019

L'année 2019 a toute son importance dans la mesure où elle correspond aux premières sorties des résidents après une année sur les ACT ou 18 mois. Nous nous félicitons du travail qui a été mené par l'équipe pluridisciplinaire sur cette première période et des sorties vers un logement autonome ou des dispositifs adaptés.

Après une année d'exercice 2018 – 2019, nous avons travaillé sur les outils de la loi 2002-2 avec notamment la mise en place d'un questionnaire de satisfaction, un travail sur la plaquette de présentation/livret d'accueil. Nous avons élaboré les fiches de poste de l'infirmière et du travailleur social.

### Retour sur les réunions de résidents

Le dispositif des ACT appartenant au Code de l'Action Sociale et des Familles dispose d'un Conseil de la Vie Sociale. Depuis l'ouverture, l'équipe s'aperçoit qu'il n'est pas aisé de le mettre en place sous les formes habituelles que nous lui connaissons. C'est pourquoi à ce stade et avec six résidents accueillis, nous parlons d'un temps de partage, d'échange. Deux rencontres ont été organisées au cours de l'année 2019.

L'une autour d'une galette des rois au mois de janvier et une seconde autour d'un goûter de Noël au mois de Décembre. Il est à noter qu'entre ces deux rencontres certains résidents ont quitté le service et que nous avons effectué de nouveaux accueils. L'objectif de ces moments est de permettre à tous les résidents de s'exprimer librement sur le fonctionnement du service et de nous faire part de leurs remarques et suggestions.

Sur les six résidents, quatre ont répondu favorablement à l'invitation. Ils se sont montrés enthousiastes à l'idée de se réunir et de partager ce moment convivial. Sur ces deux rencontres deux résidentes ne sont pas venues. L'une des résidentes a annulé sa participation au dernier moment pour des raisons de santé. Elle a pu nous expliquer, par la suite, qu'elle n'avait pas pu venir car la confrontation à un groupe était source d'angoisse. Une autre avait oublié le rendez-vous.

Nous avons pu mettre en valeur les compétences d'un des résidents. Titulaire d'une formation au métier de Pâtissier, il a confectionné les galettes ainsi que le gâteau pour Noël.

Lors de la première rencontre nous avons décidé de nous installer autour d'une table afin de se poser et de faciliter les échanges. Lors de la deuxième rencontre nous avons choisi un agencement différent, sans table et proposé le goûter sous forme de buffet.

Cependant, dans les deux configurations, ils sont restés en retrait physiquement et verbalement. Il était compliqué pour eux de prendre la parole et d'exprimer leur point de vue, d'être réuni entre résidents et professionnels dans un cadre formel.

Nous avons fait tiers dans les relations et essayé d'impulser une dynamique de groupe en sollicitant leur participation. Pour beaucoup d'entre eux, il est déjà difficile de se détacher de leurs problématiques sociale et médicale et d'appréhender l'autre, de surcroît, et la logique institutionnelle d'un service social.

Certains ont pu s'exprimer sur les bénéfices de notre accompagnement et de leur présence sur le service. Ils nous ont remerciés pour notre « bienveillance », « notre écoute », « notre patience ».

D'autres ont expliqué que sans cet accompagnement il aurait été difficile pour eux d'avancer. L'accueil sur les ACT leur a permis de se poser et de prendre conscience des difficultés qu'ils rencontraient.

Nous remarquons que dans ces échanges, la dynamique de groupe n'a pas eu lieu. Nous faisons l'hypothèse que le manque de lien entre eux a été un frein à cette participation.

Le fait que chaque résident ait à disposition un logement individuel et qu'il n'y ait pas de lieu collectif ne facilite pas les rencontres. Souvent isolés avec leur problématique de santé, ils ont peur du regard et du jugement des autres. La présence de l'équipe au complet lors de ces moments a pu également être source d'angoisse pour certains car les professionnels étaient plus nombreux que les résidents participants.

Il nous paraît nécessaire de créer des moments d'activités en commun afin de tisser du lien social et ainsi, permettre aux personnes de reprendre confiance en elles et créer un climat de groupe sécurisant. Les personnes que nous accompagnons ont souvent besoin d'apprendre ou de réapprendre à être en lien et à communiquer.

**Enfin, le retour d'expérience de presque deux années de fonctionnement nous permet de relever les particularités du fonctionnement des ACT :**

- le fait que la consommation d'alcool dans leur appartement soit tolérée et ne soit pas un motif d'exclusion permet un vrai travail de réflexion avec la personne. Nous avons pu le voir avec 2 résidents qui avaient une consommation destructrice et avec qui nous avons pu mettre en place des soins et une mise sous protection par l'acceptation d'une mesure de curatelle. Leurs ressources, mieux gérées, ils ont pu avoir une consommation régulière pour atteindre une « normalité » et éprouver un mieux-être ;
- la durée d'accueil permet d'instaurer une relation de confiance avec la personne ;
- l'hébergement en appartement extérieur et autonome est un atout permettant à la personne de ne pas se sentir en structure « surveillée ». Les personnes conservent leur autonomie avec un cadre soutenant et accompagnant.

Enfin, l'équipe témoigne que notre travail en équipe pluridisciplinaire est un pilier pour coordonner l'accompagnement. Nous échangeons très régulièrement nos informations et points de vue. Le travail avec la psychologue est essentiel. Les réunions hebdomadaires et les ADPP sont des outils qui permettent de réguler les accompagnements et de prendre du recul sur les situations complexes et à forte charge émotionnelle.

L'équipe des ACT

## I. L'ACTIVITÉ

### - Taux d'occupation

Nous disposons de 3 places sur 365 jours, soit 1095 nuitées sur l'année. En 2019, nous avons réalisé 996 nuitées. Un temps de remise en état des logements est toujours nécessaire après le départ des occupants. Nous avons eu recours à des professionnels du nettoyage pour certains appartements, compte tenu de l'état de salissure global. Ainsi, le délai de remise à disposition a parfois pris jusqu'à 29 jours.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
2019	996	91%



## II. LES DEMANDES D'ADMISSIONS EN 2019 ASSOCIATION FEMMES ET ADSEAM

Nous ne distinguons pas les demandes par association, les demandes étant toutes étudiées et les entrées se faisant selon les places disponibles dans l'un ou l'autre des appartements gérés par chacune des associations.

### A. Demandes par genre

NOMBRE DE DEMANDES	
HOMMES	10
FEMMES	4
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>

### B. Accueils

NOMBRE D'ACCUEILS	
HOMMES	2
FEMMES	3
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>

### C. Demandes orientées par :

SERVICES ORIENTEURS	
FRANCE TERRE D'ASILE	2
LHSS	4
CMS	3
CONSCIENCE HUMANITAIRE	1
CDHAT	2
CENTRE KORIAN	1
AS HÔPITAL DE VALOGNES	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>

### D. Motifs refus d'accueils

MOTIFS	
PERSONNE DÉCÉDÉE	1
PERSONNE N'AYANT PAS DONNÉ SUITE	2
BESOIN D'ÉTAYAGE AVANT L'ARRIVÉE	2
ORIENTATION VERS UN AUTRE SERVICE (MAISON RELAIS)	1
SANS RESSOURCE	1
DISPOSITIF NON ADAPTÉ PAR RAPPORT À LA PATHOLOGIE	1
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

## III. LES ADMISSIONS ADSEAM

### A. Les Admissions ADSEAM

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : **3**

### B. Motifs de la demande

PATHOLOGIES	
RESPIRATOIRES	1
ENDOCRINOLOGIES	1
PSYCHIQUES	1
ADDICTIONS	1

Certaines personnes cumulent plusieurs pathologies, ce qui explique ce total. Notre expérience nous permet de constater que les personnes accueillies présentent des problématiques addictives et/ou psychologiques. De ce fait, nous développons un travail d'accompagnement autour de l'addiction et/ou des troubles psychiques. La rencontre avec la psychologue du service est alors plus que nécessaire (voir paragraphe suivi psychologique).

### C. Genre

3 PERSONNES ACCUEILLIES	
HOMMES	2
FEMMES	1

## D. Situation professionnelle des bénéficiaires

PERSONNES HÉBERGÉES PENDANT L'ANNÉE :  
SITUATION À L'ENTRÉE

DEMANDEUR D'EMPLOI	0
RETRAITE OU PRÉ-RETRAITE	1
EN INVALIDITÉ	1
INAPTITUDE AU TRAVAIL RECONNUE PAR LA MDPH	1

## E. Composition des ménages accueillis

Isolé(e) sans enfant	Soit 3 personnes
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>

## F. Moyenne d'âge

FEMMES	49 ans
HOMMES	67 ans
<b>MOYENNE</b>	<b>58 ans</b>

## G. Orienteurs

	<b>NOMBRE</b>
LHSS	2
CMS	1

## H. Les ressources à l'arrivée

<b>TYPE DE RESSOURCES</b>	
RSA	1
AAH	1
Retraite	1

## I. Les accompagnants

Les personnes accueillies en 2019 sont des personnes seules. Nous n'avons donc pas accueilli d'accompagnants. Ils sont arrivés sans animaux de compagnie.

## J. Situation familiale à l'arrivée

CÉLIBATAIRE	2
DIVORCÉ	1

## IV. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2019

Figurent dans ces tableaux les personnes arrivées en 2019, ainsi que les personnes présentes au 01/01/2019. Au total, 6 personnes ont séjourné aux ACT au cours de l'année 2019.

## A. Nombre / sexe / âges

## PERSONNES ACCOMPAGNÉES

FEMMES	3
HOMMES	3
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

## MOYENNE D'ÂGE

FEMMES	46.3 ans
HOMMES	60.3 ans
<b>MOYENNE</b>	<b>53.3 ans</b>

## V. LES PERSONNES SORTIES EN 2019

### A. Nombre / sexe / âges

3 PERSONNES SORTIES	
FEMMES	1
HOMMES	2

MOYENNE D'ÂGE	
FEMMES	41 ans
HOMMES	57 ans
<b>MOYENNE</b>	<b>49 ans</b>

### B. Durée de séjour des personnes sorties en 2019

	MOINS DE 6 MOIS	DE 6 À 12 MOIS	DE 12 À 18 MOIS	DE 18 À 24 MOIS	PLUS DE 24 MOIS
Nombre de personnes sorties dans l'année qui résidaient dans l'ACT depuis :	0	2	0	1	0

NOMBRE DE JOURS	
FEMME	328
HOMME	315
HOMME	643
<b>MOYENNE EN JOURS</b>	<b>429</b>

Les écarts de temps de séjour sont importants entre les personnes que nous accueillons. Ce sont le plus souvent pour des raisons sociales (difficultés d'accès au logement pour personnes avec des mobilités réduites) qui résultent de leur pathologie (perte d'autonomie, troubles cognitifs liés aux addictions). Des étayages importants sont à mettre en place pendant et après leur séjour aux ACT.

La durée du séjour pouvant aller jusqu'à 18 mois, cela permet à la personne de se poser et de l'accompagner sur un projet global. Nous avons remarqué que les premiers mois sont consacrés essentiellement à la santé et plus particulièrement aux symptômes physiques. Vient ensuite l'accompagnement psychologique et social.

### C. Les ressources à la sortie

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	1
AAH	1
RETRAITE	1

### D. Orientation à la sortie

ORIENTATION	
MAISON RELAIS	1
BAIL GLISSANT	1
LOGEMENT PUBLIC	1

### E. Situation familiale à la sortie

CÉLIBATAIRE	2
EN COUPLE RESSOURCE DISTINCTE	1

## VI. LE SUIVI AVEC LA PSYCHOLOGUE DU SERVICE

Seul le 1er rendez-vous est obligatoire pour chaque personne, afin de faire connaissance et pour que la psychologue puisse se présenter. Les rencontres suivantes sont à la demande de la personne ou sur suggestion de l'équipe auprès de la personne accueillie. Cette manière d'introduire la professionnelle permet une accroche et les personnes accueillies n'hésitent plus à prendre un rendez-vous lorsqu'elles se sentent prêtes. Pour certaines, ces rencontres seront l'occasion de prendre conscience de leur envie d'aller mieux et parfois de poursuivre une thérapie au CMP.

NOMBRE DE RDV	< 5	> 5	> 10
NOMBRE DE PERSONNES	1	1	1

## VII. LE PARTENARIAT EN 2019

Liste des partenaires :

- ASE
- SPIP
- Mandataire judiciaire
- PASS
- Généralistes
- Spécialistes
- Cabinets infirmiers
- CMP
- Hôpitaux
- Centres addictologie
- Appui Santé
- Services psychiatriques
- Antenne psychiatrique d'urgence du CHPC
- Centre anti douleurs pour adultes et enfants
- Clinique et polyclinique

- CMS
- CDHAT
- Service Logement
- Services Associations Femmes et ADSEAM

### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Nous avons comme projet pour 2020 de proposer des activités collectives avec d'autres services de nos deux Associations, comme la Maison Relais, l'Appui Santé ou le Service logement.

Nous avons pour objectif d'axer nos interventions sur « l'estime de soi » et « le bien-être » avec différents ateliers et sorties. Nous pensons que ces rencontres interservices sont porteuses pour nos résidents. Elles sont vectrices d'échanges d'expériences et de rencontres hors cadre strictement professionnel.

Nous poursuivrons notre travail sur les outils de la loi 2002-2 : livret d'accueil du résident, retravail du PAP, fiche sociale d'admission.

## LITS HALTE SOINS SANTÉ

### **Direction :**

60 Rue Robert Lecouvey  
BP 11  
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

### **Directeur :** Hélène MARSEILLE

E-mail : hmarseille@adseam.asso.fr

### **Chef de service :** Yann GIROT

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
Tel : 02.33.88.41.00  
E-mail : ygirot@adseam.asso.fr

### AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation en date du 28 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

### CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 3 lits halte soins santé.

### POPULATION ACCUEILLIE

Hommes seuls sans domicile fixe ou un logement qui ne permet pas de recevoir des soins adaptés. Ces personnes ont une pathologie ou un état général, somatique ou psychique qui ne nécessite pas la prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.

### FINANCEMENT

Les LHSS sont financés par l'ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base d'un nombre de places.

### ÉQUIPE

- 0,08 ETP Médecin
- 0,33 ETP Infirmière
- 0,50 ETP Maîtresse de Maison
- 1 ETP Surveillante de nuit
- 0,33 ETP Educateur spécialisé

### MISSIONS

- Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies.
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits de la personne accueillie.
- Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.



## ACTIONS

La durée prévisionnelle est de deux mois, éventuellement renouvelable.

Les actions reposent donc sur un suivi médical assuré par un médecin et une infirmière. Ils reçoivent les demandes d'admission, les étudient et échangent ensuite en équipe de service avec l'équipe éducative. La décision est prise conjointement avec la direction. Leurs actions s'articulent autour de la constitution du dossier médical, relations avec les médecins généralistes et spécialistes, partenaires. L'infirmière peut être amenée à faire des « formations » « ateliers » sur des sujets de prévention (diététiques, addiction ...)

Les LHSS en plus du volet médical, il y a le volet coordination sociale. Les éducateurs sont à l'écoute des besoins et peuvent intervenir sur les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale vers d'autres solutions d'hébergements ou vers un retour vers un logement autonome.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les lits halte soins santé sont adossés au CHRS le CAP. Les 3 places se trouvent sur le collectif du CHRS situé sur le quartier du MAUPAS à Cherbourg.

## ACTIVITE 2019

L'année 2019 pour les LHSS a été marquée par le décès d'une personne suivie et accueillie durant 187 jours, atteinte d'une grave maladie. L'équipe et les résidents ont fait face à cet événement très difficile émotionnellement qui confronte chacun à ses propres angoisses et vulnérabilités.

Nous remarquons cette année des prises en charge principalement sur des pathologies psychiatriques ou des problèmes psychologiques, car pour plus de la moitié d'entre eux, ce fut le motif principal d'entrée sur les Lits Halte Soins Santé.

Certains résidents du CHRS se sont vu orienter en cours de séjour vers une « pause santé », principe que nous avons instauré voici 3 ans. Ce sont de courts séjours proposés à des hommes dont la santé n'était pas la principale préoccupation à leur entrée en CHRS, mais qui interpelle l'équipe éducative. Il s'agit ainsi de leur permettre de faire un point sur leur santé, de se ressourcer, de remettre en place un suivi médical ainsi que leurs droits. La bienveillance et l'encadrement médico-social leur permet ainsi de se poser et de faire un état des lieux de leur situation. Sans ces « pause santé », le projet de réinsertion sociale bloque, les démarches de retour vers l'emploi échouent sur le principe de réalité.

Les problèmes d'addiction (alcool, drogue) viennent fréquemment se cumuler aux problèmes psychiques et un travail partenarial avec le Bon Sauveur a comme chaque année été réalisé. La coopération avec le secteur psychiatrique, que ce soit l'équipe mobile, l'équipe de liaison en addictologie, le centre de cure, le service Presqu'île pour la toxicomanie, reste un maillon important du travail effectué sur ces lits.

L'équipe des LHSS a connu des changements avec le départ de l'infirmière à la rentrée de septembre. Son poste a été pourvu par l'infirmière des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) qui a ainsi complété son temps partiel. Ce recrutement permet de consolider le binôme infirmière / médecin des LHSS, qui intervient également sur les ACT et favorise la continuité d'accompagnement pour les personnes quittant les LHSS pour intégrer les ACT.

## I. TAUX D'OCCUPATION

	JOURNÉES	TAUX D'OCCUPATION
LHSS 2018	867	79.18%
LHSS 2019	1046	95,5%

L'activité prévue au budget prévisionnel pour 2019 était de 1 095 journées. L'activité réalisée est de 1046 journées soit 95.5 % de taux d'occupation. En comparaison avec l'exercice précédent, nous avons une augmentation de 16.32 points. La durée moyenne a été moins longue que les années précédentes, ce qui nous a permis d'accueillir plus de personnes.

## II. DEMANDES D'ADMISSION

Les demandes d'admission font l'objet de peu de refus. Les personnes sont reçues au service dès lors que la situation exposée (le plus souvent par téléphone) par le service orienteur a été évaluée correspond au projet du service. Aussi, n'avons-nous pas, jusqu'à présent, tenu le compte des demandes d'admissions et de leur suivi. Nous nous y attacherons sur l'exercice 2020.

Nous pouvons répertorier deux refus d'admission après entretien sur le dernier trimestre. L'un était logé dans un garage et allait accéder au logement. Il a manifesté son refus lors de la rencontre avec le service.

Le second était en liste d'attente car les LHSS étaient complets. Lorsque la place s'est libérée, la personne a refusé le projet car elle s'était réappropriée son logement qui lui convenait, malgré l'appréciation de vétusté et d'insalubrité des services médicaux / sociaux.

## III. RÉPARTITION DE L'OCCUPATION SUR L'ANNÉE

RÉPARTITION SUR L'ANNÉE	NOMBRE DE LITS OCCUPÉS	NOMBRE DE JOURNÉES
JANVIER	3	93
FÉVRIER	4	62
MARS	3	64
AVRIL	3	49
MAI	4	96
JUIN	4	114
JUILLET	4	124
AOÛT	4	79
SEPTEMBRE	3	115
OCTOBRE	4	121
NOVEMBRE	3	67
DÉCEMBRE	2	62
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>1046</b>

## IV. DURÉE MOYENNE DU SÉJOUR DES PERSONNES SORTANTES EN 2019

DURÉE DU SÉJOUR	
Moins de 10 Jours	2
De 10 à 50 jours	2
De 50 à 100 jours	6
De 100 à 150 Jours	0
De 150 à 200 Jours	2
+ de 200 jours	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

La durée moyenne de séjour est de 70 jours pour les personnes sorties en 2019 contre 98 jours en 2018.

## V. TYPOLOGIE

### A. Personnes présentes en 2019

Hommes seuls	15
--------------	----

### B. Tranche d'âge des personnes présentes en 2019 :

AGE	18-25 ANS	26-35 ANS	36-45 ANS	46-55 ANS	56 ANS ET +	TOTAL
<b>NOMBRE DE PERSONNES</b>	3	2	2	8	0	<b>15</b>

Ce chiffre des 15 personnes inclut les personnes présentes au 01/01/2019 et les 13 personnes entrantes au cours de l'année.

La moyenne d'âge est de 39,6 ans, sensiblement la même que l'an passé.

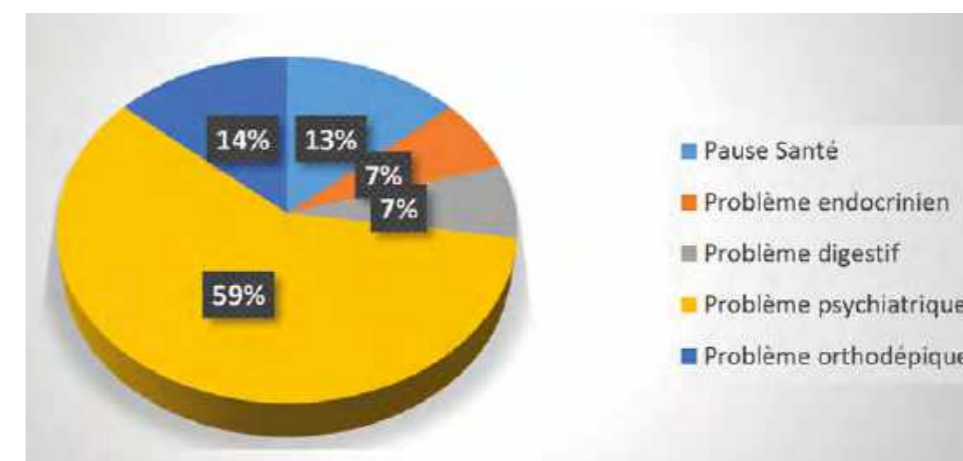
### C. Origine géographique des 13 personnes entrantes

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	NOMBRE DE PERSONNES
CUC	9
Autre département	2
Etranger	2
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

### D. Services orienteurs

DURÉE DU SÉJOUR	NOMBRE DE PERSONNES
PASS	3
Hôpital psychiatrique le BS	2
CHPC Pasteur (médecin)	1
CCAS	1
CHRS le Cap	4
SPIP (sortie d'incarcération)	1
CDHAT	1

### E. Motif de l'accueil des résidents



## VI. SITUATION À LA SORTIE DES LHSS

SITUATION À LA SORTIE	NOMBRE DE PERSONNES
Logement	6
Insertion CHRS	2
A la rue	2
Hôpital	1
Cure en addictologie	1
Décès	1

### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le public accueilli au CHRS est majoritairement un public addictif à l'alcool et/ou aux stupéfiants, engendrant des dommages collatéraux. Ainsi, des pauses santé seront plus fréquemment proposées aux personnes repérées pour les accompagner le plus tôt possible vers les soins et la prise en compte de leur santé.

Le service doit cette année travailler à la réalisation du projet de service. Le contrat de séjour doit être revu, une plaquette de présentation du service réalisée, ainsi qu'un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement.

Nous allons élargir notre base de données statistique afin d'y intégrer les demandes d'admissions qui nous sont adressées et les motifs de refus, les rencontres d'admissions effectuées.

Pour cette année 2020, l'infirmière prendra le relais des ateliers culinaires basés sur la diététique. En effet ils avaient été suspendus compte tenu de la prise de fonction de la nouvelle professionnelle. Elle axera cette action sur : la façon de cuisiner les produits de saison, l'élaboration d'un menu complet, l'ouverture du champ des saveurs et des connaissances. L'objectif (principe validé en CVS) est également de réaliser un carnet de recettes pour chaque résidant à son départ de la structure collective.

# MAISON RELAIS SIMONE ET ANTOINE VEIL

## Direction :

60 Rue Robert Lecouvey  
BP 11  
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

## Directeur : Hélène MARSEILLE

E-mail : hmarseille@adseam.asso.fr

## Coordinateur : Mathieu VAULEGEARD

2 Rue Cotis Capel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
Tel : 02.33.87.58.34.  
E-mail : mvaulegeard@adseam.asso.fr



## AUTORISATION/ HABILITATION

DDCS – Convention pluriannuelle d'objectifs de 4 ans signée le 27 novembre 2018, par le Préfet de la Manche et la Présidente de l'association Femmes

## CAPACITE AUTORISEE

54 places situées sur la commune de Cherbourg en Cotentin, réparties entre un bâtiment comportant 7 studios de proximité ainsi qu'un espace collectif et des appartements diffus, aussi proches que possible de la Maison Relais.

## POPULATION ACCUEILLIE

La Maison Relais accueille des personnes dont la situation personnelle ne permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant.

- **Personnes à faible niveau de ressources ;**
- **Personnes en situation d'isolement affectif, familial ou social ;**
- **Personnes ayant un parcours antérieur fait de ruptures ;**
- **Personnes rencontrant des difficultés de santé, physiques ou psychologiques qui les fragilisent.**

La structure est aussi destinée à accueillir des familles, monoparentales ou non. Son projet social a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (public accueilli, fonctionnement, ...).

## FINANCEMENT

Contribution financière de l'administration pour l'ensemble de l'exécution de la convention : 1 052 352 €.  
Contribution financière de l'administration pour l'année 2019 : 315 360 €.

## EQUIPE

Nombre de professionnels travaillant à la Maison Relais pour les deux associations.

- 1 coordinateur : 1ETP
- 2 hôtes : 1,5 ETP
- 1 agent administratif : 0,5 ETP
- 1 agent d'entretien : 0,10 ETP

## MISSIONS

La Maison Relais associe des logements privatifs et autonomes en sous-location et un espace de vie collectif favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes. Son fonctionnement vise à se rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire. Elle offre un cadre valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, permettant une stabilisation de la situation des bénéficiaires sans limite de durée.

Les hôtes de la Maison Relais animent et régulent les espaces et les temps communs aux locataires, facilitent les relations interpersonnelles et sont à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils organisent les liens avec l'environnement local (Maison de quartier, Conseil Citoyen, équipements publics, services d'animation, de loisirs, de culture...), recherchant ainsi l'intégration de la structure et des personnes dans le tissu social local.

L'équipe d'hôtes a aussi en charge les tâches de gestion locative liées à l'activité de la Maison Relais : admission des nouveaux locataires, surveillance et maintien du bon entretien des logements et de l'espace collectif, perception des loyers et respect du règlement de fonctionnement.

Lors de la procédure d'admission, l'équipe d'hôtes évalue avec les personnes et les partenaires orienteurs les besoins en terme d'étayage afin de sécuriser le parcours et l'entrée à la Maison Relais. Elle s'assure du maintien des contacts et instaure un partenariat fort avec les services extérieurs intervenant auprès des personnes accueillies (services sociaux de secteur ou spécialisés, services de protection des majeurs, services d'accompagnement à domicile, services de soins...). Lorsque c'est possible, la maison Relais associe au projet de relogement l'entourage soutenant de la personne ou de la famille (parent, enfant, ami...).

## ACTIONS

Les actions menées par les hôtes de la Maison Relais s'articulent autour de trois axes : intervention collective, intervention individualisée, partenariat et travail de réseau.

- **Intervention collective** : Les hôtes ont une fonction d'accueil et d'animation de groupe : ils gèrent l'organisation quotidienne du service en assurant une présence sur le lieu de vie collective et en accueillant les visiteurs. Ils organisent et régulent des temps collectifs conviviaux qui permettent aux locataires de se retrouver et de créer du lien : repas, goûters, sorties, visites, ateliers, jeux de société, rencontres thématiques. Ils élaborent et mettent en place de nouveaux projets d'animation en y associant les locataires du service. Ils favorisent aussi la socialisation de chacun vers l'extérieur en s'appuyant sur les ressources locales : Maisons de Quartier, associations culturelles, sportives et de loisirs.

- **Intervention individuelle** : Les hôtes cherchent à développer le lien de confiance et l'adhésion de la personne. Ils sont à l'écoute, attentifs à chacun, adultes et enfants. Conformément à leurs missions, ils sont particulièrement mobilisés sur l'accompagnement de la personne ou la famille dans l'investissement de son logement. Dans ce but, l'hôte rend régulièrement visite aux locataires à domicile, s'assurant ainsi de la bonne installation et du bon usage du logement. Par ses échanges avec les locataires, ses conseils et son aide humaine et matérielle, il leur permet d'habiter mieux leur logement, d'en faire un lieu sûr et agréable. L'équipe de la Maison Relais a la conviction que ce travail d'appropriation du logement constitue une fondation sur laquelle les personnes vont pouvoir construire dans la durée leur propre projet d'insertion.

- **Partenariat et travail de réseau** : Chaque locataire de la Maison Relais a un ou plusieurs référents sociaux extérieurs : référent RSA, assistant social de secteur, curateur ou tuteur, conseiller d'insertion et de probation, accompagnant social

à domicile, conseiller en économie sociale et familiale... les possibilités de mesures d'accompagnement social sont nombreuses. La Maison Relais, dans sa mission de stabilisation du parcours de la personne à long terme, assure une veille sociale permanente qui peut être vue comme un support permettant à ces mesures de s'exercer de façon plus efficiente. Ainsi, l'hôte prend systématiquement contact avec les professionnels extérieurs intervenant auprès de la personne afin de proposer une coordination entre les services. Son rôle peut être selon les besoins, de médiatiser ou faciliter la relation d'accompagnement, d'interpeller le partenaire ou d'agir en collaboration dans un objectif commun. Pour les locataires, ce travail de réseau tisse un maillage cohérent, soutenant et contenant, et au final, rassurant.

### SECTEURS D'INTERVENTION

Cherbourg en Cotentin, quartier Maupas-Haut-Marais-Brèche du Bois.

### ACTIVITE 2019

L'année 2019 est pour la Maison Relais la première année complète de fonctionnement. C'est donc une année de mise en place de son organisation, d'évaluation et d'ajustement des pratiques professionnelles élaborées par l'équipe d'hôtes et de développement de son activité.

L'équipe de la Maison Relais a conçu les documents contractuels nécessaires à poser le cadre de son intervention auprès des bénéficiaires : règlement de fonctionnement, contrat de sous-location, contrat de séjour, projet de vie. Elle a également travaillé sur une procédure d'admission tenant compte des spécificités du service et du public auquel il s'adresse.

La gestion des procédures d'admission a nécessairement pris une grande place dans l'activité de l'année, représentant une part importante du travail de l'équipe : traitement des demandes, recherche et location de logements auprès du bailleur public Presqu'île Habitat, achat et installation de meubles dans les logements, coordination des locations de logements et des entrées de locataires.

### I. ADMISSIONS ET EFFECTIF DE LA MAISON RELAIS

L'équipe d'hôtes a traité dans l'année 92 demandes distinctes d'admission ayant donné lieu à au moins une rencontre d'évaluation de la demande.

57 de ces demandes n'ont pas abouti, soit parce que la rencontre a permis d'évaluer que l'orientation n'était pas appropriée et a donné lieu à une réorientation en concertation avec la personne concernée et le travailleur social qui l'accompagne, soit parce que la personne concernée n'a pas donné suite ou a trouvé une autre solution avant le terme de la procédure de demande d'admission.

35 dossiers ont été orientés en commission d'orientation SIAO sur 2019 ce qui correspond à 46 personnes. Une commission d'étude des demandes d'admission est organisée régulièrement dans nos locaux. Cette commission réunit le coordinateur de l'établissement, des représentants des deux associations gestionnaires, de la DDCS et du CCAS de Cherbourg en Cotentin.

**Au total, 37 personnes ont été locataires de la Maison Relais en 2019, correspondant à 26 ménages.**

Parmi ces 37 personnes, 3 d'entre elles ont quitté la Maison Relais dans le courant de l'année : deux locataires sont partis après avoir fait le constat partagé avec l'équipe, que le dispositif Maison Relais n'était pas adapté à leurs difficultés (forte addiction associée à des troubles psychiatriques pour l'un, incapacité à se protéger et comportement fuyant pour l'autre). Le troisième ayant souhaité accéder à un logement autonome, l'équipe d'hôtes l'a accompagné dans ce projet en collaboration avec l'assistante sociale de la Fondation Bon Sauveur afin de lui permettre de quitter la Maison Relais dans de bonnes conditions.

Il est à noter dans cet effectif la présence de deux situations de personnes seules en situation d'impayés de loyer et de rupture totale des contacts avec la Maison Relais. Dans l'impossibilité de travailler avec chacune de ces deux personnes, la Maison Relais a dû engager une procédure de résiliation de bail, d'expulsion et de recouvrement des loyers impayés.

### II. SERVICES ORIENTEURS

CMS	3
Accueil de jour	2
CCAS	7
SAMSAH	1
Maison parentale	1
CHRS Louise Michel	2
CDHAT	2
UDAF	4
Bon Sauveur	5
SL Asso femmes	2
MJPM	3
ACT	1
CHRS le Cap LHSS	1
SPIP	1
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>

Le principal service orienteur vers la Maison Relais est le CCAS, via les référents RSA-personnes isolées et les mesures d'accompagnements ASLL. La Fondation Bon-Sauveur est aussi un prescripteur important pour des personnes rencontrant des troubles psychiatriques stabilisés, le plus souvent en sortie d'hospitalisation longue, ou suivies en addictologie, orientées par le CAARUD, le CSAPA Presqu'île ou le centre de postcure Beaugard.

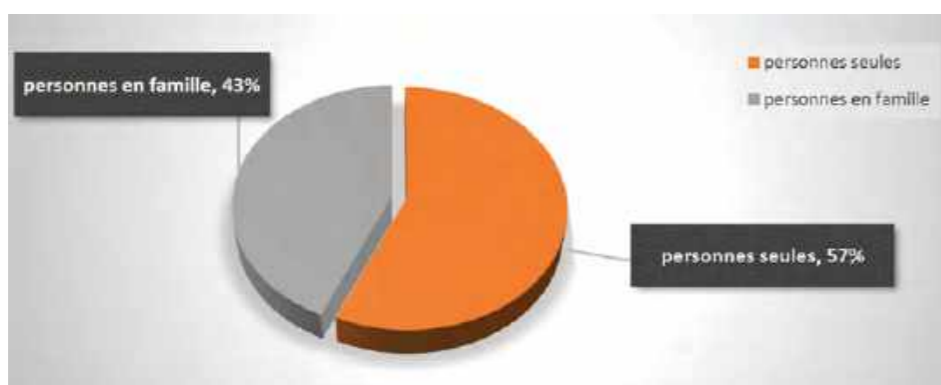
Les orientations initiées par les services des deux associations gestionnaires de l'établissement (les Lits-Halte-Soins-Santé, les CHRS Le Cap et Louise Michel, la Maison Parentale Pauline Roland, les Appartements de Coordination Thérapeutique et les Services Logements) permettent d'assurer une continuité cohérente et progressive du parcours de la personne.

MOTIF DE LA DEMANDE	EN NOMBRE DE MÉNAGES	EN NOMBRE DE PERSONNES
Violence / insécurité	1	1
Mise à la porte (sans hébergement)	3	3
Sortie de prison	1	1
Sortie Hôpital	2	2
Séparation	1	1
Sortie d'un autre établissement (LHSS, MP, CHRS, ACT...)	8	11
Expulsion	3	8
Logement insalubre	2	5
Hébergement famille	2	2
Autres	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>37</b>



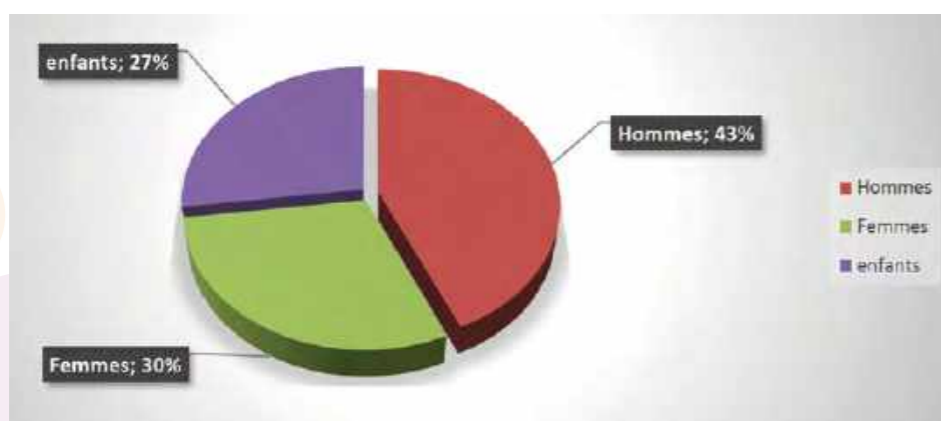
### Effectif de la Maison Relais en 2019

TYPOLOGIE	EN NOMBRE DE PERSONNES
Personnes en famille	16
Personnes seules	21
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>



### Proportion hommes / femmes / enfants

	EN NOMBRE DE PERSONNES
Hommes	16
Femmes	11
Enfants	10
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>



### III. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE LA MAISON RELAIS

#### Provenance géographique des demandes

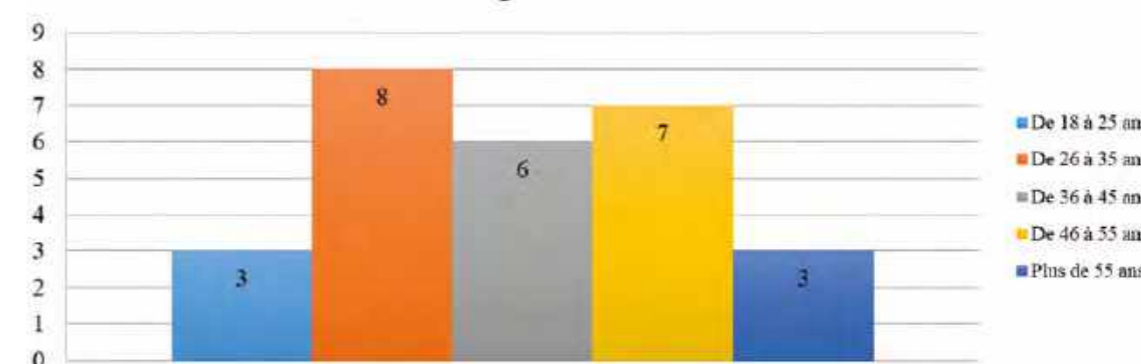
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	EN NOMBRE DE MÉNAGES	EN NOMBRE DE PERSONNES
CHERBOURG EN COTENTIN	21	32
MANCHE HORS C.E.C.	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>37</b>

#### Situations familiales

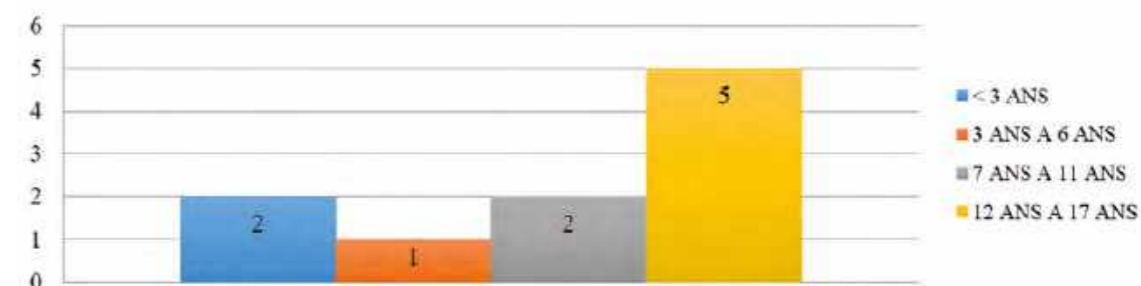
SITUATION FAMILIALE	EN NOMBRE DE MÉNAGES	EN NOMBRE DE PERSONNES
Célibataire	15	15
Marié	1	6
Divorcé / séparé	9	16
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>37</b>

La proportion de familles représentant 43% de l'effectif total se répartit sur 5 ménages, soit 19.2% des situations admises à la Maison Relais. Les personnes seules représentent donc plus de 80% des situations admises en 2019.

#### Répartition par tranches d'âge des adultes

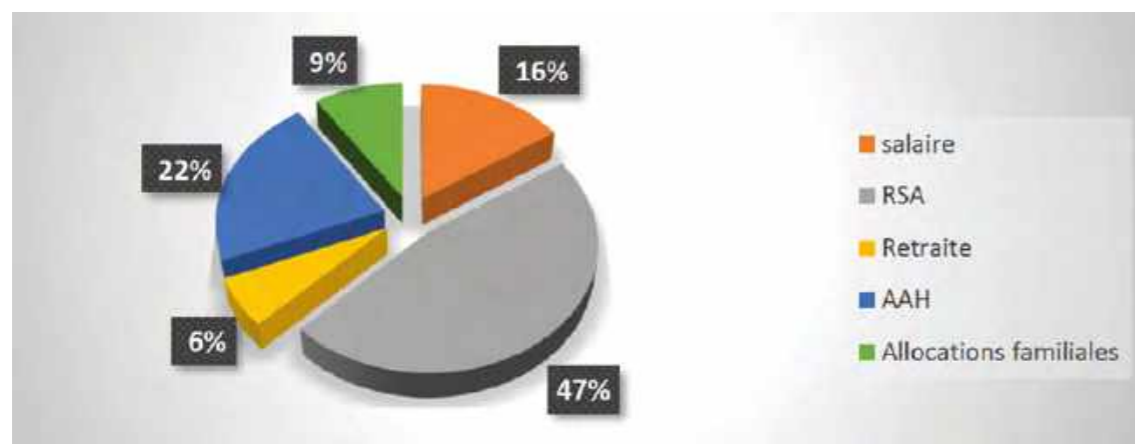


#### Répartition par tranches d'âge des enfants



La population de la Maison Relais est relativement jeune : 63% des adultes a moins de 45 ans et les mineurs représentent 27% de l'effectif total. C'est 73% de la population totale qui a moins de 45 ans.

### Origine des ressources des locataires



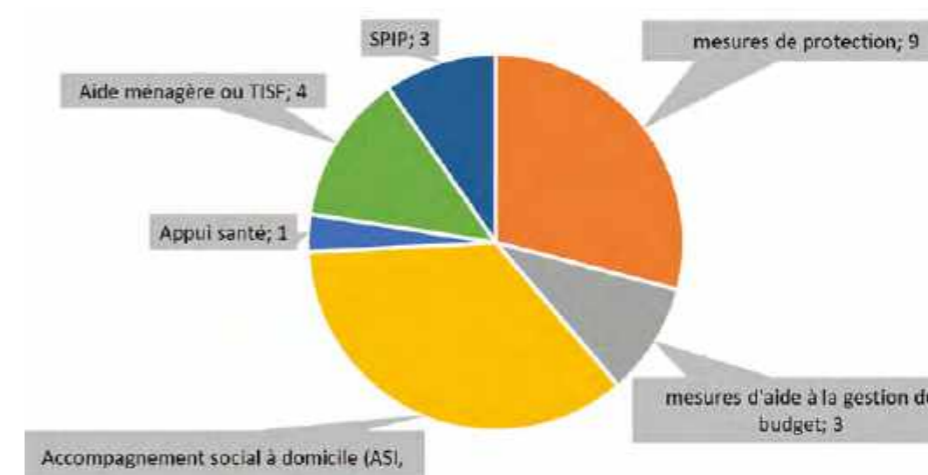
### Locataires bénéficiant d'une activité professionnelle ou d'insertion professionnelle

ACTIVITÉ	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES
Salarié (régulier ou ponctuel)	4
Chantier d'insertion	1
Formation	5
AAVA	5
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

15 personnes, soit 55% des adultes, ont, ou ont eu, une activité professionnelle durant l'année 2019, salariés du milieu ordinaire ou protégé, bénéficiaires d'un dispositif d'insertion par l'activité économique ou en formation professionnelle.

### Mesures d'accompagnement des locataires

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT	NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES
Mesures de protection	9
Mesures d'aide à la gestion du budget	3
Accompagnement social à domicile (ASI, AVDL, SAVS, SAMSAH)	11
Appui santé	1
Aide-ménagère ou TISF	4
SPIP	3
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>

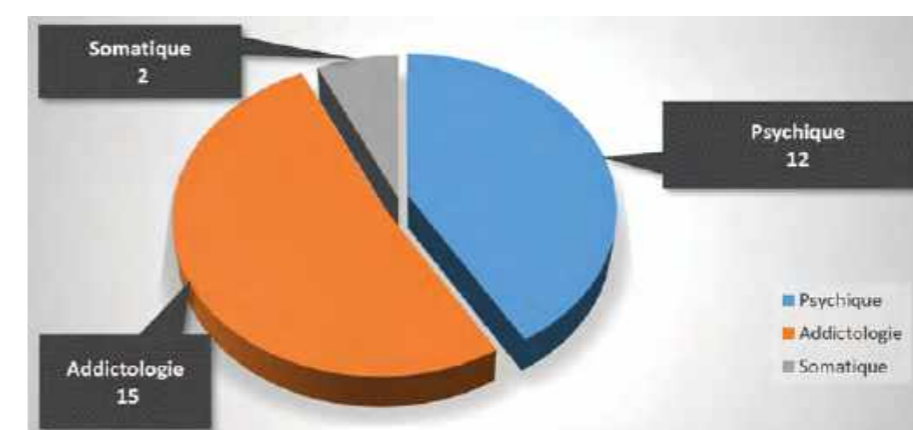


Un seul foyer peut parfois cumuler plusieurs accompagnements, par exemple une mesure de protection et l'intervention d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Les locataires de la Maison Relais bénéficient tous d'un accompagnement extérieur permettant un suivi social et un étayage en regard des difficultés repérées par les professionnels orienteurs ou lors de la procédure de demande d'admission. Ces accompagnements se rapportent en majorité à des difficultés de gestion financières (39% des mesures sont des mesures de protection ou d'aide à la gestion) et à un manque d'autonomie liée au logement (48% des mesures sont des mesures d'accompagnement à domicile et d'aide à l'investissement et l'entretien du logement). Plus globalement, nous évaluons qu'environ 70% des locataires de la Maison Relais sont en difficulté pour entretenir leur logement et auraient intérêt à bénéficier d'une intervention de TISF (technicien d'intervention sociale et familiale).

### Problématiques de santé

TYPE DE PROBLÉMATIQUE	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES
Psychique	12
Addictologie	15
Somatique	2
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>



A une très grande majorité (près de 80% de l'effectif total), le public de la Maison Relais rencontre des difficultés de santé. Ces difficultés, généralement prises en charge par des structures de soins, sont liées aux addictions à 52% et à des troubles psychiques à 41%.

#### IV. LES INTERVENTIONS COLLECTIVES ET L'ANIMATION DU LIEU DE VIE

Le lieu de vie collectif de la Maison Relais est avant tout un espace de rencontre vu comme une extension du logement de chacun des locataires. Il est pensé pour être accueillant et convivial, laissant à chacun la liberté de l'investir comme il le souhaite, dans le respect de son règlement de fonctionnement. Il a pour objectif de permettre aux locataires d'expérimenter la collectivité sous la régulation bienveillante des hôtes. Les valeurs de solidarité, de respect des différences et de cohésion de groupe y sont encouragées et valorisées. Son organisation cherche à se rapprocher autant que possible d'un fonctionnement « familial ».

Les hôtes, chargés de l'animation du lieu, y ont organisé des repas, parfois en complément d'une autre activité (soirées jeux de société, blind-test...), liés à des événements ponctuels (repas de Noël et de fin d'année), à la demande de locataires (raclette, barbecue...). La participation active des locataires est favorisée (courses, confection du repas, vaisselle et ménage).

Les locataires ont pris l'habitude de se retrouver le vendredi après-midi. Ce temps informel à l'initiative des locataires est devenu un moment convivial de discussion autour d'un café, d'un jeu de société ou d'une collation.

Les hôtes ont aussi organisé un groupe d'échange en partenariat avec le service La Belle Echappée de l'Association Femmes, sur le thème des relations hommes-femmes et de l'égalité. Ce temps d'échange semblant répondre à une attente de certains locataires, va être poursuivi durant l'année 2020.

Des sorties et des accompagnements vers des manifestations extérieures ont aussi été réalisées, parfois à la demande de locataires : sorties culturelles (nuit du jeu, musée Thomas Henri, expositions, visite et inscription à la bibliothèque, Foire de Lessay), sorties en plein air (marche, pique-nique...). Plusieurs locataires ont bénéficié de sorties et d'activités extérieures organisées par la Maison de Quartier Françoise Giroud (fête médiévale de Bayeux, Ludiver, visite du manoir du Tourp et du parc du château des Ravalets).

5 locataires participent ou ont participé aux instances représentatives des personnes accompagnées : le CRPA et la Commission Dire Et Réagir Ensemble. Une locataire est élue déléguée du CRPA.

Voici une illustration du travail d'intérêt collectif mené à la Maison Relais :

##### UN TEMPS COLLECTIF DÉDIÉ AUX FEMMES

La Maison Relais propose des logements et un accueil à un public mixte. Les personnes que nous accueillons sont isolées et en situation de précarité sociale. Au-delà des temps d'activités communs aux locataires il nous a semblé nécessaire de proposer un espace et un temps d'échanges spécifiques aux femmes accueillies.

Nous avons constaté que ces femmes fragilisées par leur parcours de vie délaissent leur bien-être et expriment un manque de confiance en elles. Cela se traduit de différentes manières, tant physiquement : maquillage trop prononcé, vêtements trop amples, attitude renfermée, douleurs musculaires, ... que psychologiquement : stress, angoisses, idées noires, ...

Nous avons mis en place deux ateliers complémentaires autour de la question du bien-être. Un atelier « beauté des mains » et un atelier « sortie piscine : espace détente ». Nous proposons ces ateliers en alternance à la fréquence d'un atelier toutes les 5 semaines.

**L'atelier « beauté des mains »** est un temps où nous proposons aux femmes des gommages, des soins des ongles, un auto massage des mains et une pose de vernis. C'est un moment d'échanges de savoirs autour d'un thé/café. Une hôte participe avec elles à l'activité. Elle est présente afin de réguler ces échanges et d'accompagner les femmes à prendre conscience de leur corps et de leur féminité. Les mains sont un support pour reprendre contact et conscience avec son corps physique et psychique. Nous échangeons sur les habitudes d'hygiène de vie et le bénéfice que cela engendre sur le bien-être et la confiance en soi.

Chaque participante apporte son savoir-faire et si elle le souhaite son matériel (vernis, crème, recette de gommage ou masque à fabriquer).

Lors de ces ateliers, nous constatons que les femmes prennent plaisir à échanger et à prendre du temps pour elles. Elles sont dans un moment sécurisant ce qui permet des échanges autour des questions liées à la féminité et de leurs difficultés à appréhender leur image.

Ainsi lors du premier atelier, une participante qui dans un premier temps « ne se sentait pas en forme », avait des douleurs musculaires et exprimait un état de fatigue, a, au fur et à mesure de l'atelier, retrouvé un état de mieux-être. Elle n'exprimait plus ses difficultés liées à ses douleurs, avait une attitude moins fermée et s'est détachée de ses problématiques. Elle était dans une dynamique active dans le groupe.

Le choix des couleurs de vernis est également un support à l'image. Une participante qui au départ avait choisi un vernis dans des tons pastels, a changé d'avis au cours de l'atelier en voyant les autres participantes appliquer des couleurs plus vives. Elle a exprimé le fait de n'avoir « jamais osé », d'avoir « peur que cela ne lui convienne pas », peur « du jugement » ... elle a expérimenté avec les encouragements bienveillants des autres participantes une couleur vive. Elle est partie de l'atelier en ayant une image valorisée d'elle-même.

Suite aux ateliers les femmes continuent d'appliquer chez elles les conseils échangés et viennent me voir régulièrement pour me montrer leur nouvelle pose de vernis.

Ces ateliers « beauté des mains » sont, au-delà d'un support pour restaurer l'estime et l'image de soi, de réels moments sécurisants d'échanges et de rencontres pour les femmes. Les ateliers évoluent à la demande des participantes avec la fabrication maison de masques pour le visage.

**L'atelier « piscine : espace détente »** est un moment où nous proposons un accompagnement au sauna et au hammam de la piscine municipale. Chaque femme participe financièrement à hauteur de 50% à l'entrée, le reste à charge est financé par la Maison Relais.

L'objectif étant d'accompagner et de faire découvrir aux femmes un espace dédié à la détente et au bien-être. C'est aussi un support de médiation pour échanger autour de la question de l'image de soi et de son corps.

Tout comme pour les ateliers « beauté des mains », la présence active d'une hôte permet de réguler les échanges mais également d'être un pilier sécurisant pour les femmes. Le fait de se retrouver en maillot de bain peut être déstabilisant et anxiogène pour certaines. L'accompagnement par l'hôte, qui peut se faire en amont autour d'échanges comme le choix du maillot de bain ou les complexes physiques ... sont nécessaires pour valoriser et encourager les femmes à venir lors de ces sorties.

Nous privilégions les accompagnements à l'espace détente sur des horaires dits « creux » comme le vendredi midi. Cela permet d'être entouré de moins de monde et se sentir plus en sécurité.

Durant ces moments spécifiques, chacune d'entre elles expérimente de nouvelles activités, appréhende son corps et les sensations liées à la détente. Ainsi une participante qui n'était jamais allée au sauna et au hammam a pu profiter au fur et à mesure des sorties de ces différents espaces.

Elles apprécient ces sorties et demandent régulièrement à pouvoir renouveler celles-ci. Il est encore difficile pour certaines femmes de venir. Par exemple, une locataire s'inscrit à chaque sortie que je propose à l'espace détente mais annule systématiquement la veille ou le jour même. Il est important de maintenir le lien avec elle afin de l'aider à franchir le pas.

Ces ateliers sont bien des supports pour travailler la question du bien-être et de l'estime de soi, un des objectifs principaux que nous développons sur la Maison Relais. Nous pensons qu'être bien physiquement et psychologiquement est nécessaire pour investir durablement son logement.

L'objectif pour l'année 2020 est de développer en parallèle de ces ateliers un projet global sur cette thématique « comment s'habiter pour mieux habiter » incluant femmes et hommes.

##### L'INTERVENTION INDIVIDUELLE À LA MAISON RELAIS : QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Afin d'illustrer les pratiques professionnelles développées à la Maison Relais, ces deux exemples d'intervention relatent comment les professionnels interviennent auprès du public et comment ils activent le partenariat avec les professionnels intervenant auprès des personnes. Nous avons choisi d'exposer deux situations, celles d'une personne seule et d'une famille.

## L'intervention auprès des locataires vivant seuls à la Maison Relais : L'exemple de M. I.

Les Maisons Relais s'adressent particulièrement aux personnes ayant des difficultés d'accès à un logement ou des difficultés pour s'y maintenir, parfois en raison d'un isolement social difficile à gérer pour elles. La Maison Relais permet à certains de ses locataires l'expérience d'un habitat rendu stable par la permanence de la veille qu'y opèrent ses hôtes, travailleurs sociaux, en lien avec les professionnels missionnés dans les différents mandats de l'accompagnement social (santé, insertion professionnelle, mesure judiciaire de protection, ...). Il s'agit donc aussi d'un travail de coordination qui permet des observations faites dans un cadre général, pour ne pas dire « ordinaire », et leur transmission aux partenaires mandatés.

Nous pensons que cette veille et ces observations sont aidantes dans ces accompagnements et peuvent être des leviers à la mise en place de projet (d'accès aux soins, de professionnalisation, de loisirs, ...).

M. I. est arrivé au C.H.R.S. Le Cap après une procédure d'expulsion, en raison d'impayés de loyer et de l'état d'incurie de son logement. L'évaluation avait été faite, dans le cadre de son suivi éducatif, que la veille sociale proposée à la Maison Relais pouvait convenir à sa situation. Les dettes contractées lors du précédent bail ne lui permettaient pas de prétendre à un relogement ordinaire à court ou moyen terme.

Dès la première rencontre avec l'équipe de la Maison Relais, M. I. montre une attitude en retrait ; il lui est difficile de s'exprimer, mais dit tout de même craindre de souffrir de la solitude dans le cas d'un relogement. Il ne paraît pas en mesure d'évoquer de projet, ni d'envie particulière, si ce n'est celle d'être relogée.

La procédure de demande d'admission ayant été menée à son terme et l'évaluation faite validant la pertinence de ce projet, M. I. est accueilli à la Maison Relais, où il signe un bail de sous-location pour un logement diffus.

Rapidement, il apparaît que M. I. est difficilement accessible. Il ne montre pas une attitude très positive quand nous le visitons et se montre assez mutique, n'est pas présent aux rendez-vous posés lors du suivi mené par la collègue du C.C.A.S. dans le cadre d'une mesure ASI (Accompagnement Social Individualisé).

La situation financière peut aussi inquiéter : nous savions que sa consommation de tabac et d'alcool grevait une partie de son budget, mais une petite dette s'accumule chaque mois (le reste à charge du loyer). De plus, nous nous apercevons que M. I. peut rester plusieurs jours sans manger, et qu'il n'est pas en capacité de s'inscrire aux banques alimentaires malgré des propositions d'accompagnement qu'il décline.

Des rendez-vous conjoints C.C.A.S.- Maison Relais et M. I. permettent avec prudence d'aborder ce sujet et de lui faire part de nos inquiétudes concernant sa santé. Ces rendez-vous permettent ensuite d'évoquer avec M. I. ses difficultés dans la gestion de son budget et l'idée d'une mesure de protection de type curatelle. M. I. se montre un peu réfractaire à cette idée, mais exprime qu'il est important pour lui de conserver son logement. Il dit comprendre et accepter la nécessité de payer son loyer pour pouvoir rester locataire. Ce projet de mesure de curatelle s'est fait progressivement. L'équipe de la Maison Relais a rédigé un rapport appuyant le dossier de demande auprès du juge des tutelles.

Alors que M. I. commence à évoquer une volonté d'avoir d'autres revenus par un travail salarié, nous soulignons la nécessité d'une santé suffisante pour mener ce projet, et les étapes nécessaires à sa réalisation. Nous lui proposons également un rendez-vous avec son référent R.S.A. Ce rendez-vous permet au partenaire de comprendre que la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle ne peut se faire que prudemment et avec des étapes pour M. I. L'accès aux soins pour M. I. devient dès lors un projet commun aux partenaires l'accompagnant.

Nous voyons ici que les questions de la santé, du logement, de la gestion budgétaire et de l'insertion professionnelle sont intriquées. La stabilisation de la variable logement, la capacité des partenaires à contacter les hôtes de la Maison Relais, ou encore les observations partagées avec eux, sont autant d'atouts pour permettre à nos locataires de mettre du sens dans l'ensemble des accompagnements qui leur sont proposés, notamment grâce à une coordination efficace entre ces différents acteurs.

Pour ces raisons, la Maison Relais montre tout son intérêt pour des personnes ayant vécu des ruptures dans leurs parcours. Le statut durable de locataire (non soumis à un temps défini) permet un travail au long court, non contraint par une variable temporelle, auprès des publics logés à la Maison Relais.

## L'intervention auprès des familles locataires de la Maison Relais : L'exemple de la famille B

La Maison Relais de l'ADSEAM et de l'Association Femmes a la particularité de s'adresser aussi aux familles isolées, en situation de difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Cette spécificité soulève un certain nombre de questions : Comment se traduit l'isolement pour une famille qui vit en ville et dont les enfants sont scolarisés ? Quelle plus-value peut apporter la Maison Relais par rapport à un logement de droit commun ?

La famille B. est composée de Mme et M B., un couple marié, et de 4 enfants. C'est une famille recomposée : M. B. a un fils de 10 ans issu d'une première union et domicilié chez lui. La mère de l'enfant dispose de droits de visite et d'hébergement, qu'elle n'honore pas de façon régulière. Mme B. a une fille de 17 ans, actuellement en apprentissage, et deux fils de 11 ans. Le père des deux garçons dispose de droits de visite et d'hébergement, mais là aussi, ces droits ne sont pas exercés de façon régulière.

La famille est orientée en début d'année 2019 par l'assistante sociale de secteur. La famille doit quitter son logement actuel car le propriétaire a décidé de vendre le logement et ne renouvelle donc pas le bail. De plus, le loyer de ce logement du privé est trop élevé pour la famille B. qui peine à honorer ses paiements. Un relogement dans le parc public n'est pas envisageable rapidement à cause d'une ancienne dette de 1600€. Le FSL est sollicité par l'assistante sociale pour l'apurement de cette dette et un dossier DALO est constitué.

La première rencontre avec le couple et son assistante sociale met en évidence : des difficultés récurrentes de gestion du budget, des difficultés éducatives liées au contexte familial, une difficulté à demander de l'aide et un risque de se laisser submerger sans réagir. Cette rencontre met aussi en lumière les capacités de la famille : des rapports familiaux chaleureux et bienveillants, leur investissement dans la vie associative et sportive locale et en tant que parents d'élèves.

À l'issue de la procédure d'admission, l'équipe de la Maison Relais préconise une aide à la gestion du budget afin de sécuriser le paiement du loyer. La commission d'admission de la Maison Relais valide le projet et l'assistante sociale sollicite, avec l'accord de la famille, une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) adossée à une aide éducative en milieu ouvert administrative (AEMO). La famille B. devient donc locataire de la Maison Relais, dans un appartement T5 à la superficie adaptée à la configuration familiale et au loyer adapté à ses ressources.

Dans un premier temps, la famille est soulagée et rassurée d'avoir pu se reloger correctement. M. B retrouve même un emploi dans le secteur de la propreté. Le logement est bien investi, entretenu, l'accueil y est chaleureux.

Pourtant, nous constatons aussi dès les premiers mois une dette de loyer qui s'aggrave de mois en mois, le résiduel de loyer n'étant payé que partiellement. Mme B. qui est la plupart du temps notre interlocutrice, car M. est au travail en journée, trouve toujours une justification à ces retards de paiement et prend des engagements de remboursement de la dette qu'elle ne peut pas tenir. Parallèlement, les relations de la famille B. avec l'équipe d'hôtes de la Maison Relais deviennent plus fuyantes. De même, la mesure d'aide à la gestion du budget tarde à se mettre en place à cause d'une succession de rendez-vous manqués...La famille B. est clairement en train de remettre en place une situation déjà vécue par le passé.

C'est ici que la présence de cette famille à la Maison Relais prend tout son sens : cette famille n'est pas isolée socialement mais elle s'isole naturellement des institutions lorsque les difficultés apparaissent, par honte, par culpabilité, par le déni de ses difficultés et son incapacité à demander de l'aide. L'équipe de la Maison Relais s'est donc positionnée sans jugement face à ce problème d'impayés de loyer, en évitant la culpabilisation et en proposant une médiation entre la famille et l'intervenante AESF qui ne les avait toujours pas rencontrés.

Un partenariat s'est donc instauré entre la Maison Relais et le CMS chargé de la mesure d'AESF, permettant un maillage soutenant et cohérent pour la famille. La mesure a ainsi pu se mettre en place dans de bonnes conditions et avec l'adhésion réelle de la famille. Une rencontre entre Mme B, la conseillère en économie sociale et familiale et un hôte de la Maison Relais a permis d'élaborer un échéancier de remboursement pertinent et équilibré par rapport au budget, que la famille respecte. La mesure d'AESF a pris sens pour eux. L'intervenante est même sollicitée par Mme B. pour qu'elle conseille sa fille aînée sur son budget d'apprentie, car selon Mme B. : « c'est pendant qu'elle est jeune qu'elle doit apprendre à gérer son argent, pour ne pas faire les mêmes erreurs que moi. »

L'exemple de la famille B. illustre le fait que la Maison Relais permet d'instaurer une veille sociale bienveillante auprès de familles en difficulté, et d'enrailler certains dysfonctionnements qui ont pu précariser leur situation et les exclure du système locatif ordinaire. Pour cela, les hôtes de la Maison Relais construisent, autant que possible, une relation de confiance, rassurante pour la famille, et proposent un cadre soutenant, étayé par la médiation et la collaboration avec les partenaires extérieurs.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

La Maison Relais de l'ADSEAM et de l'Association Femmes prend le nom de Maison Relais Simone et Antoine Veil, nom choisi par les administrateurs des deux associations et autorisé par les descendants du couple Veil. Ce nom, permet à la fois d'illustrer la mixité de la Maison Relais par le choix d'un couple et de mettre en évidence les valeurs humanistes de l'ADSEAM et les valeurs féministes de l'Association Femmes. Une inauguration permettra au printemps 2020 de communiquer cette information auprès de l'ensemble de nos partenaires.

Notre premier objectif pour l'année 2020 est de compléter l'effectif jusqu'aux 54 places autorisées par notre agrément. La population de la Maison Relais étant constituée en majorité de petits ménages, personnes seules ou avec un enfant, le nombre de foyers locataires sera inévitablement plus important que prévu dans le projet initial de création de l'établissement. Cela représente donc un nombre plus important de logements à trouver, à louer et à aménager, engageant par répercussion un coût, un risque locatif et une charge de travail supérieurs aux projections. Cela explique aussi le temps supplémentaire nécessaire pour arriver à un effectif complet.

Compléter l'effectif permettra de libérer le temps de travail mobilisé pour le traitement des admissions et de se concentrer sur l'accompagnement des locataires et sur le développement des temps collectifs.

Concernant l'accompagnement individuel, l'équipe a travaillé sur un document contractuel de type « projet d'accompagnement personnalisé » nommé « projet de vie ». Le projet de vie est un moyen, pour les hôtes de la Maison Relais, d'accompagner les locataires dans l'adaptation à leur nouvel environnement. Il permet d'individualiser la relation et d'instaurer une écoute particulière. C'est aussi un outil de coordination entre les professionnels de l'équipe et avec les partenaires intervenants extérieurs. Le projet de vie peut aussi impliquer les proches, la famille, les amis. Il aborde les thématiques du logement, de la vie sociale et du bien-être. Il peut se construire sur plusieurs rencontres en fonction des besoins et capacités de chaque personne. Il s'agit d'un travail d'élaboration qui vise à se projeter sur le long terme et qui se veut respectueux du rythme de chacun. De même, il n'a pas de durée prédéfinie. Il peut être évolutif et retravaillé sur sollicitation de la personne concernée et/ou de l'équipe. Cet outil, qui nous paraît théoriquement pertinent, doit encore être investi, mis en œuvre et évalué par l'équipe d'hôtes durant l'année 2020.

Dans un contexte où les logements de la Maison Relais sont pour une grande part en diffus, développer la fréquentation du lieu de vie collectif par les locataires demande un investissement de l'équipe pour d'abord créer le lien de confiance, essentiellement par des passages à domicile, avec les personnes qui continuent à s'isoler et qui ne s'emparent pas de l'outil collectif. Un groupe de locataires d'une dizaine de personnes fréquente actuellement de façon assidue le lieu de vie collectif. Nous espérons pouvoir agrandir petit à petit ce groupe en proposant des activités plus fréquentes et variées et en s'appuyant sur les propositions des locataires. Il est notamment prévu de mettre en œuvre le projet « s'habiter pour mieux habiter », qui sera un atelier mixte axé sur la restauration de l'estime de soi et la gestion des émotions, faisant intervenir deux professionnels extérieurs, une conseillère en image et une sophrologue. Ce projet pourrait être financé par une subvention politique de la ville. Nous souhaitons par ailleurs développer un atelier « entretien des espaces verts » afin de permettre aux locataires de s'approprier les abords extérieurs de la Maison Relais, les embellir par la plantation d'arbustes et de fleurs et les entretenir.

Le travail de réseau et de partenariat tel qu'il est exposé dans ce document nous apparaît globalement satisfaisant et constructif. Il est déterminant qu'il puisse perdurer et le travail de l'équipe d'hôte sera de l'alimenter et de le développer. Les visites à domicile sont nécessaires pour maintenir le contact régulier avec l'ensemble des locataires d'un appartement en diffus et pour s'assurer que le logement reste investi de manière positive, ou au moins acceptable. Cet aspect aurait besoin d'être développé mais implique un taux d'encadrement plus important, l'équipe d'hôtes étant constituée d'1.5 ETP pour 54 places. Une personne en service civique vient compléter l'équipe sur des fonctions d'accueil et d'animation du lieu de vie collectif.

L'investissement et l'entretien des logements est une difficulté récurrente pour nos locataires. Notre souhait, et la demande de plusieurs d'entre eux, est de pouvoir être mieux accompagné sur cet aspect. L'intervention d'une aide-ménagère ou d'une TISF à domicile est sollicitée lorsque cela est administrativement et financièrement possible, mais ce n'est pas toujours le cas. Nous pensons que l'embauche d'une TISF pour compléter l'équipe pourrait apporter une réelle plus-value pour ce service et pour ses bénéficiaires. Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons pris en stage une étudiante en formation de TISF. Au vu du référentiel-métier et des premiers échanges avec cette stagiaire, il semble qu'une TISF puisse tout à fait avoir sa place dans un établissement tel que le nôtre.

# 4.



# ADSEAM

## LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL



# INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF (IME)

## Direction :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3  
50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.60  
Fax : 02.33.91.06.69

## Directeur : Eric ESCRIGNAC

E-mail : [cripp@adseam.asso.fr](mailto:cripp@adseam.asso.fr)

## Chefs de service : Béatrice MESTRES / David FOURNEE

6 Rue de la Petite Chapelle – 50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.74  
Email : [dfournee@adseam.asso.fr](mailto:dfournee@adseam.asso.fr) ; [bmestres@adseam.asso.fr](mailto:bmestres@adseam.asso.fr)



## AUTORISATION/ HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IME est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

## CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 22 places en hébergement de semaine et 6 places en semi internat.

## POPULATION ACCUEILLIE

Selon l'annexe XXIV, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989<sup>4</sup>: *La prise en charge concerne les enfants ou adolescents atteints d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.*  
La population accueillie comprend des filles et garçons, enfants, adolescents et jeunes adultes âgés entre 12 à 20 ans.

## FINANCEMENT

ARS ESMS

## MISSIONS

Les missions de l'IME s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge* »<sup>5</sup>.

L'IME relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : « *Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* »<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

<sup>5</sup> 2° de l'Art. L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

<sup>6</sup> Art. L. 311-1 du CASF

## ACTIONS

**Problématique de la population accueillie :** les enfants et adolescents sont accueillis au sein de l'IME au titre de la déficience intellectuelle. « La déficience intellectuelle (DI) est, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, « la capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence). Il s'ensuit une aptitude diminuée à faire face à toute situation de manière indépendante (trouble du fonctionnement social), un phénomène qui commence avant l'âge adulte et exerce un effet durable sur le développement ».

La limitation significative du fonctionnement adaptatif est visible dans divers secteurs d'aptitudes tels que la communication, les apprentissages scolaires, l'autonomie, la responsabilité individuelle, la vie sociale, le travail, les loisirs, la santé, ou encore la sécurité ».

Les trois critères principaux de cette définition sont détaillés ci-dessous :

- Le constat de déficits dans les fonctions intellectuelles comme le raisonnement, la résolution de problèmes, la planification, la pensée abstraite, le jugement, l'apprentissage académique, l'apprentissage par l'expérience et la compréhension pratique. Ces déficits sont confirmés à la fois par des évaluations cliniques et par des tests d'intelligence personnalisés et normalisés ;
- Des limitations significatives du comportement adaptatif en général, c'est-à-dire dans les habilités conceptuelles, sociales et pratiques apprises qui permettent de fonctionner dans la vie quotidienne ;
- L'apparition de ces déficits intellectuels et de ces limitations adaptatives au cours de la période développementale

## Les actions :

### Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle.

### Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé

### Actions pédagogiques :

L'ensemble des élèves accompagnés bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement et /ou en inclusion individuelle en ULIS collège, en MFR, en CFA, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation. Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (professeurs, éducateurs et coordinateurs) et les professionnels de l'établissement scolaire sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

### Les projets personnalisés d'accompagnement :

Chaque enfant et adolescent bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeunes : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours.  
En 2019, l'ensemble des jeunes de l'IME ont bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

## L'établissement dans son environnement :

### La démarche inclusive :

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'IME. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place comme tout citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'IME accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives ....

- 2 jeunes en ULIS collège
- 2 Jeunes en MFR (y compris stage d'immersion pour finaliser l'orientation)
- 1 Jeunes en CFA

**L'accompagnement et le soutien à la parentalité :**

En 2019, la notion de référent éducatif a été renforcée pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille. Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques avec la famille selon un rythme défini avec elle. De même des entretiens familiaux sont proposés et ont concernés 1 famille.

**Le partenariat :**

Beaucoup de partenariats sont renouvelés d'une année sur l'autre. Ainsi la participation des grands (+ 15 ans) à l'activité d'aide alimentaire de l'ASACA d'Avranches s'est poursuivie le mercredi matin. De même le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine mélangeant les deux publics pour une formation ponctuelle. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et les cours pratiques dans l'atelier de l'IME. Les grands de l'IME ont participé aux journées portes ouvertes des CFA de la Manche et pour certains à des journées d'immersion dans des établissements de formations professionnelles. Les jeunes du dispositif CAP Alternance ont pu s'inscrire dans l'équipe des bénévoles du festival des Papillons de nuit et ainsi s'investir dans les préparatifs du festival. Les adolescents du service moins de 15 ans, participent chaque jeudi aux activités d'un refuge. Une convention de partenariat a été signée.

En ce qui concerne les activités culturelles et sportives, un groupe est inscrit à l'UNSS, les plus jeunes sont inscrits pour participer aux actions du musée de la poire et aux actions culturelles de la baie du Mt ST MICHEL. Dans la mesure du possible ces actions sont menées en commun avec les écoles ou centres de loisirs.

**SECTEURS D'INTERVENTION**

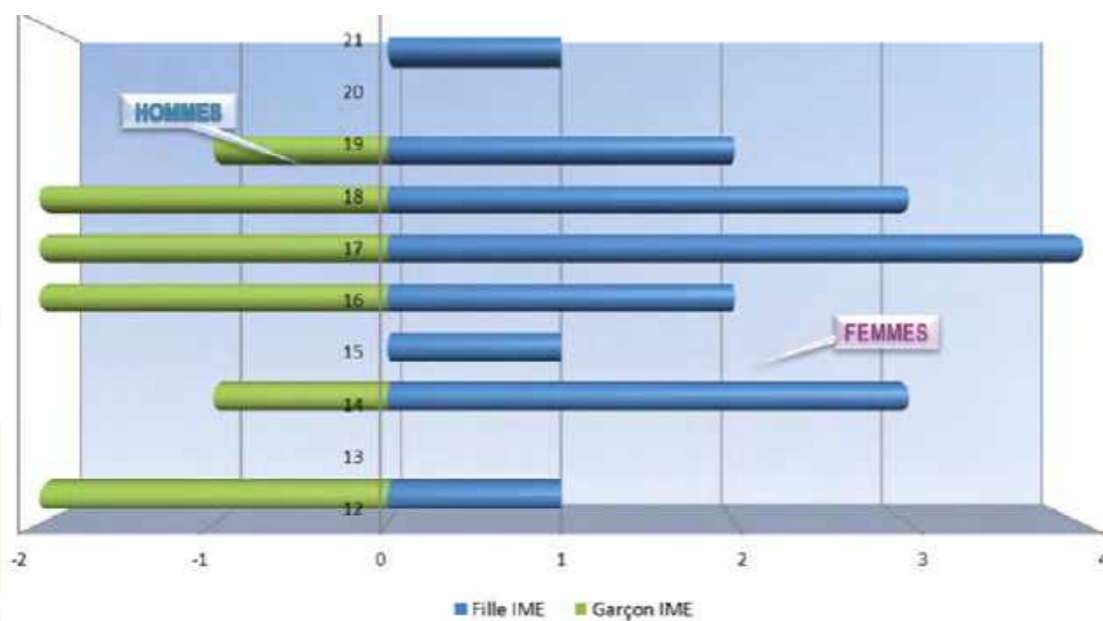
Intervention de l'IME sur l'ensemble du sud Manche avec trois sites dédiés pour l'hébergement : Mortain, St Hilaire du Harcouët et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain, mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...)

**ACTIVITE 2019**

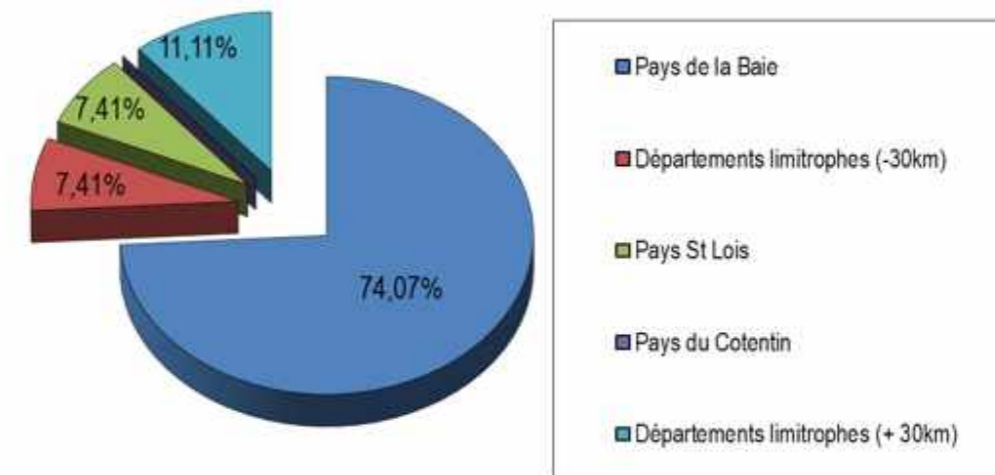
**Etude de la population accueillie à l'IME au 31.12.2019 :**

27 usagers accueillis dont 10 garçons et 17 filles âgées de 12 à 21 ans avec une moyenne d'âge de 16 ans

**PYRAMIDE DES ÂGES DE L'IME au 31/12/2019**



**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS DE L'IME AU 31/12/2019**

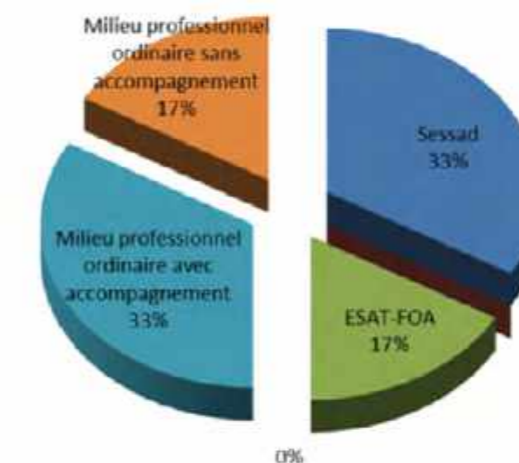


**Mouvement des effectifs au cours de l'année 2019 :**

Admissions 2019 : 3 admissions dont 2 filles et 1 garçon.

Sorties 2019 : 6 sorties

**ÉTAT DE SORTIE DES USAGERS DE L'IME EN 2019**



6 usagers dont 4 filles et 2 garçons  
Moyenne d'âge des sortants : 19 ans  
Durée moyenne de séjour : 3 ans, 8 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 33 usagers  
Durée moyenne d'accompagnement : 3 ans et 8 mois

**L'activité :**

Stage et formations professionnelles :

IME	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2018	17	97	27
Milieu ordinaire 2019	13	95	29
Milieu protégé 2018	13	70	15
Milieu protégé 2019	7	62	6
Apprentissage 2018	2	31	2
Apprentissage 2019	2	36	3

**REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR**

La démarche départementale et gouvernementale favorisant les situations d'inclusion, nous amène à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'IME.

Depuis juin 2019, nous sommes accompagnés par le cabinet ENEIS by KPMG dans le cadre d'une école accessible pour tous. Un groupe de travail s'est organisé pour mener cette réflexion.

Poursuite du travail "une école accessible pour tous" avec le projet de l'installation d'une classe externalisée pour 9 élèves au collège Robert de MORTAIN.

# INSTITUT THÉRAPEUTIQUE EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

**Direction :**

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3  
50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.60  
Fax : 02.33.91.06.69

**Directeur :** Eric ESCRIGNAC

E-mail : [cripp@adseam.asso.fr](mailto:cripp@adseam.asso.fr)

**Chefs de service :** Béatrice MESTRES / David FOURNEE

6 Rue de la Petite Chapelle – 50140 MORTAIN

Tel : 02.33.91.06.74

Email : [dfournee@adseam.asso.fr](mailto:dfournee@adseam.asso.fr) ; [bmestres@adseam.asso.fr](mailto:bmestres@adseam.asso.fr)

**AUTORISATION/ HABILITATION**

L'autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour 15 ans.

**CAPACITE AUTORISEE**

La capacité autorisée est de 20 places en internat de semaine, de 11 places en semi internat et de 3 places en Service d'accueil familial.

**POPULATION ACCUEILLIE / CONDITIONS D'ADMISSION**

La population que nous accueillons regroupe des filles et garçons de 6 à 20 ans présentant des troubles du caractère et du comportement.

**FINANCEMENT**

ARS ESMS.

**MISSIONS**

Mise en place des prestations thérapeutiques, éducatives et pédagogiques Les missions de l'ITEP s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : «missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge»<sup>7</sup>.

Les missions du dispositif ITEP sont en cohérence avec les valeurs du projet associatif dont l'objet est de « favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et

<sup>7</sup> 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles



l'accompagner dans la construction de son projet de vie », de favoriser le bien-être et le développement de la personne accueillie, à mobiliser le maximum de ses capacités pour réussir une intégration socioprofessionnelle en :

- Menant des actions d'éducation, de soin, d'adaptation, d'accompagnement, de développement ;
- Adaptant la structure aux évolutions et en mobilisant les ressources de l'environnement pour satisfaire les besoins de la personne ;
- Conseillant et accompagnant la famille dans l'évolution de son enfant : l'aider à accéder à ses droits.

## ACTIONS

### Problématique de la population accueillie :

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

### Les actions :

#### Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle avec le support de médiations éducatives spécifiques.

#### Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé.

#### Actions pédagogiques :

L'ensemble des élèves accompagnés bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement et /ou en inclusion individuelle au collège, en MFR, en CFA, au lycée, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (professeurs, éducateurs et coordinateurs) et les professionnels de l'établissement scolaire sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

### Les projets personnalisés d'accompagnement :

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeunes : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours.

En 2019, l'ensemble des jeunes de l'ITEP ont bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

### L'établissement dans son environnement :

#### La démarche inclusive :

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'ITEP. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place comme tout citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'ITEP accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives ...

7 jeunes ont démarré ou poursuivis l'inclusion en scolarité ordinaire au collège de la 6ème à la 3ème en temps partiels ou à temps plein.

- 1 jeune en ULIS collège
- 1 jeune en 4ème SEGPA à temps plein
- 2 Jeunes en MFR (y compris stage d'immersion pour finaliser l'orientation)
- 1 Jeune en CFA

### L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2019, la notion de référent éducatif a été renforcée pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille. Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques avec la famille selon un rythme défini avec elle. De même, des entretiens familiaux sont proposés et ont concerné 5 familles.

### Le partenariat :

Beaucoup de partenariats sont renouvelés d'une année sur l'autre. Ainsi la participation des grands (+ 15 ans) à l'activité d'aide alimentaire de l'ASACA d'Avranches s'est poursuivie le mercredi matin. De même le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine mélangeant les deux publics pour une formation ponctuelle. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et les cours pratiques dans l'atelier de l'ITEP. Les grands de l'ITEP ont participé aux journées portes ouvertes des CFA de la Manche et pour certains à des journées d'immersion dans des établissements de formations professionnelles. Les jeunes du dispositif CAP Alternance ont pu s'inscrire dans l'équipe des bénévoles du festival des Papillons de Nuit et ainsi s'investir dans les préparatifs du festival.

Les adolescents du service moins de 15 ans, participent chaque jeudi aux activités d'un refuge. Une convention de partenariat a été signée.

En ce qui concerne les activités culturelles et sportives, un groupe est inscrit à l'UNSS, les plus jeunes sont inscrits pour participer aux actions du Musée de la Poire et aux actions culturelles de la baie du Mt ST MICHEL. Dans la mesure du possible ces actions sont menées en commun avec les écoles ou centres de loisirs.

## SECTEURS D'INTERVENTION

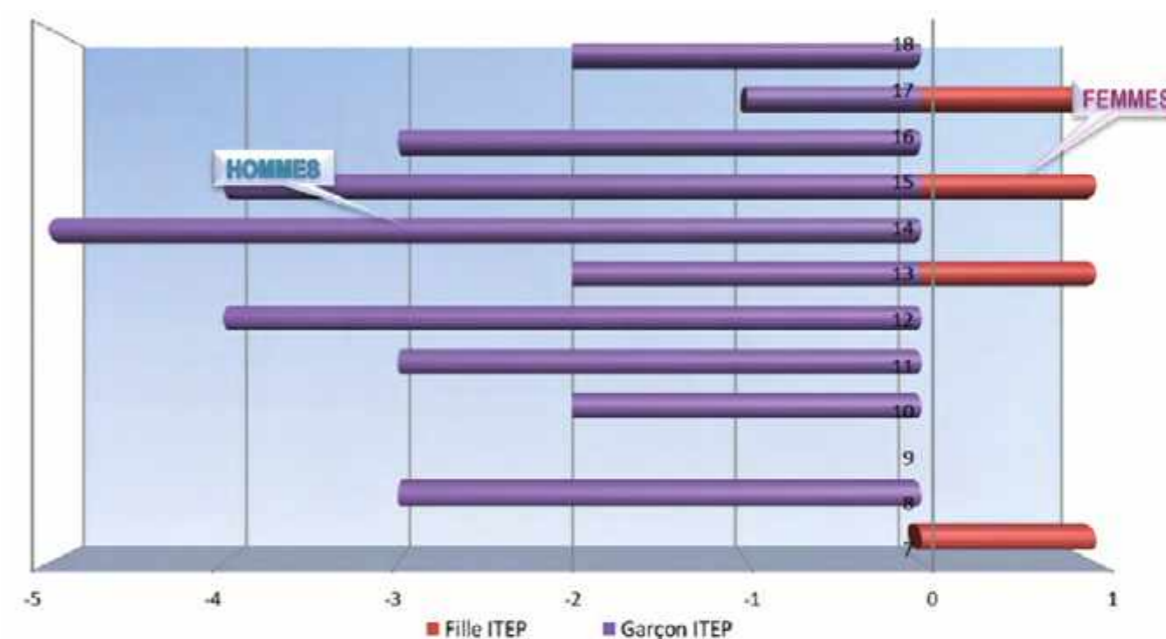
Intervention de l'ITEP sur l'ensemble du sud Manche avec trois sites dédiés pour l'hébergement : Mortain, St Hilaire du Harcouët et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain, mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...).

## ACTIVITE 2019

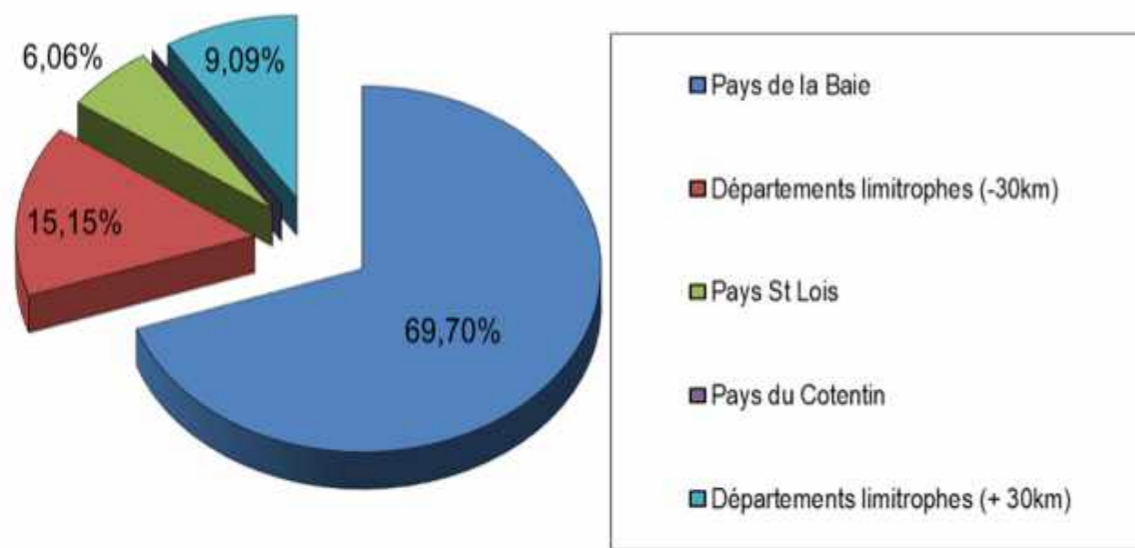
### Etude de la population accueillie à l'ITEP au 31.12.2019 :

33 usagers dont 29 garçons et 4 filles de 7 à 18 ans avec une moyenne d'âge de 13 ans.

### PYRAMIDE DES ÂGES DE L'ITEP au 31/12/2019



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS DE L'ITEP au 31/12/2019

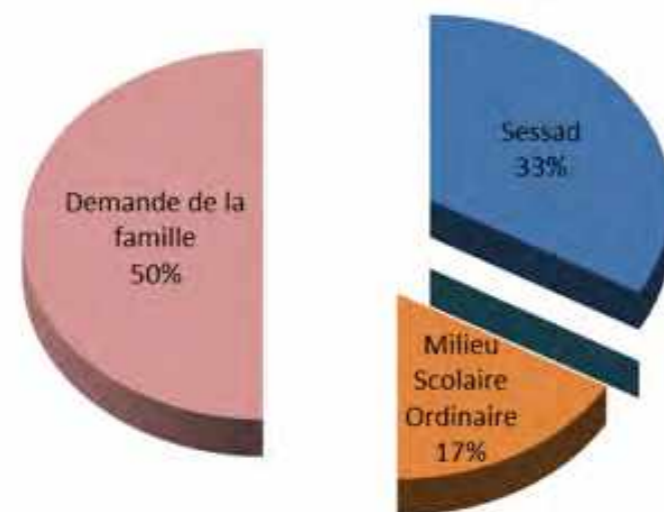


#### Mouvement des effectifs au cours de l'année 2019 :

Admissions 2019 : 5 admissions dont 4 garçons et 1 fille

Sorties 2019 : 6 sorties

### ÉTAT DE SORTIE DES USAGERS DE L'ITEP EN 2019



**6 usagers garçons**

Moyenne d'âge des sortants : 15 ans, 8 mois

Durée moyenne de séjour : 3 ans, 3 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 39 usagers

Durée moyenne d'accompagnement : 3 ans et 3 mois

#### L'activité :

Stage et formations professionnelles :

ITEP	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2018	6	47	11
Milieu ordinaire 2019	11	125	211
Milieu protégé 2018	1	8	1
Milieu protégé 2019	0	0	0
Apprentissage 2018	2	23	2
Apprentissage 2019	1	17	1

#### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

La démarche départementale et gouvernementale favorisant les situations d'inclusion, nous amène à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'ITEP.

# SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD)



## Direction :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3  
50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.60  
Fax : 02.33.91.06.69

## Directeur : Eric ESCRIGNAC

E-mail : sessad@adseam.asso.fr

## Chef de service : Céline GESQUIN

Tel : 02.33.91.06.72  
E-mail : cgesquin@adseam.asso.fr

## AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

## CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée à un agrément de 88 places avec un objectif de file active CPOM à 93 pour l'année 2019.

## POPULATION ACCUEILLIE

La population que nous accueillons regroupe des enfants de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle ou des troubles de la Conduite et des Comportements ou une déficience motrice.

## FINANCEMENT

Nombre d'actes sur l'année 2019 : 14316 pour un objectif CPOM de 11844.

## MISSIONS

Son action est orientée selon les âges vers :

- La prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.
- Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, ... et dans les locaux du service) ».

## ACTIONS

Suite à la réécriture du projet de service, validé en 2018, le SESSAD a engagé la réalisation des objectifs fixés :

- Les actions de l'équipe se poursuivent sur les domaines d'intervention habituels à destination de l'enfant et de sa famille : Domaines résidentiel / social / professionnel / scolaire / santé/ appui à la fonction éducative des parents. Pour orienter davantage notre action vers l'environnement de l'enfant, l'équipe a développé son travail et sa coordination avec les services partenaires du territoire : espaces loisirs, sportifs et culturels.
- Concernant la participation des enfants, un questionnaire de satisfaction adapté aux plus jeunes et aux différentes situations de handicap a été élaboré sous format informatique, afin de recueillir l'avis des enfants accompagnés sur le service, le déroulement du projet, les interventions ...
- De même, nous avons développé notre offre de formation / information à l'attention des équipes pédagogiques: construction d'une plaquette pour le territoire Sud Manche regroupant SESSAD(s), CMPP, CPMEA – CAMSP – HDJ, formation sur la thématique des troubles du comportement et des gestions de "crise", participation au Pôle Ressources de la circonscription de Mortain ...
- Poursuite de la mise en œuvre de la file active et coopération sur le territoire : le travail de partenariat avec les services partenaires (Education Nationale, CMPP, CMPEA – CAMSP – HDJ, protection enfance – ASE) s'est amplifié avec l'ouverture sur des parcours coordonnés, le travail commun entre les équipes sur des situations d'enfants avec l'accord des familles).

## SECTEURS D'INTERVENTION

Notre secteur d'intervention couvre toujours l'ensemble du territoire du Sud Manche, ainsi qu'une partie des départements de la Mayenne et du Calvados concernant l'agrément ITEP et Déficience Motrice au regard de la carence d'accompagnement sur ces bassins.

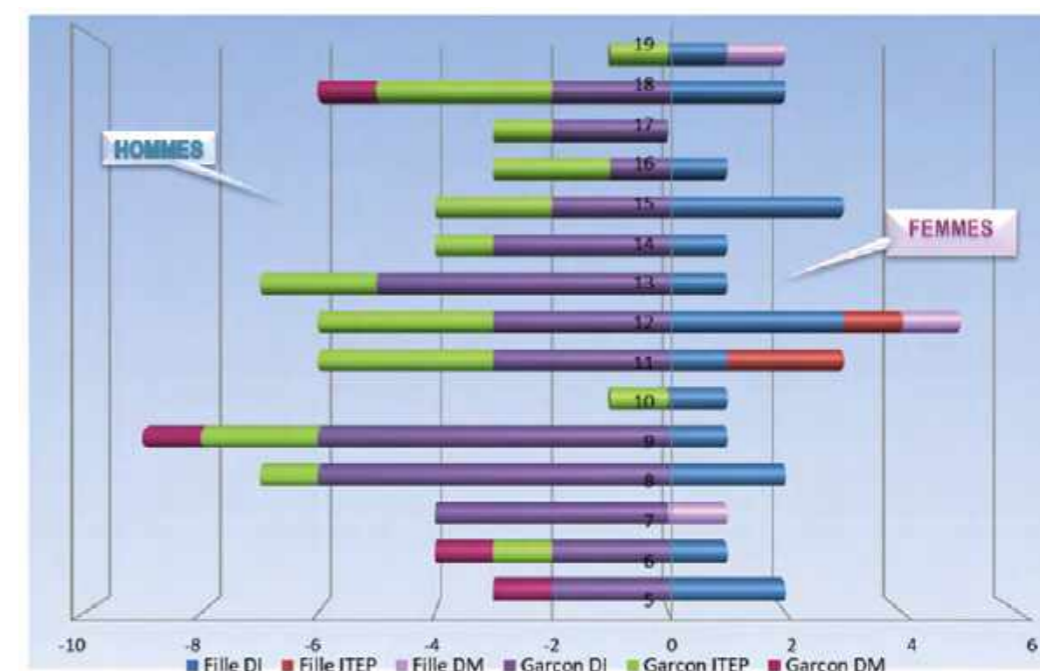
L'intervention sur le territoire de Vire a été construite en partenariat avec le Pôle Enfance Adolescence Famille de Vire.

## ACTIVITE 2019

### Etude de la population accueillie au SESSAD au 31.12.2019 :

94 usagers dont 68 garçons et 26 filles de 19 à 5 ans avec une moyenne d'âge de 12 ans.

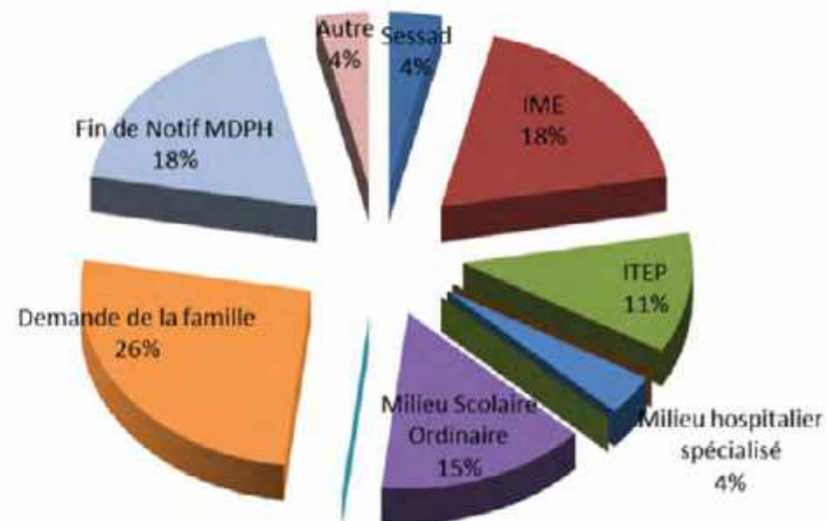
### PYRAMIDE DES ÂGES du SESSAD au 31/12/2019



**Mouvement des effectifs au cours de l'année 2019 :**

Admissions 2019 : 32 admissions dont 25 garçons et 7 filles.

Sorties 2019 : 27 sorties

**ÉTAT DE SORTIE DES USAGERS DU SESSAD EN 2019**

*7 usagers femmes et 20 usagers hommes*  
*Moyenne d'âge des sortants : 13 ans, 9 mois*  
*Durée moyenne de séjour : 3 ans, 8 mois*

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 121

Durée moyenne d'accompagnement : 3 ans et 8 mois

**REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR**

Au cours de l'année 2019, nous avons développé un travail commun avec les services médico-sociaux du territoire (CMPP CMPEA CAMSP) afin de construire une offre de coordination et d'appui aux professionnels des établissements scolaires. S'inscrivant dans la dynamique des équipes mobiles d'intervention, ce travail a pour objectifs de travailler davantage en prévention sur les situations (notamment dans les situations qui génèrent des mises en danger de l'enfant sur autrui ou sur lui-même) en apportant écoute, conseil, expertise. Cet appui a été construit conjointement avec les professionnels ressources au sein de l'éducation nationale : psychologue scolaire, conseillers pédagogiques, RASED afin de développer l'appui à l'inclusion.

Après une formation auprès de l'équipe SESSAD sur les postures professionnelles dans le cadre des partenariats et des coopérations, le service va développer son appui à l'environnement de la personne afin d'accompagner la démarche d'inclusion sociale, scolaire, professionnelle.

Du fait du passage en file active, nos modes d'admission et d'élaboration en équipe ont évolué. Il s'agit donc pour 2020 de venir formaliser cette évolution et de redéfinir les contours de notre organisation en équipe et de la méthodologie de projet personnalisé.

**INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE (IEM)****Direction :**

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3

50140 MORTAIN

Tel : 02.33.91.06.60

Fax : 02.33.91.06.69

**Directeur :** Eric ESCRIGNAC

E-mail : [cripp@adseam.asso.fr](mailto:cripp@adseam.asso.fr)

**Chef de service :** Madame Isabelle KERBART

239 Rue de Paris – 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET

Tél : 02.33.49.49.29

E-Mail : [iem-mas@adseam.asso.fr](mailto:iem-mas@adseam.asso.fr)

**AUTORISATION/ HABILITATION**

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

**CAPACITE AUTORISEE**

La capacité autorisée est de 10 places en accueil de jour et 4 places en hébergement et ce pour des enfants, adolescents et adultes jusqu'à 20 ans.

**POPULATION ACCUEILLIE / CONDITIONS D'ADMISSION**

Selon l'annexe XXIV bis, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 : *La prise en charge concerne les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire (enseignement général, professionnel et technologique).*<sup>8</sup>

Les enfants et les adolescents accueillis présentent des troubles des fonctions motrices et des difficultés dans les apprentissages. Ces dernières sont beaucoup plus liées aux troubles associés qu'à l'incapacité physique proprement dite. Certains présentent des troubles neuropsychologiques (en raison d'une lésion très précoce du cerveau). Ces troubles, qui ne relèvent pas de la déficience intellectuelle, peuvent être par exemple des troubles de la réalisation des gestes (dyspraxies), des troubles visio-spatiaux, ou des troubles de la maîtrise du langage écrit ou oral.

Enfin, concernant les admissions les plus récentes, nous observons une augmentation du nombre d'enfants avec des pathologies évolutives voire dégénératives : la myopathie, la leucodystrophie, ou encore des pathologies évolutives non diagnostiquées.

**FINANCEMENT**

ARS.

<sup>8</sup> Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956.

## MISSIONS

Les missions de l'IEM s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ». <sup>9</sup>

L'IEM relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : « Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation ». <sup>10</sup>

## ACTIONS

L'année 2019 a été marquée par le déménagement de l'établissement. Installé initialement rue de Paris, près de l'école élémentaire et maternel Beauséjour, l'ADSEAM a doté l'IEM de locaux neufs et plus opérationnels situés rue de Lapenty. Ce bâtiment permet un accueil et un accompagnement plus adaptés aux problématiques des enfants en respectant davantage leur intimité. Des lieux d'apprentissage dédiés ainsi que des salles de rééducations délimitent les champs d'intervention des professionnels qui permettent d'assurer la sécurité physique et psychique des enfants et adolescents.

Le déménagement a été organisé par toute l'équipe de l'IEM avec le soutien fort des parents qui se sont investis dans la démarche.

### Actions éducatives :

- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication sont recherchés ;

Exemples de médiations éducatives proposées :

#### A L'INTERNE

- Arts plastiques, activités manuelles,
- Musique, expression corporelle, danse
- Jeux de construction, jardin
- Atelier image de soi
- Informatique
- Activités motrices (sports adaptés, vélo)
- Cuisine et vie quotidienne
- Habiletés sociales
- Massage, activités multi-sensorielles
- Atelier mobilité et déplacement
- Théâtre, expression

#### A L'EXTERNE

- Médiation animale, équitation
- Ludothèque et médiathèque
- Piscine, balnéothérapie
- Ferme maraîchère
- Handigolf, handisport
- Séjour extérieur
- Rencontres et échanges avec d'autres IEM
- Stages de découverte pré-professionnelle.

### Actions thérapeutiques :

L'action thérapeutique comprend :

- La surveillance médicale, les soins, le maternage, la mise en place et le suivi des appareillages adaptés ;

- L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles : du fait de leurs problématiques, les enfants et adolescents bénéficient de séances de rééducations fonctionnelles basées sur la kinésithérapie, l'ergothérapie ou la psychomotricité.

<sup>9</sup> 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

<sup>10</sup> Art. L. 311-1 du CASF

### Actions pédagogiques :

Depuis la création de l'IEM, initialement nommé CEMMO (Centre d'Education Motrice en Milieu Ordinaire), l'établissement a toujours bénéficié de l'accueil des enfants âgés de - 12 ans à l'école primaire Beauséjour. Cette année scolaire 2019/2020 ne fait pas exception à la règle avec 5 enfants inscrits. Pour autant, en situation d'élèves, ils ne bénéficient d'un temps de scolarisation qu'à mi-temps du fait de la présence de l'enseignante sur cette période. Quelques actions collectives d'inclusion se mettent en place autour de la culture.

Dans le même ordre d'idée, le Pôle médico-Social, à travers l'IEM et l'Unité d'enseignement, a signé une convention de partenariat avec le collège Jules Verne de Saint-Hilaire du Harcouët accueillant 4 élèves en son sein. C'est la même enseignante, mise à disposition par l'Education Nationale, qui intervient dans les 2 établissements du collège et l'école élémentaire Beauséjour.

### Les projets personnalisés d'accompagnement :

Chaque enfant et adolescent est accompagné dans son projet par la coordinatrice qui s'assure de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de son évaluation en équipe interdisciplinaire. Chaque enfant bénéficie d'une actualisation annuelle de son projet.

L'établissement, pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoit :

- a) L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;
- b) Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que possible les moyens socio-culturels existants.

### L'établissement dans son environnement :

#### La démarche inclusive :

Au-delà de la démarche inclusive à caractère pédagogique, l'IEM est engagé dans un partenariat avec l'OC2S, l'Office Culturel, Sportif et Social piloté par la municipalité de Saint-Hilaire et qui accueille les enfants de l'établissement dans le cadre des loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

### L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

L'accompagnement de l'enfant, de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent sont organisés très régulièrement soit à la demande de l'équipe soit à la demande des familles elles-mêmes.

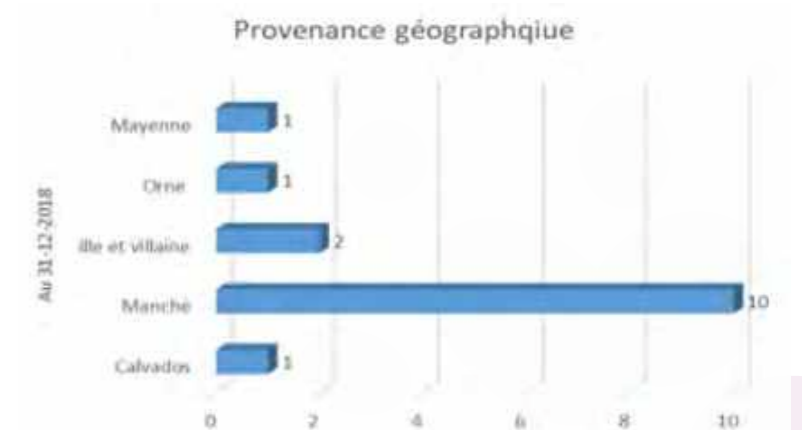
### Le partenariat :

Le partenariat est centré sur l'action pédagogique avec les établissements scolaires et l'office culturel de Saint-Hilaire. Depuis septembre 2018, un adolescent de l'IEM est inscrit à Cap'Alternance qui permet de l'aider à construire son projet socio-professionnel. Emanation du Groupement de Coopération entre l'ACASIS, l'AAJD et l'ADSEAM, ce service accompagne 8 jeunes dans le sud-Manche issus d'établissements et services de ce territoire. Le principe repose sur la mise en place de séances de soutiens théoriques en lien avec des périodes de stage en entreprise.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les enfants, adolescents et adultes proviennent majoritairement du département de la Manche et également des départements limitrophes : Orne, Ille et Vilaine, et Mayenne.

Le nombre d'enfants dont le domicile familial est situé dans la Manche est en constante évolution. Depuis décembre 2018, plus de 66 % de l'effectif est originaire du département de la Manche.

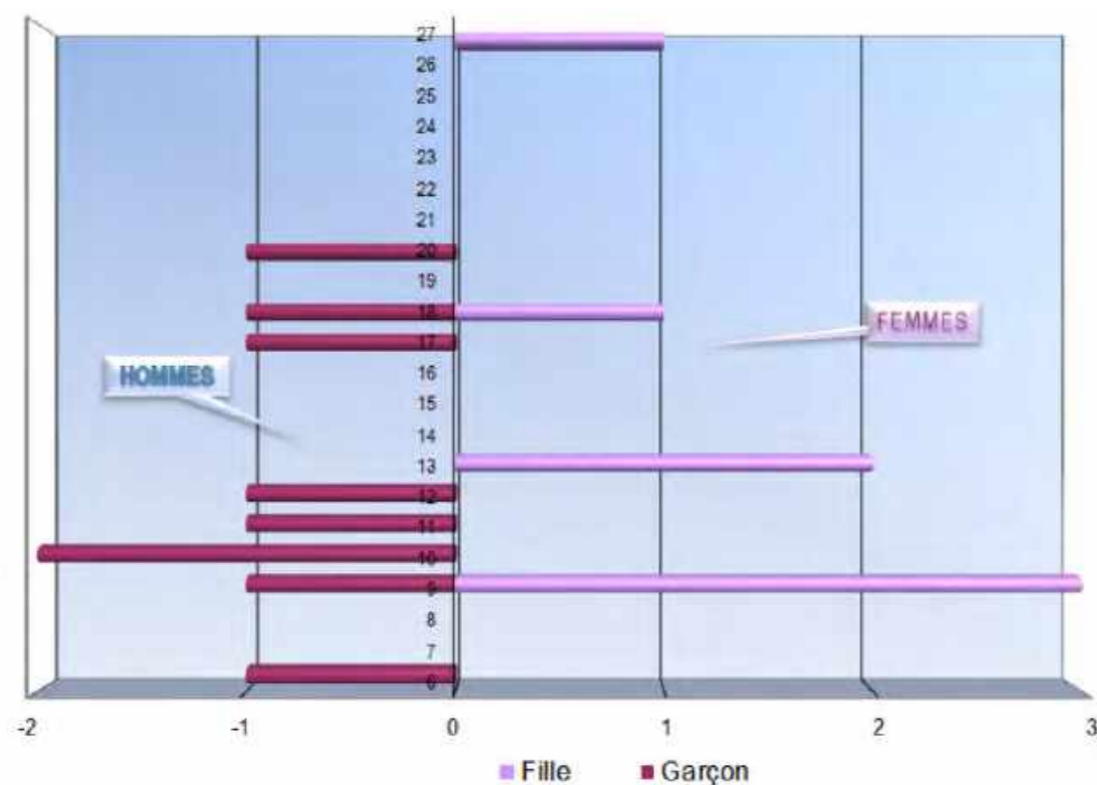


ACTIVITE 2019

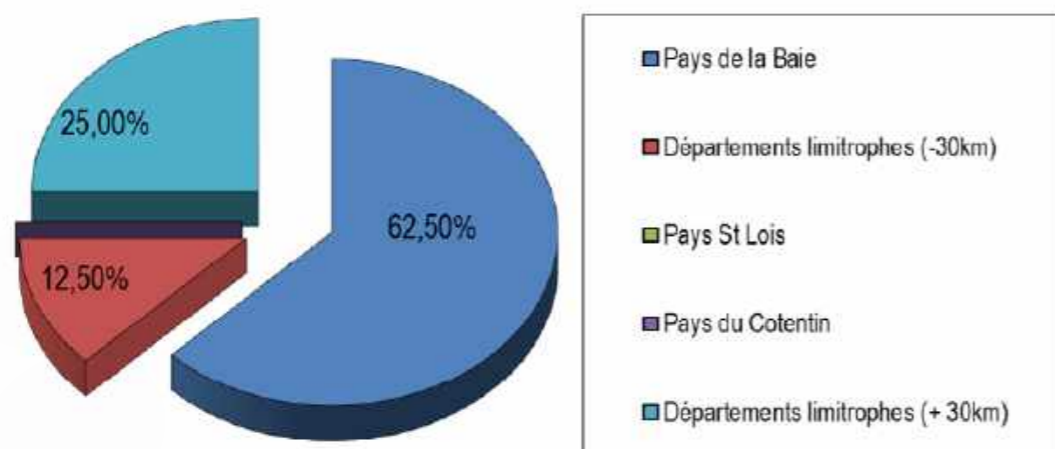
Etude de la population accueillie à l'IEM au 31.12.2019 :

16 usagers dont 9 garçons et 7 filles âgés de 6 à 27 ans avec une moyenne d'âge de 13 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES de l'IEM au 31/12/2019



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS de L'IEM AU 31/12/2019



Une jeune femme de 27 ans continue d'être accompagnée par l'IEM au titre de l'amendement Creton. Malgré les efforts importants de la famille pour lui trouver une solution d'adulte dans un établissement adapté, aucun projet de sortie n'a pu aboutir.

Mouvement des effectifs au cours de l'année 2019 :

- Admissions 2019 : 1 garçon
- Sorties 2019 : 1 fille
- Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 17
- Durée moyenne d'accompagnement : 18 mois

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Les perspectives pour l'année 2020 sont :

- Une reconnaissance plus forte des classes de l'IEM à l'école élémentaire et au collège au sein de l'Unité d'Enseignement du Pôle Médico-social
- Une inscription de ces projets d'enseignement dans la démarche "une école accessible pour tous".
- Un renforcement des moyens thérapeutiques pour mieux répondre aux besoins des enfants et adolescents

# MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS)

## Direction :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3  
50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.60  
Fax : 02.33.91.06.69

## Directeur : Eric ESCRIGNAC

E-mail : [cripp@adseam.asso.fr](mailto:cripp@adseam.asso.fr)

## Chefs de service : Madame Céline GOMMELET

Résidence Savigny - 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET  
Tel : 02.33.49.49.29  
E-mail : [iem-mas@adseam.asso.fr](mailto:iem-mas@adseam.asso.fr)

## AUTORISATION/ HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

## CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 14 adultes dont 12 en internat et 2 en semi-internat. L'accueil et l'accompagnement se réalisent toute l'année, 365 jours/365.

## POPULATION ACCUEILLIE / CONDITIONS D'ADMISSION

Les personnes accueillies à la MAS de Saint-Hilaire présentent une infirmité motrice cérébrale associée ou non à une déficience intellectuelle, ce qui fait que l'organisation et l'accompagnement mis en œuvre sont très spécifiques.

Les troubles moteurs sont dominants et justifient la présence constante d'un tiers pour les gestes ordinaires de la vie (appui humain partiel ou total, mise en place d'adaptations techniques). Autrement dit, bien que l'autonomie des personnes soit considérablement réduite, les multiples compensations sont mises en œuvre pour permettre à chacun d'utiliser et de transférer les compétences acquises, de développer ses possibilités, de participer et de s'impliquer de manière active au déroulement de sa vie.

## FINANCEMENT

ARS - CPOM.



## MISSIONS

Selon le décret n°78-1211 du 26 décembre 1978 portant application des dispositions de l'article 46 de la loi n. 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, abrogé par le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 – art. 4, « Les Maisons d'Accueil Spécialisées doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

- L'hébergement,
- Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements,
- Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies
- Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Elles peuvent en outre être autorisées à recevoir soit en accueil de jour permanent, soit en accueil temporaire des personnes handicapées qui satisfont aux conditions définies à l'article 1er ci-dessus.

## ACTIONS

### Problématique de la population accueillie :

Le public accueilli présente un handicap moteurs important avec troubles associés (déficience intellectuelle, troubles de la communication, troubles de la déglutition...) nécessitant un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, les activités de loisir, l'entretien et suivi de la santé.

### Les actions :

L'équipe pluridisciplinaire a pour objectif le développement et le maintien des compétences/capacités des personnes. En s'appuyant sur le projet personnalisé comme référence à l'évaluation des besoins et souhaits de chaque personne, elle doit proposer :

### Des Actions éducatives :

#### Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle :

Mise en place de différents ateliers, soit individuellement, soit collectivement. Permettre à chacun de s'exprimer, de faire des choix, d'être acteur de sa vie au quotidien : loisir, bien-être, développement personnel.

Les activités éducatives et de loisir peuvent être proposées en internes (activités manuelles/artistiques, conduite fauteuil, snoezelen (espace sensoriel) ou en externes (équitation, piscine, motricité/sport adapté dans le cadre d'handisport, vélo fauteuil, cinéma...).

Les résidents peuvent bénéficier des animations socio-culturelles organisées sur le territoire et répondre à des invitations d'animation organisées par d'autres établissements (liées à l'accueil de personnes en situation de handicap ou pas).

En ce qui concerne le soutien à la vie résidentielle, il s'agit de maintenir ou développer des acquis par des stimulations à la participation des actes quotidiens adaptées aux potentialités de chacun (toilette, habillage, mise de table, débarrassage, rangement du linge...).

### Actions thérapeutiques :

#### Accompagnement et soutien à la santé :

#### - Suivi médical :

Le suivi médical (accompagnement aux divers rendez-vous, mise à jour des dossiers médicaux...) est assuré par une Infirmière (IDE), avec la participation de l'équipe, en collaboration avec les familles/tuteurs. Certains ont fait le choix de maintenir leur médecin traitant proche du lieu de résidence de leur famille (parfois très éloigné de la résidence), en l'absence d'un médecin coordinateur, l'IDE doit donc aussi assurer un certain travail de coordination des soins, plus ou moins possible selon une collaboration variable des familles.

**- Suivi paramédical :**

Une ergothérapeute (employée à 0.50% pour la MAS) est présente 2 journées par semaine et les séances de rééducation en kinésithérapie sont assurées par une kinésithérapeute employée 0.20% pour la MAS par l'ADSEAM et deux libérales pour combler les besoins. Ces professionnels ont pour mission de maintenir et/ou développer les aptitudes physiques, psychomotrices des personnes, adapter le matériel ergonomique/ l'appareillage individuel des personnes par le biais d'évaluation et de programmes personnalisés. Elles interviennent sur prescription médicale d'un médecin rééducateur.

**Les projets personnalisés d'accompagnement :**

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement dont la méthodologie est basée sur la Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) est composé d'une évaluation des aptitudes et d'un plan de service est revu environ tous les 18 mois pour chaque résident. Les référents (réfèrent et co-réfèrent) font un point avec la personne sur son projet de vie (souhaits et besoins). La famille et/ou tuteurs peuvent être associés à cette réflexion avec accord de la personne concernée lors d'une réunion projet. Cette démarche projet est pilotée par la coordinatrice projet qui organise les différentes étapes, participe à l'évaluation du projet précédent, centralise les informations, organise les rencontres et rédige les comptes rendus.

**L'établissement dans son environnement :**

**L'accompagnement et le soutien à la parentalité :** L'équipe reste à l'écoute des familles si besoin par le biais, des visites des proches au sein de la résidence, des réunions de projet, d'échanges téléphoniques...

**Le partenariat :**

A ce jour, il y a quelques collaborations avec certains partenaires (moniteur d'équitation, bénévoles pour l'activité théâtre...) mais peu sont formalisées par des conventions. Ce point sera à améliorer pour l'an prochain.

**SECTEURS D'INTERVENTION**

La MAS est située à St Hilaire du Harcouët.

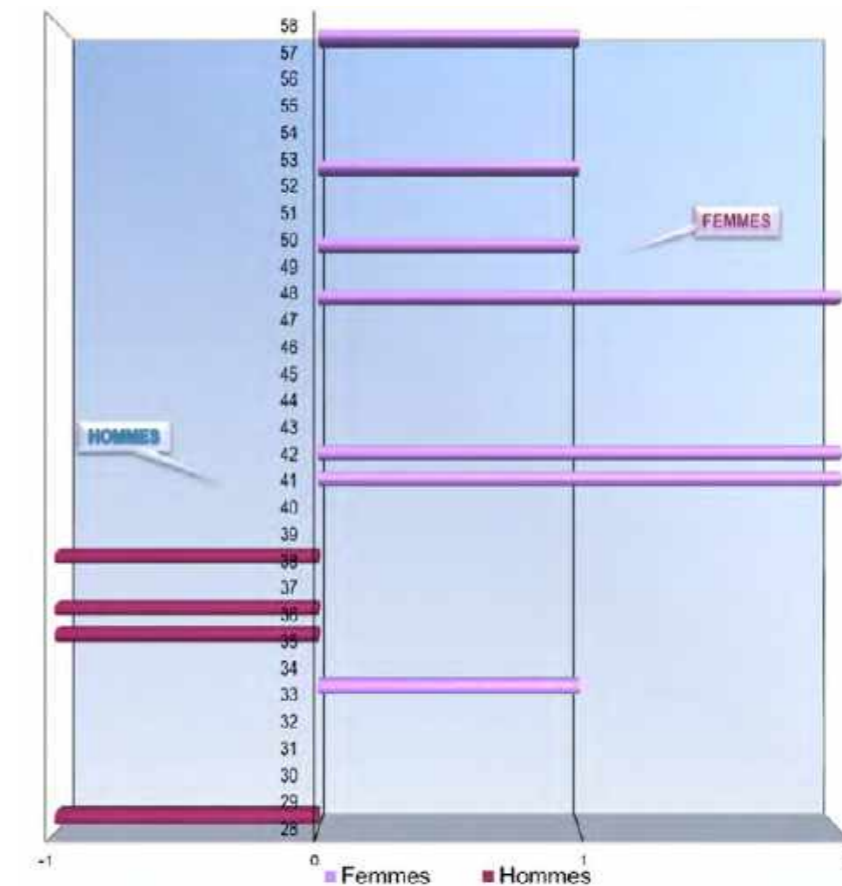
**ACTIVITE 2019**

L'année 2019 a été une année de transition suite à l'absence du Chef de service de la MAS depuis le mois de janvier 2019 et du Directeur du Pôle Médico-Social depuis octobre 2018 suite à leurs départs de l'association. Les chefs de service du Pôle Médico-Social ont géré la structure par intérim en attendant l'arrivée du Directeur du PMS au 1er Avril 2019 et de la chef de service de la MAS le 18 mars 2019.

**Etude de la population accueillie à la MAS au 31.12.2019 :**

14 usagers dont 10 femmes et 4 hommes de 28 à 58 ans avec une moyenne d'âge de 42 ans. (pyramide des âges page suivante)

**PYRAMIDE DES ÂGES de la MAS au 31/12/2019**



**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS de LA MAS AU 31/12/2019**



**Mouvement des effectifs au cours de l'année 2019 :**

Admissions 2019 : aucune

Sorties 2019 : aucune

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 14





*PUBLICATION ÉDITÉE PAR L'ADSEAM  
(Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche)*

*64, rue de la Marne- 50000 Saint-Lô- Tél 02 33 72 60 20- Fax 02 33 72 60 21  
Email : [dg@adseam.asso.fr](mailto:dg@adseam.asso.fr)- [www.adseam.asso.fr](http://www.adseam.asso.fr)*

*Directeur de la publication : Stéphane Malherbe  
Mise en page : IPSO, [www.studioipso.fr](http://www.studioipso.fr)*





Association Départementale pour la Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche

64, rue de la Marne  
50000 SAINT-LÔ

Tél 02 33 72 60 20 - Fax 02 33 72 60 21  
Email : [dg@adseam.asso.fr](mailto:dg@adseam.asso.fr)

[www.adseam.asso.fr](http://www.adseam.asso.fr)